

Novembre 1996

Essai sur le tangible
Entre expérience et jugement : la dynamique
du sens commun et de la preuve *

Francis CHATEAURAYNAUD

EHESS

Version très provisoire

Diffusion restreinte

* Ce texte reprend, en les prolongeant et les systématisant, les notes préparatoires et les discussions internes du séminaire intitulé "Sociologie de la perception et de la preuve", Paris, EHESS, 1995-1996. Il a les défauts généralement imputables aux "notes de cours" qui ne peuvent guère former un véritable manuscrit d'article ou d'ouvrage. C'est toutefois un exercice utile de mise en cohérence qui permettra, je l'espère, de multiples éclaircissements et développements au cours de l'année 1996-1997 et qui fait un texte de facture plus "conventionnelle". Je profite de cette petite note de précaution pour remercier les participants réguliers du séminaire : Janine Barbot, Jean-Louis Brodu, Olivier Caïra, Jacques Diamant, Christophe Hélou, Anne Laporte, Cyril Lemieux, Sophie Montant, Philippe Reymond, Sabine Rozier, Didier Torny. Je remercie également les chercheurs invités qui ont bien voulu nous consacrer du temps et nous faire part de précieux éclairages à partir de leurs travaux : Elisabeth Claverie, Marion Carel, Renaud Dulong, Christian Licoppe et Philippe Roussin.

Objet : Dans le séminaire 1995-1996, j'ai esquissé un travail de clarification de la notion de preuve en montrant comment elle ne pouvait se réduire ni au modèle de la preuve scientifique définie comme "exacte", ni à la preuve judiciaire soumise à la tension entre le flot des circonstances de chaque affaire et les contraintes légales, ni au processus de persuasion passant par l'argumentation. En ajoutant une quatrième entrée, celle de l'évidence et de la perception dans le monde sensible, on peut réinterroger ce qui est impliqué dans les attentes vis-à-vis de toute forme de preuve, notamment quant à son caractère "tangibile". Il s'agit d'aller plus loin que l'argument de la sociologie classique selon lequel une chose est considérée comme une preuve parce qu'un agent doté de l'autorité légitime peut la déclarer comme telle. Tout un ensemble de phénomènes ne peuvent se réduire à de pures opérations de "labelling" ou si l'on veut de qualification. C'est le cas de l'attention, du témoignage, de l'expertise, de l'intuition, et plus généralement de tout ce qui engage un art de la prise.

"Tangibilité : n.f. - 1800 ; de tangible . Didact. Caractère de ce qui est tangible.

Tangible : adj - XIVE ; bas latin tangibilis, de tangere "toucher" 1. Qui tombe sous le sens du tact, que l'on peut connaître en touchant. La réalité tangible => palpable. Par ext. Des plaisirs plus tangibles => charnel, matériel 2. (1502) Fig. Dont la réalité est évidente, qu'on peut "toucher du doigt" - Preuves tangibles. Un fait tangible => concret, matériel, palpable. adv Tangiblement 1876. " (Le Petit Robert, 1995).

Que fait-on exactement lorsque l'on annonce une "preuve" ? Par exemple, pour prendre des affaires récentes, la "première preuve directe" du passage de la maladie de la vache folle à l'homme via le prion ? L'existence de documents qui établissent l'activité d'espionnage d'un ancien ministre socialiste ? L'efficacité d'un ensemble de molécules dans le traitement d'une maladie grave ? Ou encore la découverte de charniers attestant d'un véritable génocide ? L'usage du terme de preuve vaut d'abord comme annonce, comme promesse de montrer quelque chose, de le faire en quelque sorte toucher du doigt. On se propose d'exposer ici une "sociologie de la preuve" en explorant la question du "tangibile". Qu'est-ce qu'un fait tangible ? Pourquoi, dans un monde où la science n'a cessé de nous convaincre, à travers mille prouesses, que nos sens sont des appuis bien pauvres et instables, de véritables foyers d'erreur et d'illusion, continue-t-on d'associer l'idée de preuve à celle d'une "tangibilité" ? En lui-même cependant, ce terme est bien hermétique et fort peu employé. Il reste que l'on parle très souvent de "preuve tangible" et que cette expression consacrée semble l'emporter sur ses concurrents immédiats : car on parle aussi de preuve "concrète", "palpable", "matérielle", "objective", "sensible", "physique", etc.

Un des termes couramment opposés à la preuve est celui de croyance. Alors que la preuve, dans son acception moderne, semble relier des états de choses parfaitement définis à travers des catégories claires et distinctes et des procédures d'accès ou de vérification stabilisées (permettant la répétition de l'épreuve), l'idée de croyance renvoie à l'état dans lequel se trouve celui qui prétend accéder à des êtres, des phénomènes, des mondes dont l'accès ne peut être médiatisé et contrôlé par des contraintes procédurales¹. On ne parle pas de "croyance tangible". La croyance n'est-elle pas toujours entachée de faiblesse ou d'insuffisance. Mais est-ce que la question du tangible est pour autant abolie dans ce que l'on appelle "croyance" ? Soit l'évangile selon saint-Jean (20). Cette scène est très connue, raison de plus pour citer le texte intégralement :

"Le soir de ce même jour qui était le premier de la semaine, alors que, par crainte des Juifs, les portes de la maison où se trouvaient les disciples étaient verrouillées, Jésus vint, il se tint au milieu d'eux et il leur dit : 'La paix soit avec vous.' Tout en parlant, il leur montra ses mains et son côté. En voyant le Seigneur, les disciples furent tout à la joie. Alors, à nouveau, Jésus leur dit : 'La paix soit avec vous. Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie.' Ayant ainsi parlé, il souffla sur eux et leur dit : 'Recevez l'Esprit Saint ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.'

Cependant Thomas, l'un des Douze, celui qu'on appelle Didyme, n'était pas avec eux lorsque Jésus vint. Les autres disciples lui dirent donc : 'Nous avons vu le Seigneur !' Mais il leur répondit : 'Si je ne vois pas dans ses mains la marque des clous, si je n'enfonce pas mon doigt à la place des clous, si je n'enfonce pas ma main dans son côté, je ne croirai pas !' Or huit jours plus tard, les disciples étaient à nouveau réunis dans la maison et Thomas était avec eux. Jésus vint toutes portes verrouillées, il se tint au milieu d'eux et leur dit : 'La paix soit avec vous.' Ensuite il dit à Thomas : 'Avance ton doigt ici et regarde mes mains ; avance ta main et enfonce-la dans mon côté, cesse d'être incrédule et deviens un homme de foi.' Thomas lui répondit : 'Mon Seigneur et mon Dieu.' Jésus lui dit : 'Parce que tu m'as vu, tu as cru ; bienheureux ceux qui, sans avoir vu, ont cru.' (Nouveau Testament, Traduction Oecuménique de la Bible (TOB), Paris, Le Cerf, 1988, pp. 268-269)

Ce qui est surprenant dans ce récit, ce n'est pas que Thomas y fasse figure de rationaliste impénitent - qui se caractérise précisément par une association du toucher et du croire - mais l'effacement de la contrainte du toucher : d'après cette version - les autres disciples restant silencieux ou fort elliptiques sur cette scène (voir notamment Luc) - alors que le Christ semble pousser Thomas à toucher les stigmates, seule la vue est engagée dans la conclusion : tu as vu, tu as cru. En même temps se trouve disqualifiée la chaîne causale qui rapporte

¹ Voir J.Bazin, "Les fantômes de Mme du Deffand - Exercices sur la croyance", in Critique, Sciences humaines : sens social, n°529-530, Juin-Juillet 1991, p. 492-511.

l'acte de foi à une preuve sensible. Acte de foi et non pas de croyance. Car en régime d'amour, non seulement il ne saurait être question de "preuve" mais le terme de "croyance" n'atteint pas la positivité conférée par exemple à la "foi"². La croyance, en tant que substantif, reste un état intermédiaire, ambigu, instable, incertain ou critique entre la preuve et la foi. Mais naturellement cet état intermédiaire va supporter tous les degrés, toutes les mises en variations possibles - on le verra avec Bentham - puisque l'on aura des degrés de conviction, de persuasion ou de crédibilité. Une des premières opérations qu'effectue toute forme de relativisme consiste à rapporter la preuve et la foi à des degrés particulièrement forts de croyance. Mais pour ce qui est de la force de la croyance, tout est mis du côté de celui qui croit. D'un côté la preuve, que l'on s'attendrait à trouver avant tout "formelle", logique de part en part, est spontanément raccrochée à l'idée du tangible, de la matérialité³ ; de l'autre, le désir de toucher est relié généralement à la croyance. Il est de fait placé au coeur des paradoxes de la religion chrétienne qui doit gérer constamment les difficultés créées par l'incarnation (conçue avant tout comme une preuve d'amour...). Avec l'incarnation, la chair, le corps, on retourne à la matérialité, à ce que l'on peut sentir, toucher, percevoir⁴. Et c'est cette tension que porte entre autres Thomas dans le rôle qui lui est dévolu. La dimension historique du christianisme lui est donc donnée d'emblée, dans la structure même des récits fondateurs (dont la pluralité est déjà en soi une source d'historicité).

La dimension tactile du christiannisme est centrale aussi bien dans le rituel (l'eucharistie), dans la mise en présence opérée par les reliques que dans certains actes purificateurs⁵. Si l'on suit Alain Boureau, la

² Sur l'intérêt de retravailler l'opposition de l'amour et de la justice pour la sociologie contemporaine, notamment pour saisir les actes désintéressés, voir L. Boltanski, L'Amour et la Justice comme compétences, Paris, Métailié, 1990. On peut toujours traiter un acte d'amour dans la logique du don et du sacrifice et partant le relier à un espace de calcul. C'est dans ce sens que l'on parle, semble-t-il de "preuve d'amour". Mais ce faisant on transporte l'acte de l'amour vers la justice supposant des représentations et des instruments de calcul. C'est donc une forme radicale de réduction, voire d'autodestruction.

³ Exemple : "Depuis des années, des chercheurs s'efforcent d'apporter une preuve tangible de la présence d'une vie sur Mars. Cette quête a connu un rebondissement spectaculaire, mardi 6 août, avec une déclaration du patron de la NASA, Daniel Goldin annonçant que l'Agence américaine 'a fait une découverte surprenante qui tendrait à indiquer qu'une forme primitive de vie microscopique peut avoir existé sur Mars il y a plus de trois milliards d'années'"(J.-P. Dufour, "Des chercheurs américains affirment avoir détecté la trace d'une vie bactérienne sur Mars" Le Monde, 8 août 1996).

⁴ Voir le commentaire que fait D. Anzieu du fameux "Noli me tangere" dans Le Moi-peau. L'expérience tactile est centrale dans la constitution du sujet. "Être soi-même, écrit Anzieu, c'est en premier lieu avoir une peau à soi et en second lieu s'en servir comme d'un espace où mettre en place ses sensations"(p. 50). "Comme Freud (1923) le signale allusivement, le toucher est le seul des cinq sens externes à posséder une structure réflexive : l'enfant qui touche du doigt les parties de son corps expérimente les deux sensations complémentaires d'être un morceau de peau qui touche en même temps que d'être un morceau de peau qui est touché (p. 61) "C'est sur le modèle de la réflexivité tactile que se construisent les autres réflexivités sensorielles (s'entendre émettre des sons, humer sa propre odeur, se regarder dans le miroir) puis la réflexivité de la pensée".

⁵ Voir ici le fameux texte de Marc Bloch, Les rois thaumaturges, qui rend compte de l'histoire du toucher des écrouelles. Naturellement la "popularité du toucher" va faire l'objet de vives attaques et basculer en vulgaire superstition. La crise ouverte par les guerres de religion ne va pas épargner la question du toucher mais la tradition se perpétue puisque, écrit Bloch, "dans la monarchie française du XVIIème siècle, le toucher des écrouelles a définitivement pris rang parmi les pompes solennelles dont s'entoure la splendeur du souverain" (p. 360). Sous le régime absolutiste, le don thaumaturgique n'a donc rien perdu de son antique popularité. N'est-il pas encore présent, sous une forme détournée, à travers les effets "électriques" que produisent sur les sujets le contact avec les grands hommes ? On le voit bien à travers la poignée de main qui peut produire un véritable court-circuit lorsqu'elle met en contact, sur la base d'une réciprocité tactile, des personnes d'importance ou de statut fort différent.

disparition du Christ, son Ascension plus exactement, semble d'abord signifier que la question du visible - et a fortiori du tangible - ne vaut que pour l'homme de peu de foi. Mais en même temps il se produit comme une sorte de retour tactile à travers l'Eucharistie :

"Désignant un morceau de pain et une coupe de vin, il [Le Christ] enseigne à ne plus voir en disant : 'Ceci est mon corps...Ceci est mon sang' (Matthieu, 26-28). De cette douloureuse oblation-privation du visuel, la chrétienté se remet mal ; l'absence totale ou la présence perpétuée se supportent mieux que la fugacité insaisissable ; l'Occident médiéval aura longtemps peiné à se construire un champ visuel du sacré. Le geste dé-monstratif de Jésus, au moment de la Cène, oriente le fidèle vers une autre médiation sensorielle : le toucher. L'hostie, en effleurant et parcourant le corps, structure un champ tactile défini par un lieu (l'autel, l'église), un temps (la messe), des objets (l'hostie, le vin consacré, l'ostensoir, le calice), des pratiques (la liturgie), des acteurs différenciés (le prêtre, le fidèle), un point d'articulation corporel (la bouche, le palais). Le champ se multiplie analogiquement : la relique vaut pour l'hostie ; elle aussi sacralise l'autel ; réciproquement, le synode de Chelsea, en 816, stipule que la relique, obligatoire pour la fondation d'une église, peut être remplacée par l'hostie consacrée. L'ordination de l'évêque se fait par imposition des mains et/ou de l'évangile ouvert ; l'huile sainte de l'onction sacerdotale, puis royale, multiplie les usages sacrés du toucher. L'image elle-même, en Occident, procède du toucher : la véritable image (vera icona) de Véronique, le saint Suaire produisent la trace matérielle du contact christique. Pourtant, la nostalgie de la visibilité capitale demeure, et, si Pierre éloigne la communication divine de Jérusalem à Rome et instaure la liturgie verbale et tactile, Paul, celui qui n'a pas vu le Christ incarné, soulève, lui, le voile du visible : converti par une vision sur le chemin de Damas, il connaît une révélation qui fera longuement rêver l'Occident : élevé (raptus), saisi au troisième ciel, il voit l'au-delà. De fait, une longue tradition visionnaire prend ici racine : en sommeil, en extase éveillée, on voit Jésus ; il apparaît" (A. Boureau, L'Événement sans fin, Paris, Les Belles Lettres, p. 39-40).

La question de ce qui fait le caractère tangible d'une preuve est, sans jeu de mot, une bonne entrée en matière : quelque chose que l'on pense, que l'on démontre, que l'on calcule, que l'on représente ou que l'on exhibe, doit transporter du corps ou de la matière, doit assurer pour ses destinataires un minimum perceptuel. Mais que signifie dès lors la notion de "preuve formelle" ? Regardons la définition que donne de la preuve André Lalande dans son Vocabulaire technique et critique de la philosophie :

"Opération amenant l'intelligence d'une manière indubitable et universellement convaincante (du moins en droit), à reconnaître la vérité d'une proposition considérée d'abord comme douteuse. La preuve est, en général, un raisonnement ; mais non pas toujours : elle peut consister en une présentation de fait qui lève le doute. De là vient que ce mot, en un sens pour ainsi dire matériel, s'applique aussi au fait, au document qui prouve quelque chose. D'autre part, la preuve se distingue par son caractère de vérité, des formes de raisonnement hypothético-déductif, où l'on montre seulement qu'il y a un lien nécessaire entre certaines prémisses et certaines conséquences, sans rien prononcer assertoriquement sur celles-ci. L'idée de preuve appartient au même ordre de notions logiques que celles de doute, de réfutation, de certitude."

Quel que soit le contexte ou le cadre dans lequel elle prend forme, la preuve semble impliquer avant tout un changement d'état, une modification des relations entre des entités. Soit qu'une partie est déclarée gagnante ou perdante, soit qu'un être - ou un ensemble d'êtres - change d'attitude à la suite d'un événement : il s'agit à proprement parler d'une conversion. On le verra un peu plus loin, les protagonistes élaborent des preuves à la fois pour clore certains processus, mettre un terme à des périodes d'inquiétude, de désaccord ou d'interrogation, et pour s'engager dans de nouveaux processus : la preuve permet de passer à autre chose, de libérer son esprit et son corps d'une chaîne ou d'un poids (on parle de "fardeau de la preuve", de "charge de la preuve") et de prendre appui sur ce qui a été fixé, stabilisé, accordé, afin de poursuivre une activité qui était jusqu'alors en suspension - ou tout simplement impossible ou inimaginable⁶. Quand elle est produite et

acceptée, la preuve crée une coupure historique en instaurant un avant et un après. Les sociétés humaines ne fonctionnant pas comme des mécanismes, il est naturel que tous les acteurs (concernés) n'acceptent pas au même moment et avec le même degré de conviction une telle discrimination qui, parfois sur un presque rien, sur un "détail", sépare le vrai du faux, le rationnel de l'irrationnel, le gagnant du perdant, l'avance et le retard, la force et la faiblesse. Il faut le reconnaître, il reste quelque chose du mystère de la conversion dans la question des preuves. Sur un coup nous voici visionnaire : nous comprenons très vite le basculement créé par l'association de trois molécules dans la recherche thérapeutique contre le VIH ; sur une autre affaire, nous voilà sceptiques, à tort pourtant, car nous ne pensions pas que les collectifs de sans-papiers parviendraient à étendre leur mouvement et à perdurer.

La preuve produit une conversion - d'abord au sens mathématique. Elle ouvre sur un nouvel espace de calcul en produisant du discontinu dans du continu, de la forme dans de l'informe, du solide dans du fluide, du palpable dans de l'inconsistant. Il y a quelques années on aurait dit du "dur" dans du "mou". Ce sont les modalités de ces transformations qui font l'objet de nos enquêtes et de nos tentatives de description. On essaiera par exemple de suivre les péripéties qui font converger des indices vers un dispositif de preuve, de retracer les épreuves par lesquelles des intuitions guident des actes d'attention et de vérification jusqu'à produire une sorte, paradoxale, d'auto-confirmation. Il est vrai qu'en l'état des joutes académiques, un tel programme peut être jugé par deux fois inacceptable : car il y a des auteurs qui pensent qu'une forme ne saurait naître de l'informe mais seulement d'autres formes déjà là, et d'autres qui pensent que les formes sont toujours incomplètes et inadéquates, qu'elles ne sont qu'une sorte de violence infligée aux êtres vivants pour des raisons utilitaires. En gros, il y a ceux qui rapportent la preuve à des contraintes grammaticales à peu près universelles, et ceux qui dénie tout intérêt à la preuve, préférant mettre l'accent sur le mouvement, la création, le déplacement, l'innovation perpétuelle⁷. Par ailleurs, il est très facile de penser, en sociologie aujourd'hui, que toute preuve est le produit d'un "arbitraire culturel", qu'il ne s'agit somme toute que d'une "construction sociale"⁸. Prendre au sérieux les

⁶ Même si elle n'arrête rien, la preuve produit un point d'inflexion : elle possibilise et dépossibilise. Par exemple, l'existence d'un rouleau de papyrus peut changer l'espace des théories possibles, comme dans cette séquence prélevée dans Détiene et Vernant : "(...) nous paraissent renforcer la thèse des savants favorables à l'authenticité d'une tradition mythique, marginale certes par rapport à la version plus "orthodoxe" comme celle d'Hésiode, **mais où il n'est plus possible aujourd'hui, après la découverte à Derveni, sur un rouleau de papyrus rédigé vers la fin du IV^e siècle avant J.-C., d'un commentaire à une théogonie orphique nécessairement plus ancienne, de voir une construction artificielle du néoplatonisme tardif (...)** (*Les Ruses de l'intelligence - La mètis des grecs*, Paris, Flammarion, 1974, p. 129).

⁷ Que se passe-t-il avant toute "formalisation" ou - soyons arrangeants - entre deux formalisations ? On ne peut pas déduire les nouveaux systèmes des systèmes précédents. Entre l'idée de combinatoire selon laquelle toute solution est déjà contenue dans les précédentes (seule la complexité des combinaisons et des matrices de passage nous faisant croire que cela marche à l'intuition, par induction et tâtonnement) et celle de la révélation (mystique) de la vérité, il y a place pour un modèle d'apprentissage : la dynamique des prises doit ainsi pouvoir servir à décrire l'émergence des preuves.

⁸ Encore une digression, mais on peut noter ici que chez Bourdieu la notion d'arbitraire culturel, en soi très nietzschéenne, est soumise à un drôle de paradoxe : car tantôt il s'agit de montrer qu'il y a de vrais objets (de vrais savoirs, des voitures de luxe, de somptueux appartements, des prothèses médicales efficaces, des habits plus solides, etc.) auxquels n'ont pas accès les dominés (modèle de dénonciation de l'injustice des inégalités d'accès), tantôt qu'il n'y a pas de "vrais objets" et que tout est arbitraire de bout en bout et simplement imposé par un groupe ou une classe. Il me semble que toute l'épistémologie Bourdieusienne est victime de cette tension qui se répand en métastases dans toutes les productions de son école : il y a des preuves mais en même temps tout est arbitraire et construit en fonction du champ de luttes, etc.

acteurs - ce qui est l'objectif de la sociologie proposée ici - suppose de renoncer à traiter comme des stocks de croyances, les procédés par lesquels ils s'efforcent d'arrêter, de stabiliser, de fixer quelque peu les phénomènes sous la forme d'états et de relations. Mais c'est aussi refuser d'évaluer leurs "pratiques" à l'aide de principes transcendants supposés capables de décerner des points de "rationalité" ou de "cohérence". Ce que l'on peut dire c'est que le scepticisme et la déconstruction sont d'autant plus faciles que les protagonistes ne rendent pas visibles eux-mêmes les prises par lesquelles s'opèrent leurs actions et leurs jugements⁹.

⁹ Voir de ce point de vue notre argumentation dans Experts et faussaires - Pour une sociologie de la perception (Paris, Métailié, 1995). Sur les "erreurs de Frazer" et la genèse de l'attitude critique dans ses rapports à la descriptibilité, voir C.Lemieux, Le Devoir et la Grâce (1996)

La force probante

Que penser lorsque la presse, réputée au demeurant sérieuse, nous annonce que *"des chercheurs américains apportent la preuve du caractère cancérigène de la fumée de tabac"* ? N'a-t-on pas immédiatement envie de rétorquer qu'il s'agit là d'une évidence ? Les chercheurs n'ont-ils rien d'autre à faire que d'enfoncer des portes ouvertes ? Une telle annonce ne tombe bien sûr pas n'importe quand et trouve sa place dans les polémiques autour du "tabagisme passif". Mais ce qui est intéressant ici c'est surtout l'idée d'un saut qualitatif effectué par rapport à la simple mention d'une corrélation statistique stabilisée entre tabagisme et cancer. La preuve prend ici la forme d'un *"lien étiologique direct"* : une molécule cancérigène présente dans la fumée du tabac (un benzopyrène désigné par le sigle BDE) agit directement sur un gène (le P53), connu pour être étroitement impliqué dans les processus cancéreux. Construit par opposition au mode de preuve statistique qui valide une corrélation et non pas un lien de causalité, le dispositif de preuve qui rend "tangibile" la causalité (*"démontrant pour la première fois l'existence d'un lien de causalité"*, *"fournit pour la première fois les bases précises"*) suppose un agent capable de transiter, de passer, de faire matériellement la connexion entre les deux univers (la fumée de tabac / le poumon cancéreux). Cet agent prend la forme d'une molécule et intervient sur des éléments considérés comme décisifs : les gènes. La force de la preuve génétique réside tout entière dans la possibilité d'isoler, d'identifier et de manipuler les gènes. Comme dirait Bentham elle a pour avantage d'"individualiser" et de "circonstancier" à la fois. Mais on voit aussi que cet appareillage de preuve n'altère pas fondamentalement l'expérience commune ou la perception ordinaire (la fumée emplissant de manière répétée les poumons qui transforme l'état des tissus). On a simplement un niveau de précision maximal lié au traçage des entités en cause : la preuve dite tangible poursuit donc le sens commun en l'emmenant en quelque sorte sur un terrain complètement contrôlé et balisé. La relation à l'expérience est donc bien maintenue même si elle suppose un détour. Ce n'est pas une "rupture" avec le sens commun qui est rendue manifeste mais un déplacement, une recomposition du mode de prise ordinaire.

Dans la plupart des situations, une fois qu'un nouvel état ou une nouvelle relation ("connexion" aujourd'hui) est produit et accepté comme tel, la preuve disparaît comme objet de préoccupation ou d'inquiétude. Elle rejoint les "évidences" partagées ou retombent dans l'oubli. L'intérêt pour la preuve suit les trajectoires accidentées, les rebondissements comme on dit, des polémiques et des controverses. Mais il y a aussi des cas de quête de preuve sans fin ou d'état de doute permanent, de recherche obtuse de la vérité cachée derrière les apparences sensibles et/ou niée par la science officielle ¹⁰. Pour éviter les qualifications "pathologiques", cette dernière attitude doit incorporer une bonne dose de distance "esthétique" à la contrainte de preuve comme dans beaucoup d'approches philosophiques où le moindre point d'arrêt bloquerait l'exercice de la pensée. Mais tout le monde admet qu'en sortant du cours de philosophie, on se coule dans un monde rempli d'évidences aussi vitales que l'air que l'on respire.

La force probante attribuée à un dispositif ou un témoignage ne relève pourtant pas seulement du même type d'évidences que celles que nous partageons dans la vie quotidienne. Car dans chaque nouvelle preuve avancée, on a affaire à des procédés et des constructions - donc en quelque sorte à des artifices - ainsi qu'à des êtres, personnes, objets, phénomènes, inconnus ou jusqu'alors imperceptibles - candidats à devenir de nouveaux êtres naturels seulement à l'issue d'épreuves encore mal définies.

¹⁰ Sur ce thème voir le numéro "Science/Parasciences" de la revue *Ethnologie française*, n°3, septembre 1993.

Loin de chercher ici une solution épistémologique purement formelle, à l'instar des grands textes du positivisme logique, je propose d'aborder la question de la "force probante" à travers le développement d'une sociologie empirique. Et comme on ne bâtit pas sur le vide, je suggère de repartir du vieil argument, assez élémentaire, selon lequel l'étude empirique des disputes, des affaires et des controverses, permet d'explorer dynamiquement les modalités d'accord et de désaccord, les ressources cognitives et les formes de lien social ou d'engagement moral utilisés par les protagonistes dans une configuration historique donnée. Les disputes composent en effet de véritables analyseurs de ce qui lie des personnes à des groupes, des dispositifs ou des institutions, et rendent visibles les formes d'action ou d'argumentation acceptables à un moment donné du temps. Elles font émerger les contraintes de justification et de preuve sur lesquelles prennent appui les acteurs pour arrêter (l'essentiel de) leur dispute et stabiliser leur (des points d') accord ¹¹.

Il n'est guère possible de dissocier la question des preuves de celle du partage entre causalité et responsabilité, ou si l'on préfère, de celle de la généralisation d'une contrainte d'objectivité, dont on sait qu'elle est assez récente en Occident ¹². Il n'est donc pas étonnant que l'esquisse de sociologie de la responsabilité présentée dans La Faute professionnelle (Paris, Métailié, 1991) ait conduit assez rapidement à une problématique de la preuve. L'analyse des affaires de faute professionnelle, qui avait pour but de formaliser les procédés d'accusation et de défense mis en oeuvre sur les lieux de travail et devant les tribunaux, mettait en évidence l'importance des preuves dans la détermination des obligations liant les personnes. Pour accuser et se défendre les protagonistes s'appuient sur les "réseaux d'obligations" contenus dans les situations de travail : règlement intérieur et discipline, normes de production, cadences, systèmes de contrôle et de pointage, règles de conduite, délais, organisation hiérarchique, état des dispositifs techniques, secrets de fabrication, etc. D'un point de vue formel, attribuer une faute ou une défaillance suppose de remonter à une convention ou une obligation qui lie un être à d'autres êtres. Cette contrainte, qui a été systématisée par les juristes, peut être transformée en ressource analytique pour le sociologue puisqu'elle fait émerger les propriétés des dispositifs dans lesquels les personnes perçoivent, décident et agissent et rend plus explicite la source de leurs obligations mutuelles ¹³. En relevant l'importance des objets comme supports d'obligations et de contraintes liant

¹¹ Cette qualité des disputes est sans doute universelle dès lors que l'on considère que les membres de toute sorte de société sont intéressés et compétents pour tout ce qui concerne les règles qui régissent leurs comportements et leurs échanges. Mais on ne saurait sous-estimer pour autant le poids des deux siècles décisifs que forment les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dans la constitution moderne des formes "affaire" et "controverses" et dans l'apparition d'un droit correspondant. Voir R. Koselleck, Le Règne de la critique (1959), Paris, Minuit, 1979 ; sur Voltaire, voir E. Claverie, "Procès, Affaire, Cause - Voltaire et l'innovation critique", *Politix*, n°26, 1994 ; sur la question de la tolérance, voir P. Roussin Controverse, histoire, critique : la Dissertation sur les libelles diffamatoires de Pierre Bayle (1996).

¹² Voir par exemple L. Daston, Classical Probability in the Enlightenment, Princeton, Princeton University Press, 1988.

¹³ La plupart des cas étudiés étaient situés dans le cadre de contrats de travail (marqués par le fameux "lien de subordination"). Mais on peut facilement étendre l'approche à toutes les formes d'obligation ou d'engagement que peuvent faire valoir les personnes. On peut le faire par exemple à propos de "l'affaire du sang contaminé", qui montre les difficultés que fait naître, face à des plaintes et des indignations légitimes, la pluralité des régimes de responsabilité dans lesquels sont pris les protagonistes : la formule "responsable mais pas coupable", désormais célèbre, contient toute la tension entre une notion de "responsabilité" aux contours flous,

durablement les personnes entre elles, notre premier modèle de preuve correspondait à une sorte de réminiscence de la philosophie des Lumières qui privilégiaient les "preuves matérielles" ¹⁴.

Dans les situations courantes, l'accusation est le mode le plus courant d'imputation de responsabilité : X accuse Y en prenant appui sur une convention liant Y à un dispositif D qui, dans son extension, concerne directement X. Tout en produisant son accusation, X produit sa défense. L'accusation et la défense se construisent simultanément ¹⁵. Y pour se défendre doit accuser X d'erreur de qualification : X se trompe sur la nature ou la qualité de Y et de D, sur le sens de leur relation, il ignore ou ne veut pas voir que le dispositif D n'était pas dans l'état attendu, qu'il y a un cas de force majeure ou que cet état est imputable à un autre dispositif, voire à un autre agent Z, également lié par une convention, etc. Ce faisant les protagonistes de la dispute parcourent un réseau de règles et de conventions et, le cas échéant, découvrent leur incomplétude.

C'est dans le prolongement direct de cette problématique de l'accusation et de l'imputation de responsabilité que prend sens le projet d'une "sociologie de la preuve". Il s'agit de regarder systématiquement, dans la voie tracée par Lévy-Bruhl dans son texte sur La Preuve judiciaire ¹⁶, les modalités d'émergence, de confrontation et de validation des techniques de preuve. Comme dans la sociologie des sciences développée par M. Callon et B. Latour, on ne sait pas a priori ce qui peut servir de "preuve" dans un contexte donné ¹⁷. On est conduit à élargir la gamme des cas de figure traités et à ne pas en rester au partage du travail de preuve entre expertise scientifique d'un côté et enquête judiciaire de l'autre.

En prenant au sérieux les moments de discussion des preuves comme moments de reconfiguration de l'ensemble des éléments en présence dans un litige, une affaire, une polémique, une expérience quelconque, on peut me semble-t-il sortir de l'ornière qui oppose le positivisme globalisant et le relativisme des localités. L'éthnométhodologie, dans son projet radical d'inverser la genèse du fait social, se refuse à caractériser les épreuves décisives : seule l'épreuve actuelle, pointée explicitement par les protagonistes, est pertinente (en ce sens il s'agit bien d'une poursuite du projet phénoménologique). Or les procédures d'extraction et d'exhibition des preuves à partir de la confrontation des localités appellent un dépassement du dilemme classique de

qui joue sur les registres professionnel, politique, éthique et des modes de traduction juridique fortement controversés (ici l'accusation d'"empoisonnement"). Voir sur cette affaire l'ouvrage éblouissant de M.-A. Hermitte qui, se situant dans le nouveau cadre juridique de la "délinquance technologique", parle de "délits et crimes involontaires conscients", Le Sang et le Droit - Essai sur la transfusion sanguine, Paris, Seuil, 1996. On aura l'occasion de revenir sur cet ouvrage.

¹⁴ S'opposant à l'aveu et à l'usage dominant du témoignage oral, Montesquieu et Beccaria avaient fait l'apologie de la permanence et, partant, de la fiabilité de la preuve écrite. Pour un exemple à propos du rôle de la correspondance privée pour "sonder les consciences" dans les procès révolutionnaires, voir Carla Hesse, "La preuve par lettre - Pratiques juridiques au tribunal révolutionnaire de Paris (1793-1794)", Annales, mai-juin 1996, pp. 629-642.

¹⁵ Je renvoie ici à l'ouvrage de S. Mc Evoy, L'invention défensive, Paris, Métailié, 1995.

¹⁶ H.Lévy-Bruhl, La Preuve judiciaire - Etude de sociologie juridique, Paris, Marcel Rivière, 1963.

¹⁷ Voir références désormais classiques Latour et Callon...

l'objectivation macro et de la micro-analyse : les choses se négocient localement mais les protagonistes inventent des moyens pour les transporter, les fixer, les généraliser, etc. ¹⁸.

A travers leurs formes de clôture, de relance et de bifurcation, les affaires et les controverses produisent de nouvelles connexions entre localités et globalités. Elles contribuent à modifier l'espace public, pas seulement dans ce que l'on nomme l'actualité, mais en y installant durablement des formes et des figures. Par le simple fait de créer des précédents sur lesquels peuvent prendre appui les personnes, les affaires obligent à quitter la posture ethnométhodologique qui ne reconnaît que les validations locales apportées par les membres. Mais ce n'est pas en allant chercher des topiques ou des formes universelles de jugement que nous allons sortir du localisme (comme dans la voie empruntée par les auteurs des *Economies de la Grandeur*) mais en faisant l'hypothèse qu'il y a des épreuves de vérité qui constituent des expériences suffisamment marquantes pour configurer les épreuves ultérieures et servir de points fixes à une multitude de protagonistes, y compris et surtout dans leurs activités quotidiennes (et pas seulement dans leurs interventions publiques) ¹⁹. Même dans les cas de poursuite interminable des disputes ou des polémiques, les protagonistes ont besoin de prendre appui sur ces épreuves pour construire leur version ou leur argumentation. Car il leur faut un minimum d'accords, de points fixes, de gonds, pour poursuivre la dispute. Tout ne peut être local ou incertain au même titre. Si le désaccord est total il ne s'agit plus d'affaire ou de controverse mais d'état de guerre, de lutte ou de conflit où seules les forces et les faiblesses des parties en jeu comptent.

Une chose est sûre : la preuve s'impose ou finit par s'imposer ; elle ne se choisit pas arbitrairement. C'est pourquoi tout constructivisme ou relativisme doit rejeter violemment l'idée de preuve. Si l'on adopte ce point de vue, il ne peut y avoir que des stratégies et des techniques de persuasion dont la rhétorique reste le modèle dominant. De ce que l'on est parfois dans l'impossibilité de prouver, par défaut d'appuis matériels indépendants des calculs et des manipulations humaines, on en déduit un peu vite que toute quête de preuve est vaine, que la force probante attribuée à des êtres ou des phénomènes dans le monde est une pure fiction. Une des stratégies du relativiste ou du nihiliste - explicitement recommandée par Schopenhauer ²⁰ - consiste à ramener la preuve à un motif métaphysique : ainsi mise en perspective, il peut jubiler à en déconstruire l'idée et à ramener toutes les occurrences qu'il entrevoit comme le produit de simples croyances.

¹⁸ Dans leur ouvrage polémique consacré à *L'affaire Tchernobyl*, Lecerf et Parker prétendent se situer dans le champ de l'ethnométhodologie : leur objet est constitué par l'écart "monstrueux" qu'ils prétendent relever entre la "rumeur" et la "réalité". Selon eux, l'approche garfinkélienne permet de rendre compte du caractère opératoire de la rumeur au niveau local et de son caractère factice au niveau global : "*Face à cette évolution étrange d'un propos sociologique, qui semble proche de s'anéantir lui-même en anéantissant les distinctions du vrai et du faux, l'ethnométhodologie garfinkélienne opère un retournement dialectique qui d'un seul coup rétablit tout. En effet, loin de combattre le relativisme, l'ethnométhodologie pousse les choses à l'extrême dans son sens. Point de vérité universelle, point de distinction universelle entre le vrai et le faux, point de fondement possible pour une quelconque prétention d'objectivité en sociologie ou dans les sciences sociales. Mais en même temps l'ethnométhodologie tire derrière elle un substitut de la distinction entre le vrai et le faux, substitut qui est fourni par la notion de logique locale (...) Or ces logiques locales rétablissent localement tout : le vrai, le faux, le savoir, l'erreur, et la notion de distorsion entre réalité et rumeurs*" (*L'Affaire Tchernobyl - La guerre des rumeurs*, Paris, Puf, 1987, p. 348).

¹⁹ Parmi les exemples typiques de procès en responsabilité qui ont permis la modification de dispositifs, voir les polémiques sur l'expertise de l'Airbus A320 du crash d'Habsheim en 1988 et à nouveau sur le crash du Mont Saint-Odile en 1990.

²⁰ Voir Schopenhauer, *L'Art d'avoir toujours raison*.

Les questions posées ici ne tombent pas du ciel des Idées. Elles proviennent des difficultés éprouvées dans le suivi, la description et l'analyse d'affaires ou de controverses précises. Les recherches en cours sur les trajets d'alertes et les formes d'attention et de vigilance en oeuvre dans le monde contemporain nous obligent à regarder de très près les modèles de preuve développés par les protagonistes. Les acteurs font valoir de plus en plus, comme on le constate quotidiennement, un "principe de précaution". Or, le principe de précaution repose précisément sur l'indisponibilité d'une preuve tangible ou, plutôt, sur son report dans le futur : il s'agit de se placer au maximum de risque prévisible de façon à limiter les dégâts en cas de catastrophe. Mais cette attitude produit une sorte d'effet pervers : car dans un monde qui s'agencerait complètement selon un tel principe, non seulement le calcul règnerait en maître et il n'y aurait pour ainsi dire plus d'erreur ni d'apprentissage, mais la critique ne serait plus possible (puisque'il n'y aurait rien à opposer au maximum de précaution). Donnons rapidement quelques exemples de dossiers intéressants à explorer du point de vue d'une problématique de la preuve ²¹.

- **Glozel**. Sur cette célèbre controverse qui a fortement secoué l'archéologie française, au milieu des années vingt et qui n'est pas vraiment close aujourd'hui, le diagnostic officiel est ainsi libellé : le site de Glozel serait un "faux archéologique probable". La collection ne se tient pas, ce qui donne lieu à des conjectures contradictoires et extrêmes (hypothèse du "faux total", contredite toutefois par des datations à la thermoluminescence et au carbone 14, "trace de l'Atlantide", "sanctuaire gallo-romain", etc.). Un des exemples de "preuve tangible" qui n'a pas résisté à la critique - alors que dans l'esprit de ses producteurs elle devait mettre fin à la controverse - est constitué par une tablette d'argile traversée par une racine : pourquoi un tel objet n'arrête-t-il pas la controverse ? Pour les détails, je renvoie à l'article intitulé "Une collection inqualifiable" publié dans Ethnologie française (repris légèrement modifié dans Experts et faussaires).

- Les "**avions renifleurs**". Dans cette affaire, qui prit la forme d'un scandale politico-financier au début des années quatre-vingt, peu de commentaires se sont penchés précisément sur le processus de découverte de la supercherie. Le dévoilement du scandale introduit tout de suite des enjeux politiques et économiques. Or lorsque l'on regarde la genèse précise de l'affaire, elle passe par une série d'épreuves graduelles, marquées notamment par le désir de toucher, d'ausculter, de dévoiler l'intérieur de l'appareillage. On voit dans ce cas de figure comment les faussaires utilisent le désir de leurs proies, l'anticipent ou l'accompagnent en jouant par ailleurs sur une contrainte de secret et de confidentialité qui lie les victimes et leur interdit l'accès complet au dispositif. Suite à l'accumulation des doutes sur l'efficacité, puis sur l'existence, du dispositif de détection géologique à distance, un expert scientifique du CEA est spécialement mandaté. Il exige de faire passer l'expérimentation du terrain - où tout est sous le contrôle des "inventeurs" - au laboratoire où il peut complètement déconstruire l'objet en l'isolant de ses manipulateurs (ici au sens fort) ²². On va revenir sur ce dossier un peu plus loin.

²¹ Chaque affaire demande normalement un très long temps de présentation et c'est là une des contraintes majeures : comment résumer une affaire sans intervenir dans sa (re)constitution ? Décrire et résumer ne sont pas des opérations de même nature mais on y retrouve la même tension vis-à-vis des choix de représentation opérant sur des personnages, des actions, des qualifications, des modalisations (par exemple la temporalité, l'antériorité, l'extension, l'irréversibilité, le degré de certitude, etc.).

²² Dans la même logique voir les dispositifs d'authentification mis en place par Henri Broch dans le domaine des parasciences : amener les annonceurs de prouesse dans le laboratoire et devant un public compétent.

- **L'affaire du sang contaminé.** Cette affaire contient plusieurs configurations problématiques, dont la plus dramatisée est sans aucun doute la mise en accusation de responsables politiques à partir de la qualification pénale d'"empoisonnement" (ce qui a engendré la formule : "responsable mais pas coupable"). Mais en-deça même de la qualification litigieuse, il y a beaucoup de choses à relever vis-à-vis de la question de la preuve ²³. Comme dans la plupart des affaires, en effet, il y a les points de désaccords durables concernant ce que les protagonistes appellent les "faits". On observe une grande variation dans les "argumentaires", les "interventions", les "investigations" visant la mise en place des "faits". Le problème c'est que la notion-même de "fait" - qui semble impliquer "description" et "état-de chose" - peut contenir des interprétations, des argumentations ou des représentations. Par exemple : *"c'est un fait qu'à l'époque les médecins du CNTS ne croyaient pas à un risque de contamination de l'ensemble des stocks"*. Voilà un drôle de fait : il contient une croyance partagée par un ensemble d'agents rassemblés sous une même catégorie. La question que l'on peut alors se poser au plan analytique est la suivante : quels sont les modes d'enquête, de mise à l'épreuve, de validation ou de réfutation que peuvent mobiliser les acteurs et le sont-ils effectivement, dans quel cadre, à quel moment, et par qui ? A-t-on demandé à l'ensemble des médecins du CNTS de reconstruire l'état de leurs "croyances" ou de leurs "hypothèses" à l'époque (1983-1985) ? On peut comparer ce genre de "fait" à celui-ci : *"à partir de la note de ..., il était impossible de ne pas savoir que tous les concentrés non-chauffés seraient contaminés"* (Voir note du 12 mars 1985 de Jean-Baptiste Brunet à Jacques Roux signalant la probable contamination de tous les lots du CNTS - note citée en annexe de Casteret). Mais il y a encore un autre niveau de "fait" : cette note qui est supposée clore l'incertitude sur le risque, comment a-t-elle circulé ? Qui l'a lue, qui l'a eue entre les mains, etc. On retrouve le problème des trajets d'alertes. *"Roux prétend avoir envoyé toujours un double de ses courriers à Edmond Hervé"*.

Ce qui est certain, c'est que l'affaire du sang a créé un précédent sans doute aussi décisif pour les affaires contemporaines que celui produit par l'affaire Dreyfus au tournant du siècle. Un des thèmes majeurs qui surgit dans cette affaire est celui des rapports entre logique de la preuve et logique de la décision : l'incertitude sur les preuves ne doit pas, aux dires de multiples commentateurs s'inspirant du principe de précaution, inhiber les actions visant à clarifier les situations et minimiser les risques par l'adoption de postures d'urgence ou de "stratégies de transition". Le Pr Montagnier demande notamment *"que les (scientifiques) n'attendent pas qu'une controverse scientifique qui a des conséquences en santé publique soit terminée pour prendre des décisions"* (in Des virus et des hommes, 1994).

- Les querelles d'**expertise en matière nucléaire** : comment prouver que des cancers sont liés à l'exposition plus ou moins prolongée à des doses radioactives ? Les controverses sont multiples en la matière : non seulement autour des effets de l'accident de Tchernobyl mais aussi de La Hague (voir la polémique sur l'enquête de J.-F. Viel), de Nogent-sur-Marne et son école construite sur une ancienne usine de radium, des travailleurs intérimaires du nucléaire ²⁴. On est ici face au problème de la preuve dans un régime d'évaluation des risques fondé sur des quantités et des seuils renégociables. L'espace de calcul est confronté à une trop large gamme de phénomènes pour qu'il y ait une chance de clôture, au moins dans un délai acceptable pour les

²³ Sur cette affaire, voir A.M.Casteret, L'affaire du sang, Paris, La Découverte, 1992 ; M.-A. Hermitte Le Sang et le Droit - Essai sur la transfusion sanguine, 1996.

²⁴ Bien que l'on trouve avant guerre des alertes relatives notamment aux rayons X, les premières grandes polémiques publiques sur l'exposition aux radiations datent de l'après-guerre, suite aux premiers tirs de bombes atomiques. Sur la découverte graduelle des dangers des rayons x et du radium puis de tous les radioéléments, voir J. Schubert et R.E Lapp, Le grand péril des radiations, Paris, Payot, 1958.

demandeurs ou les critiques. Même dans le cas d'une fusion de coeur nucléaire, la radioactivité émise dans l'environnement est partout et nulle part, elle peut avoir des effets nocifs sans que ceux ci soient mesurables, dépend de seuils établis par des commissions d'expertises qui doivent constamment revoir leurs bases de calcul (on pourra ici comparer utilement avec l'amiante). Les experts admettent généralement qu'il y aura un nombre accru de cancers mais en déclarant en même temps qu'ils ne peuvent être isolés ni mesurés : ils se glisseront dans des fluctuations imputées statistiquement au hasard. Le rapport à la longue durée introduit par la radioactivité perturbe la logique de la preuve installée dans les régimes précédents : il y a toujours moyen de relancer la polémique en introduisant un doute par l'argumentation, il n'y a aucune garantie perceptuelle et trop de dispersion pour que des recoupements d'indices puissent fonctionner à coup sûr, trop d'extériorité et de paramètres vis-à-vis des contraintes d'exactitude exigées par le diagnostic en laboratoire. Il y a des parcelles de tout cela, mais elles n'ont pas encore trouvé le dispositif qui les aide à tenir ensemble.

Dans le domaine nucléaire, la question du tangible prend une forme paradoxale. Par exemple, dans un article récent consacré à l'introduction d'un nouveau dosimètre pour les agents travaillant dans les zones à risque du CEA, un commentateur introduit son propos comme suit : *"Les rayonnements ionisants sont, par essence, impalpables, qu'ils soient X, bêta ou gamma. Mais les dégâts qu'ils causent sur un organisme vivant peuvent être redoutables. Pour mieux percevoir le risque, et vérifier que les travailleurs professionnellement soumis aux radiations ne dépassent pas la dose limite, la loi impose des dosimètres réglementaires, constitués d'un film photographique sensible aux radiations"* (Le Monde, 23/10/96).

Cette présentation, que l'on peut dire de "sens commun", puisqu'elle transite d'un communiqué du CEA vers la presse sans susciter de polémique, contient l'ensemble des éléments placés au coeur de notre problématique : des éléments "impalpables" (l'expression étant bien faite pour maintenir active la contrainte de "palpabilité"), des crises ou des catastrophes possibles (ici l'irradiation ou la contamination radioactive) et donc des affaires et des procès éventuels, une contrainte de preuve (percevoir et vérifier), une instrumentation ou un dispositif faisant le passage entre des agents humains, des éléments réputés impalpables par les sens, des situations à risque (déjà typifiées ou prédéfinies) et des organisations (ici un centre de calcul, un ensemble de contraintes légales sur des doses, etc.). On remarque que l'instrumentation capable de lier cet ensemble d'éléments et d'objectiver comme on dit la radioactivité sous la forme de dose reçue est qualifiée ici par référence à une logique de l'empreinte ou de la sensibilité (au sens passif : "être sensible à"). Il s'opère comme un transfert de la contrainte de tangibilité qui mène de l'impalpable pour l'humain au sensible pour l'objet (expression venant de la photographie, comme lorsque l'on parle de plaque sensible). Mais doit-on considérer comme absolument certain le caractère imperceptible de la radioactivité pour les sens ? Ne peut-on trouver des personnages qui prétendent capter, ou pour le moins sentir, les rayonnements ? Il ne s'agit pas nécessairement des magnétiseurs et autres radiesthésistes mais par exemple de certains opérateurs qui témoignent de "coups de fatigue" liés selon eux à des doses plus fortes que d'ordinaire.

La preuve comme dispositif perceptuel

Dans le travail sur la responsabilité professionnelle, j'avais essayé de concilier les approches de Bruno Latour et de Luc Boltanski²⁵. Ce travail de rapprochement est sensible dans le métalangage utilisé : la notion d'"épreuve" (commune aux deux univers) mais aussi et surtout de "réseau d'obligations". Je m'arrangeais alors pour trouver des définitions suffisamment flexibles pour faire tenir le rapprochement réalisé, en arguant d'une contrainte de symétrie - avec l'idée que les contraintes de justification sont aussi fortes dans la dynamique des disputes et des affaires que les capacités de mobilisation déposées dans les réseaux de personnes et d'objets : l'épreuve était ainsi définie comme "la possibilité d'un changement d'état" ; le réseau d'obligations ou de conventions comme "l'ensemble des acteurs susceptibles d'exiger de la part d'un agent ou d'un ensemble d'agents un type de comportement ou de raison". La recherche sur l'authentification des objets menée avec Christian Bessy, partait de l'intuition que des acteurs capables de s'adapter à ce double modèle de réseau et de convention, pouvaient manipuler complètement la "réalité". En d'autres termes rien ne permettait de distinguer la production de l'expert de celle du faussaire. Les deux types d'acteurs apparaissaient comme des agents en concurrence, des constructeurs de réalité au même titre, capables de fabriquer de toute pièce des argumentaires, des attitudes, des objets ou des dispositifs de façon à leur faire passer sans peine des épreuves de jugement ou d'évaluation. Peut-être en est-il réellement ainsi. Mais si c'est le cas, il n'y a plus aucune épreuve de vérité transportable (dans l'espace et le temps) et toutes les expériences n'ont pour ainsi dire aucun contenu capable de dépasser les circonstances ou si l'on préfère, les "jeux", les "interactions", les "épreuves locales". Or la participation au cours des choses prend appui sur des formes d'attestation et de garantie régulièrement mises à l'épreuve. L'affaire de la vache folle nous a en quelque chose donné raison. A un économiste qui faisait remarquer que nos analyses concernaient des objets très marginaux, on peut en effet opposer des listes entières d'affaires ou de crises dans lesquelles la question de l'authentification est centrale : l'inquiétude sur l'origine de la viande n'en est qu'un des exemples les plus frappants mais on peut compter aussi l'affaire des trafics de faux médicaments dénoncée par l'OMS, ou celle de la trentaine de documentaires complètement fabriqués vendus aux télévisions allemandes comme des témoignages authentiques.

Il est clair qu'il faut se placer en deça des réseaux et des conventions et analyser les modalités d'expertise permettant aux protagonistes de se prémunir contre les manipulations, tromperies, faux et canulars²⁶. On peut

²⁵ Je ne peux pas rappeler ici l'opposition que visaient à surmonter, chacun à leur manière, Latour et Boltanski au milieu des années 1980 : la sociologie de Bourdieu d'un côté, l'ethnométhodologie selon Garfinkel de l'autre. D'un côté l'ajustement automatique des structures objectivées et des structures incorporées ; de l'autre la négociation permanente de la "réalité" en situation par les membres dont les seuls liens préétablis résidaient dans les formes langagières disponibles. Ceci est maintenant suffisamment connu pour qu'il n'y ait pas besoin de s'y attarder.

²⁶ Un tel intérêt pragmatique pour les capacités d'expertise, ordinaires ou savantes, reste naturellement incompréhensible pour la grande Sophistique généralisante qui se place d'emblée au niveau du grand drame humain. L'idée qu'il n'y a que de l'illusion et du mensonge et que l'artifice seul est au fondement de ce que nous appelons la Vérité, est ainsi encore très vivace, même si elle commence à être datée et a du mal à se démarquer du "second règne" de la critique incarné par les années 50-70. Par exemple, s'appuyant sur Nietzsche, P.Zaoui, qui se pose en deleuzien de pointe, écrit : "car si la vérité, la recherche d'un ordre stable, ferme, cohérent, lancé comme un voile sur le chaos du monde, n'est qu'une invention, au même titre que le mensonge, alors elle n'est à son tour rien d'autre qu'un mensonge, mais un mensonge oublié. C'est le même instinct, l'instinct vital de conservation, qui conduit les hommes à inventer mensonge et vérité. Il n'y a donc qu'une seule puissance créatrice : la puissance du faux, c'est-à-dire la puissance de la dissimulation, de la métaphorisation, de la

ici prendre appui sur un opérateur qui fait visiblement défaut aussi bien dans l'approche en terme de "traduction" et de "réseaux hétérogènes", que dans celle en terme de "cités" et de "contraintes de justification" : le corps. Le corps des humains, mais aussi des objets : si les objets étaient bien pointés comme des médiateurs décisifs ils n'étaient pas traités comme des agencements de matériaux mais d'abord comme des ensembles de fonctions et des jeux de qualifications. La thèse sur les objets qui prévaut dans les différents courants qui vont de la sociologie des sciences et des techniques aux nouvelles approches cognitives, est largement fonctionnaliste : les objets sont là pour fonctionner. C'est un point de vue extrêmement étroit qui ne permet pas de comprendre comment émergent des prises dérivées et qui crée une fracture définitive entre usage et esthétique²⁷. Réintroduire le corps et la matière, irréductibles à l'état de purs référents ou de pures infrastructures sur lesquelles s'agencent en couches successives des niveaux "symboliques", cela revenait à reprendre une partie du programme phénoménologique. Comme invite à le faire l'ouvrage de Fernando Gil, j'ai donc été amené à regarder de près les modalités de passage ou de basculement du registre de l'évidence dans celui de la preuve, de l'activité perceptuelle dans l'activité d'évaluation et de jugement et vice versa²⁸.

Une des premières conséquences de ce déplacement est que l'on ne peut plus se contenter de désigner les "instruments de preuve" mobilisés par les protagonistes, experts ou autres, en établissant une échelle graduée menant des "humains ne disposant que de leur corps" aux "humains dotés des techniques les plus sophistiquées". Merleau-Ponty fournit une voie à explorer avec son idée de dilatation du corps propre, d'annexion de nouveaux instruments. On peut en effet s'intéresser de plus près au mélange des sensations et des instruments à travers l'activité perceptuelle des acteurs : la manipulation des instruments est elle-même une expérience corporelle qui engage le niveau de la perception. De nombreux cas de querelles d'expertise montrent en effet que les instruments eux-mêmes ne sont pas toujours fiables, exempts de critiques ou de controverses, ou tout simplement pertinents. Il faut donc repartir du corps et en faire un élément actif. D'où l'essai de construire une véritable sociologie de la perception en partant d'une collection de situations de mises à l'épreuve face à des objets incertains, douteux ou énigmatiques : on a ainsi suivi le travail d'enquêteurs des fraudes, de commissaires-priseurs, de collectionneurs, d'historiens d'art ou d'archéologues, etc. en faisant varier au maximum les formes de relation entre "experts" et "profanes", ou plus généralement entre les personnes et les choses. Une des retombées très directes de ce travail réside dans la transformation du regard sur les épreuves que se font subir les protagonistes des affaires ou des différents dossiers que nous analysons. Nous pouvons en effet les suivre dans leurs propres expériences perceptuelles entendues comme la mise en place graduelle d'un dispositif perceptuel susceptible d'alimenter des demandes de preuve.

fiction, de l'illusion, des commérages, de la tromperie, du 'cirque perpétuel de la flatterie pour une flambée de vérité' (...) L'intellect humain ne produit ainsi que des masques, masques sur masques, et derrière le dernier masque, il n'y a rien : ni réel, ni substance, ni identité." in L'Inactuel, n°6, "Mensonges, vérités", automne 1996, p. 7.

²⁷ Un des passages qui a été supprimé faute de place dans Experts et faussaires, consistait en une confrontation de quatre épreuves avec un réfrigérateur : D.Norman lui-même se mettant en scène avec un frigo et critiquant son manque d'affordances ; un héros-narrateur de R.Belleto négociant l'ouverture de la porte de son frigo à travers des corps-à-corps répétés mêlant force et ruse, comme dans les arts martiaux traditionnels ; un bon vieux frigo finissant sa vie chez Emmaüs et faisant tout-à-coup le bonheur de théâtres en quête d'objets à forte capacité de "présence" ; enfin un objet d'art contemporain confectionné par B.Buffet à partir d'un frigo (sic).

²⁸ F.Gil, Traité de l'évidence, Grenoble, Millon, 1993.

Un cas d'école : les avions renifleurs

Avant d'entrer dans la présentation et la discussion plus théorique, développons un peu plus le cas des avions renifleurs qui permet d'ouvrir assez directement sur la question de la "prise" et de bien centrer la problématique sur les relations entre l'arrêt, la preuve et le tangible. Sans restituer toute l'affaire, je voudrais montrer très concrètement comment le passage par les objets, leur expertise, leur "prise en main et leur authentification, est un moment d'inflexion décisif dans l'enchaînement des épreuves.

On peut bien sûr adopter un point de vue externaliste et restituer cette affaire depuis des enjeux politiques, industriels et financiers, déployer le contexte des années soixante-dix, la crise du pétrole, la modification des rapports entre l'Etat et les grandes entreprises marquée par la montée d'une nouvelle technocratie, décrire des réseaux de relations personnelles. On peut aussi se centrer sur le "scandale" qui éclate après coup avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et étudier les rhétoriques qui s'affrontent. Lorsque l'on part du point d'arrivée, les épreuves d'authentification ont vite fait de devenir anecdotiques : c'est le cas par exemple si l'on entame la description à partir de l'article de M. de Pracontal, au titre éloquent "Giscard, meilleur géologue de France" (Les Nouvelles, 11 janvier 1984), qui témoigne que les jeux sont faits, les attributions de responsabilité établies, les récits et les faits quasiment stabilisés. On oublie facilement les doutes et les épreuves d'authentification et l'on comprendra pourquoi un peu plus loin : car la vie ordinaire ne peut supporter l'omniprésence du doute et de l'inquiétude et suppose à la fois l'instauration d'un régime de confiance a priori et une clôture sur le vrai ou le faux a posteriori ²⁹. Nietzsche écrit dans Par-delà Bien et Mal : "Ce n'est pas ton mensonge qui me bouleverse, mais de ne plus te croire" (§ 183).

Les épreuves d'authentification ont été décisives dans la dynamique même de l'affaire : c'est à partir des épreuves répétées autour des objets que se redistribuent des compétences et des ressources, des enjeux, des stratégies et des décisions. C'est en se plaçant aux moments de doute, d'épreuve, de basculement, que l'on peut comprendre comment le canular a pu résister trois ans, permettant à ses auteurs de jouer sur les effets conjugués d'anticipations basées sur la manipulation d'attentes et de représentations et d'une logique du "secret" interdisant l'ouverture d'un espace critique.

Une des pièces essentielles du dossier est constituée par le rapport de François Giquel, conseiller référendaire à la cour des comptes. Ce rapport, qui avait disparu, est ressorti par la presse. Lors d'un contrôle, l'analyse des comptes sociaux de la société Erap, liée au groupe Elf-Aquitaine, fait apparaître l'évolution aberrante du poste "études, recherches, documentation technique" de 3,6 millions de Frs en 1977 à 126,4 MF en 1978 puis 198,5 MF en 1979. Des questions sont posées sur la nature d'une telle dépense des deniers publics. Mais le rapporteur est prévenu par le président de la chambre compétente qu'il s'agit d'une opération exceptionnelle et hautement confidentielle dont les grandes lignes avaient été portées à la connaissance de la cour. Ce premier point d'arrêt nous contraint à changer l'ordre temporel du récit.

²⁹ Autre exemple récent d'anecdote qui a failli faire tout basculer. Alors que la guerre fait de nouveau rage en Tchétchénie, Le Monde titre le 22 août 1996 : "Le général Lebed doute de l'authenticité des décisions attribuées à M.Eltsine". Lebed doute publiquement du fait que Boris Eltsine ait visé personnellement l'injonction faite au conseil de sécurité de ramener l'ordre à Grozny. Il s'agirait selon lui d'un fac-similé de la signature présidentielle et il déclare que "personne ne doit être autorisé à manipuler le nom du président".

Retour arrière : début 1976, les représentants d'un important groupe financier informent Erap sur une invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière. Le comte de Villegas, assisté du dénommé Bonassoli ³⁰, auraient mis au point des appareils permettant de "voir" sous terre jusqu'à plusieurs milliers de mètres de profondeur et d'identifier à coup sûr les nappes de gaz et de pétrole, les réserves d'eau et la présence de certains minerais.

En avril-mai 1976, un test d'authentification a lieu dans le plus grand secret : un programme de reconnaissance aérienne prévoyait le survol de sites où l'ERAP connaissait l'existence de petits gisements d'hydrocarbures. Le dispositif aéroporté fonctionnait à la verticale (5000 à 7000 m) et signalait par un "couinement" sonore plus ou moins intense la présence d'un gisement d'hydrocarbures. Au début de l'expérience il n'y a pas encore d'image exploitable. Les inventeurs développent toutefois un autre appareillage au sol donnant des images fixes en noir et blanc sur une petite console de visualisation. Les observateurs n'avaient évidemment pas accès à la partie essentielle, soigneusement dissimulée aux regards sous une tente, mais seulement à la console (placée à quelque distance dans une camionnette). A l'aide d'un crayon magnétique, posé sur tel ou tel point de l'image d'un "gisement", ils pouvaient interroger l'appareil sur trois paramètres : profondeur, épaisseur, teneur en hydrocarbures (à partir d'une échelle allant du plus léger au plus lourd). Après traitement informatique, le décodeur donnait une réponse quasi immédiate. Les responsables de l'ERAP furent stupéfaits de la qualité et de la précision des résultats.

Il y aura toutefois de multiples ratages et problèmes de réglage. Mais les inventeurs n'auront pas de mal à les expliquer par l'évolution constante de leurs procédés. Les nouveaux procédés et les appareils Delta et Oméga étaient mis en oeuvre par les inventeurs "dans des conditions de secret rigoureux", non seulement vis-à-vis de l'extérieur, mais plus encore à l'égard des représentants d'Elf-Aquitaine, ne leur permettant pas de *"connaître autre chose que ce qui nous a été dit ou que nous avons pu apercevoir, c'est-à-dire peu de choses jusqu'ici"* (rapport de synthèse de la Section Géologie Elf-Aquitaine, septembre 1977). A bord de l'avion, seuls les cadrans et les boutons de commande extérieurs étaient visibles et les techniciens SNEA n'avaient d'autre rôle et d'autre possibilité que de suivre les images qui apparaissaient sur un écran de visualisation. A terre le déchargement, la mise en place et le réglage des appareils étaient faits par l'équipe Fisalma : le principal d'entre eux, qui émettait et/ou captait les mystérieux rayonnements, était toujours placé sous une tente, dont il ne fallait s'approcher à aucun prix car il y avait danger à intercepter le rayon. L'équipement de visualisation était placé à quelque distance, dans une camionnette de location ; là aussi les géologues n'avaient le droit que de regarder l'écran. Le rapport relate toute une série de nouvelles campagnes aériennes remplies d'incidents divers.

Ce qui apparaît clairement, à travers les rapports produits par les représentants "techniques et scientifiques" d'Erap, c'est une sorte de désir de toucher qui doit faire reculer une interdiction formelle posée par les inventeurs : *"Au lieu d'être associés sans réserve au maniement des appareils, ils furent maintenus plus ou*

³⁰ Bonassoli sera qualifié plus tard d'"ancien réparateur de télévisions" et "d'inventeur mythomane". En bonne logique, on doit laisser en suspens l'usage de qualifications produites en fin de course. Mais le fait-même de narrer des épreuves antérieures à partir d'un point d'arrivée, produit une sorte de trompe-l'oeil temporel : il faudrait normalement, si l'on voulait décrire l'enchaînement des épreuves, suivre scrupuleusement la chronologie pour ne pas imputer aux protagonistes ce qui ne vient que plus tard. Mais en même temps certains éléments du dossier, certains rapports, documents, témoignages, refondent les diverses temporalités. C'est que les acteurs font eux-mêmes de l'anachronisme (ce qui est redondant avec le fait de faire l'histoire). Du coup "suivre" les acteurs suppose au moins d'épouser les formes d'anachronisme qu'ils mettent en oeuvre.

moins à l'écart par les inventeurs qui ne leur laissèrent qu'une seule fois, au dessus du Golfe du Lion, la possibilité de mettre en oeuvre l'appareillage Delta - en vain d'ailleurs, car la check-list était fort longue et conçue de telle sorte qu'aucune erreur ne pût se rattraper (...)".

Dans un rapport d'octobre 1978 la section géologie écrit : *"des concessions ont été faites par les inventeurs, mais de faible portée. Nous avons la possibilité de voir l'apparence extérieure des appareils, éventuellement d'y toucher, mais pas de les ausculter"*.

Comme le dira plus tard le directeur de la recherche, du développement et de l'innovation d'Elf-Erap : *"On ne connaissait pas le procédé dans son détail. Sa fausseté n'a pas été établie sur la base d'une étude de principe mais par une expérience ratée"*. Ce n'est qu'en 1979 grâce à l'expertise scientifique demandée par André Giraud, ministre de l'Industrie, à Jules Horowitz, directeur de la recherche fondamentale au CEA, qu'une expérience de détection d'une barre métallique à travers une paroi de béton démasquera la supercherie.

Il a fallu attendre cette expérience, réalisée à Rueil, pour que les truquages soient enfin révélés aux clients. On découvre que l'ordinateur du système Delta, qui était censé faire les décodages n'existait pas. C'était l'opérateur qui déclenchait un système d'édition électro-mécanique avec affichage sur une console, le magnétoscope d'enregistrement étant branché en parallèle sur un autre magnétoscope censé commander le système mais qui avait une bande préenregistré dont l'opérateur commandait (et même télécommandait) le défilement à volonté, le tout couplé à d'ingénieux générateurs d'effets spéciaux et à de simples photocopies préparées à l'avance.

"Mais, écrit encore le rapport de la Cour des comptes, on pouvait encore penser que ces appareils précisément avaient été volontairement truqués, soit pour induire le partenaire en erreur et préserver à tout prix le secret de l'invention, soit pour provoquer justement une rupture et recouvrer ainsi la liberté de contracter ailleurs. Parmi les techniciens et au sein même de l'état-major de l'opération, certains le croyaient sincèrement". D'ailleurs une nouvelle démonstration ait encore effectuée à Wolfsberg le 28 juin 1979.

On voit que c'est en ramenant le dispositif dans une sorte de laboratoire contrôlable que l'expertise peut réellement commencer et démasquer, au fil des ratages, la supercherie. L'authentification suppose de sortir du régime d'emprise dans lequel les faussaires tenaient leurs clients sur le terrain. Mais l'absence de prise a aussi pour effet le maintien d'une pluralité d'interprétations toujours plausibles. Ainsi, certains protagonistes ont longtemps continué à penser que les inventeurs ont volontairement sabordé l'expérience pour ne pas livrer leurs "secrets". La détection par satellite n'est elle pas aujourd'hui plausible ?

Ce cas de figure nous montre ce qu'est une absence radicale de "prise" sur un dispositif, absence qui conduit soit à la répétition forcenée des épreuves, soit à l'hallucination, soit encore à une forme ou une autre de basculement dans la violence. Des réseaux d'acteurs, des sociétés et des institutions, des politiques et des stratégies, des techniques et des moyens matériels passent par ce goulot d'étranglement qu'est la prise.

L'émergence de la prise dans le travail perceptuel : entre perception et représentation

Alors que la perception est au centre de nombreuses approches philosophiques et qu'elle fait l'objet de multiples travaux en neurologie, psychologie et sciences cognitives, elle est pour ainsi dire absente de la sociologie classique. Le fait social serait basé sur des représentations ou des calculs (intérêts) et le niveau des perceptions ne relèverait pas de la sociologie. Dans les modèles classiques, l'intérêt suffit à produire la perception adéquate : il suffit que l'objet O m'intéresse pour que j'en perçoive directement les propriétés pertinentes. On a là un des enfants naturels du néodarwinisme : la perception serait fondée sur une sélection soumise à un principe d'optimisation³¹. En réalité, la plupart des modèles esquivent la question de la perception et de l'élaboration graduelle d'expériences collectives en travaillant non pas sur les relations que tissent A et B à l'objet O mais en réduisant O à l'état de simple médium ou prétexte de la relation entre A et B.

Pour rendre compte d'un certain nombre de phénomènes on est pourtant obligé de passer par le niveau de la perception et, pour le moins, d'en dire quelque chose. En dépit des apparences, la théorie des habitus de Bourdieu qui fait un grand usage de l'expression kantienne de "schèmes de perception et d'action" ne dit que très peu de choses sur cet agir perceptuel qui prend forme dans les corps-à-corps entre les personnes et les choses. Un fort soupçon de "vitalisme" ou de "régression biologiste" est constamment à l'oeuvre dans la littérature dès qu'il s'agit du corps (voir notamment vis-à-vis de G. Deleuze). Or c'est précisément le contraire qui se produit : si les sciences sociales produisent elles-mêmes la coupure en plaçant la barre au niveau des "représentations" et des "institutions" animées par des acteurs rationnels, elles laissent la porte ouverte à la neurobiologie, à la psychologie cognitive, à la médecine et à la génétique³². Les facultés de mouvement, d'adaptation, de manipulation d'objets ou d'instruments, la manifestation des sensations et des intuitions nées de la participation au monde sensible sont complètement abandonnées à ces disciplines qui en fournissent des cartographies normalisées et qui excluent l'explication par le "social" ou qui la renvoient à des cas particuliers (phénomènes de masse, manipulations d'images ou de symboles connotés socialement, etc.). Or on peut mettre en avant l'énorme capacité d'apprentissage dont font preuve les acteurs lorsqu'ils développent des compétences à partir d'expériences marquantes et d'étalons stabilisés fournissant des repères pour ces expériences. On retrouve bien du "social" mais on n'a plus besoin d'épuiser l'argument en qualifiant tout ce qui apparaît dans le champ de vision de "fait social".

Il est clair que la question du statut à donner à la perception, et partant à l'engagement corporel, en sociologie, se ramène assez vite à quelques postures - dont, comme d'habitude, je vais exagérer les traits :

- Comme c'est le cas notamment chez Bourdieu, la perception est directement couplée au jugement et relève complètement de la structuration originaire des expériences qui ont pris forme dans un habitus.

³¹ Voir la critique que fait Varela des modèles de ce type en biologie dans L'Inscription corporelle de l'esprit (1993).

³² P.-H. Gouyon n'hésite pas à dire par exemple que *"ce qui est transmis de génération en génération, ce sont les gènes et seulement les gènes. Les individus sont appelés à disparaître, sur le plan biologique, seule leur information génétique leur survit, à travers leurs descendants. De ce fait, ce sont les gènes qui évoluent. Je ne vois donc personnellement rien de choquant à dire par exemple que les individus sont des artifices inventés par les gènes pour se reproduire. Je ne suis pas le seul à le penser."* *"Le néo-darwinisme ne menace pas l'éthique"*, in La Recherche, n°292, novembre 1996, p. 89.

- La perception est hors champ car elle ne pose aucun problème d'ordre social, voire même cognitif. C'est un niveau qui va de soi et sur lequel il n'y a rien à dire : on suppose constamment que les personnes entendent, voient, goûtent, touchent, sentent, se déplacent comme il convient, et il n'y a pas lieu de s'arrêter sur ces opérations que l'on peut laisser aux psychologues cognitifs, aux neurophysiologues, aux ergonomes, etc.

- La perception est l'objet de discours et de pratiques sous-tendus par des représentations. On se représente la "nourriture", l'"espace", le "corps" (on parle même de "rapport au corps"), les objets, les techniques, etc. et ces représentations sont liées à des propriétés qu'il faut éventuellement dévoiler : âge, sexe, profession, origine sociale, mode de vie, etc.

- Il y a encore une autre possibilité qui consiste à détacher la perception du cadre social pour en faire la source d'une faculté de distraction³³. Il y a là une intuition intéressante puisqu'implicitement la prise en compte de la distraction (les élèves qui suivent le vol des mouches dans la salle de classe) connecte la capacité perceptuelle au couple présence/absence et met en jeu la question de la liberté vis-à-vis d'une définition des situations jugée rationnellement incontournable par l'observateur souvent bien plus préoccupé par le sens des activités que les acteurs eux-mêmes³⁴.

On peut résumer l'alternative entre sociologisme et physicalisme comme l'affrontement entre l'idée d'une perception directe et celle d'une prédominance de la représentation que celle-ci soit fabriquée de manière idiosyncratique par les structures mentales de l'agent ou qu'elle soit commandée par des structures sociales enfouies³⁵. Ce qui rapproche ces deux options c'est finalement l'idée que la perception est intégralement soumise à la mémoire et qu'elle est avant tout processus de reconnaissance³⁶. Or le tactile, le toucher ou si l'on veut le contact occupe une place centrale dans l'économie des sens qui met en jeu la prise à distance (la vue) ou l'emprise par prise de possession corporelle (le goût, l'odorat). Le toucher a pour propriété une forme de symétrie, de réciprocité plutôt : on est touché par ce que l'on touche. C'est là un des fondements de l'expérience. On est marqué par le contact, déformé, formé, réformé parce que l'on touche. La position stratégique du toucher en fait un passeur idéal non seulement entre les sens (il y a toujours un élément tactile

³³ Un exercice pourrait consister à reprendre Goffman et à regarder comment est traité le niveau perceptuel dans les modalités d'interaction. Tout se passe comme si Goffman dotait a priori ces personnages d'une énorme capacité perceptuelle, supposée partagée, sans rendre compte des modalités d'apprentissage et de mémorisation des épreuves marquantes.

³⁴ Sur ce thème de la "distraction" à travers le traitement du "détail", voir A. Piette, Ethnographie de l'action - L'observation des détails, Paris, Métailié, 1996.

³⁵ Pour une critique récente de la prédominance de la représentation et du calcul (representational-computational view of mind) dans les sciences cognitives, qui poursuit la critique de John Searle et celle de Hubert Dreyfus voir B. Shanon, The Representational and the Presentational - An Essay on Cognition and the Study of Mind, Harvester Wheatsheaf, Prentice Hall, 1993.

³⁶ On note d'ailleurs l'équivoque de l'expression "aller reconnaître le terrain". Comment peut-on "reconnaître" ce que l'on ne connaît pas ? Le mécanisme de connaissance basée sur des schèmes pré-agencés par la culture, et donc de reconnaissance par homologie structurale, est fortement développé en philosophie et histoire de l'art.

dans la vision ou l'ouïe, le goût et l'odorat) mais entre le sens des sens (la proprioception, l'évidence du corps propre, de sa spatialité et de sa durée) et l'entendement au sens classique.

Le thème du contact est la première chose introduite par E. Canetti dans son essai d'anthropologie générale ³⁷. Dans le chapitre intitulé "Les entrailles de la puissance" (p. 215-237) il donne une place centrale aux actes de "saisie et d'absorption", à la main et à la psychologie du mangeur.

"L'instant du contact concrétise le dessein d'un corps à l'égard de l'autre. (...) Le rapport de force entre celui qui touche et celui qui est touché décide si la résistance sera abandonnée dès cet instant ou bien continuée ; mais plus décisive que le rapport de force réel est l'idée que s'en fait celui qui est touché. Le plus souvent, il cherchera encore à défendre sa peau ; il faut une puissance qui lui paraisse écrasante pour qu'il renonce à toute entreprise. Le contact définitif, celui auquel on se résigne parce que toute résistance, surtout future, paraît vouée à l'échec, a pris dans notre vie sociale la forme de l'arrestation(...)" p. 216

Le premier sens de la notion de "prise" est bien sûr directement lié à la pince, à l'usage de la main pour saisir.

"Le degré suivant de l'approche est la prise. Les doigts de la main forment un creux dans lequel ils essayent de serrer une partie de l'être touché (...) il faut que quelque chose de son corps entre dans l'espace ainsi formé, en gage de sa totalité. L'espace creusé dans la main recroquevillée est comme le parvis de la bouche et de l'estomac, par lesquels la proie est ensuite définitivement absorbée". "Notons la haute estime dont jouit la poigne. Les fonctions de la main sont si multiples qu'on ne saurait s'étonner des nombreuses tournures linguistiques qui y sont liées. Mais son auréole lui vient surtout de l'empoigne, cet acte de puissance central (...) Le mot de saisissement, quand on est empoigné, en est eut-être le témoignage le plus énergique. Il exprime quelque chose qui vous tient complètement enfermé, une force sur laquelle on n'a aucune influence" p.218.

Selon lui l'activité des mains est la matrice dans laquelle ont pris naissance les objets :

"la main qui puise de l'eau est le premier récipient. Les doigts des deux mains qui s'entrelacent forment le premier panier. La riche évolution de tous les genres d'entrelacements, depuis les jeux de cordelettes jusqu'au tissage, me semble y avoir son point de départ?. On a le sentiment que les mains ont une vie de métamorphoses bien à elles. Il ne suffit pas que tel ou tel objet existe déjà dans le monde environnant. Avant que l'homme primitif essaie de le modeler lui-même, il faut que ses mains et ses doigts le miment" 230-231

La prise telle qu'on l'entend ici porte la trace de cette expérience originale qui permet de dire, dans certaines envolées généralisatrices, qu'il ne peut y avoir de sujet ni d'objet sans élaboration de prise adéquate. Mais là s'arrête notre argumentation anthropologique. Il nous suffit de poser que toute prise permettant l'action ou le jugement dans le monde engage une renégociation entre sensible et intelligible, entre économie perceptuelle et représentation. Ce faisant, ne risque-t-on pas d'opposer un "réel" directement accessible aux sens ou aux instruments dont se dotent les personnes et des cadres normatifs ou interprétatifs élaborés à partir de "représentations" ou de "visions" du monde ? Bref ne (re)produit-on pas une forme de dualisme que le "constructivisme sociologique" aurait dépassé avec ses "modes d'objectivation du subjectif" et de "saisie subjective de l'objectif" ? Pour montrer l'enjeu du décrochage opéré vis-à-vis du constructivisme, on peut mettre en question l'équivalence tacite, utilisée par la plupart des sociologies, entre représentation, perception et vision: "comment les agents perçoivent ..."; "la vision du monde des...". On pourrait faire un relevé

³⁷ E. Canetti, Masses et puissance (1960, trad fr. Gallimard, 1966), Tel Gallimard 1993.

systématique de tous les énoncés qui ferment l'accès à l'étude des rapports entre perception et représentation, percept et concept, épreuve corporelle et élaboration mentale, en les rabattant l'un sur l'autre. Dans ce genre d'opération, on manipule des niveaux logiques différents : "les personnes âgées perçoivent les jeunes comme...". L'expression "percevoir ...comme..." manifeste que l'on établit une équivalence qui peut aller jusqu'à la métaphore : "il perçoit cet homme comme un tigre". Sur ce point, on peut s'aider de la critique du "langage de la perception" effectuée par Austin dans un texte curieusement négligé ³⁸.

Certaines situations supposent que les personnes développent un travail perceptuel, qui n'est ni le produit d'une perception directe reposant sur une harmonie préétablie avec l'environnement, ni la simple projection de structures mentales relevant d'un "arbitraire culturel". La dynamique de la prise consiste à décrire les façons dont le mouvement perceptuel peut entrer en tension avec des représentations pré-agencées et engendrer par là de nouvelles représentations ancrées sur l'expérience. C'est pour rendre compte de cette dynamique que l'on a défini la prise comme la relation dynamique entre des repères (cognitifs) et des plis (matériels).

Pour comprendre comment une intuition se transforme graduellement en preuve, une sensation en représentation (alors que les deux plans sont de niveaux logiques différents, comme on le verra avec Wittgenstein), il faut admettre que les acteurs se livrent à un travail perceptuel qui prend appui de façon différenciée sur des sensations, des instruments et des concepts. Pour accéder à ce "travail perceptuel", plus proche d'une thématique de l'action que du jugement, et ne pas tomber dans une forme de cognitivisme, il faut traiter des thèmes de la présence, de l'attention, de la veille, de l'engagement et de l'emprise. Le travail perceptuel peut engendrer une transformation créatrice mais n'est pas à l'abri des deux extrêmes que sont la perte (on se perd et on ne parvient pas à engendrer de prise) et la redécouverte de ce que l'on connaissait déjà, qui nous était devenu un moment étranger (voir l'expérience qui consiste à retrouver ou non son chemin). Le travail perceptuel, cette sorte de vigilance créatrice, peut être considérée comme une propriété fondamentale de l'être. Chez Heidegger, le Dasein est chaque fois sa possibilité : *"et parce qu'il tient à la nature du Dasein d'être chaque fois sa possibilité, cet étant peut en son être se 'choisir', se trouver lui-même, il peut se perdre c'est-à-dire soit ne jamais se trouver, soit ne se trouver que pour le 'semblant'"* (Etre et temps, Gallimard, p.74).

Dans l'évidence du monde sensible, la perception et la preuve sont deux fois la même chose : le corps atteste constamment de la réalité des états-de-choses (sauf précisément dans les cas de troubles de la perception, d'hallucination ou de possession). Trop percevoir, trop toucher, c'est être dans un rapport d'emprise. Mais le corps-propre est armé pour assurer la bonne distance au réel en permettant d'élaborer les médiations pratiques entre la conscience et le monde (voir Merleau-Ponty). Le choix de la notion de "prise" vient de la nécessité de laisser un espace de jeu entre perception, représentation et jugement ou, à un autre niveau, - celui des cadres d'analyse en termes de réseaux ou de justifications - de comprendre ce qui fait que certains réseaux s'associent mieux que d'autres à certaines formes d'obligations ou de contraintes. Dans la notion de prise, c'est bien de capture dont il s'agit. Cependant, ce n'est pas seulement la matière qui est "saisie" par le mouvement de la prise mais, indissociablement, la représentation ou le concept qui, loin de flotter dans un monde de pures idées, se trouve soumis à une contrainte d'adéquation. La prise n'est pas simplement un autre terme pour la relation de référence ou de représentation par laquelle une entité est reliée à un existant. Car la prise n'est jamais garantie

³⁸ J.L. Austin, Le Langage de la perception, Paris, Armand Colin, 1971 (traduction de Sense and Sensibilia, Oxford University Press, 1962)

une fois pour toutes : elle émerge du mouvement même de saisie ³⁹. D'un côté elle prélève, capte, saisit, par le biais de la perception, des morceaux de chair ou de matière (qui "donnent prise à"), de l'autre elle injecte, construit, produit des significations (qui "ont prise sur"). La métaphore tactile du "point de contact" est fondée en ce qu'elle repose sur l'idée de réciprocité : la prise ne marche que si cela circule dans les deux sens. C'est par là qu'elle diverge de la notion d'"affordance" de Gibson qui tend à tout rapporter aux propriétés fournies par l'environnement.

En confrontant la notion de prise à deux autres notions, on traduit bien une des fractures centrales de nos modes de pensée : le repère d'un côté, notion facile à relier à l'idée de représentation, de calcul ou de rationalité ; le pli de l'autre, notion dont Deleuze a montré, à partir de Leibniz, la fécondité pour penser le corps et la matière dans leurs mises en variation continues.

Aucune prise ne peut être assurée par un simple passage en force ⁴⁰. Mais la prise n'émerge pas non plus "naturellement" par une simple passivité devant le cours des choses : comme le montre François Jullien, il faut atteindre la propension des choses, ce qui suppose déjà un travail, une attention, un engagement des facultés au-delà de l'opposition du sensible et de l'intelligible ⁴¹. La dynamique de la prise nous amène ainsi à une nouvelle approche de l'apprentissage basée sur l'idée de mise en variation continue des dispositifs à travers les situations. La perception est donc entendue ici comme mouvement. Toute description de la perception en terme de dispositif statique est réductrice. Car c'est bien la première propriété vitale du corps que d'être constamment en mouvement (faisant de l'immobilité une figure extrême, un état-limite, très difficile à atteindre, qui crée par elle-même des sensations extraordinairement fortes ⁴²). Produire un travail perceptuel, faire l'exercice de leurs facultés perceptuelles, c'est faire avec des sensations, des climats, des matériaux, des espaces, des niveaux de bruit et donc aussi avec des intuitions. C'est par ce travail que les personnes parviennent à produire des postures corporelles et des dispositifs techniques leur permettant de capter les ressources, de surmonter les contraintes liées aux environnements qu'elles traversent.

Le calcul différentiel tel qu'il est exploré par Deleuze à propos de Leibniz et du baroque fournit un premier langage de description au travail perceptuel dont sont capables les êtres vivants à partir de l'incorporation des

³⁹ Nous savons nager ou faire du vélo une fois pour toutes. La prise est ici identifiable aux plis et donc à des automatismes corporels. Mais par défaut d'apprentissage ou dans des contextes mouvementés on peut perdre ces automatismes ou être tétanisé par la panique. Le corps produit de l'irréversibilité mais dans la logique des plis, un pli peut être plié dans d'autres plis ou conduire à la limite de rupture (il est recommandé de bien plier pour déchirer ou détacher).

⁴⁰ On reviendra au cours de l'année 1996-1997 sur les rapports de la ruse et de la prise à partir du célèbre texte de Dérienne et Vernant sur la mètis des grecs. Le terme de prise vient très naturellement sous leur plume. Par exemple : *"L'action de la mètis s'exerce sur un terrain mouvant, dans une situation incertaine et ambiguë : deux forces antagonistes s'affrontent ; à chaque moment les choses peuvent tourner dans un sens ou dans un autre. Sur ce temps heurté et instable de l'agon, la mètis confère une prise dont on serait, sans elle, dépourvu : au cours de l'épreuve, l'homme à la mètis se montre, par rapport à son concurrent, tout à la fois plus concentré dans un présent dont rien ne lui échappe, plus tendu vers un avenir dont il a par avance machiné divers aspects, plus riche de l'expérience accumulée dans le passé. Cet état de préméditation vigilante, de présence continue aux actions en cours, le Grec l'exprime par les images de l'aguet, de l'affût, quand l'homme sur le qui-vive épie l'adversaire pour frapper au moment choisi."*(p. 21)

⁴¹ F.Jullien, La Propension des choses - Pour une histoire de l'efficacité en Chine, Paris, Seuil, 1992.

⁴² Voir Masaki Iwana, "Invitation au Buto", février 1995, texte reproduit dans la coulisse n°4.

plis et replis de la matière et l'engendrement de formes d'expression adéquates mais constamment modifiables. Des petits plis émergent de plus grands plis, par intégration et différenciation. Une représentation qui se tient est une représentation basée sur de grands plis mais qui peut constamment lâcher prise du fait des variations infinies occasionnées par les petites plis qui peuvent organiser d'autres plis et replis. L'action dans les plis est ouverte, irréductible. Elle fait de la perception non pas un dispositif statique de saisie mais un mouvement continu qui ne connaît pas d'autre point d'arrêt que la mort. Sur ce thème, on peut aussi citer Bergson dans Matière et mémoire :

"en fait, c'est vers l'action que perception et mémoire sont tournées, c'est cette action que le corps prépare. S'agit-il de la perception ? La complexité croissante du système nerveux met l'ébranlement reçu en rapport avec une variété de plus en plus considérable d'appareils moteurs et fait esquisser simultanément ainsi un nombre de plus en plus grand d'actions possibles. Considère-t-on la mémoire ? Elle a pour fonction première d'évoquer toutes les perceptions passées analogues à une perception présente, de nous rappeler ce qui a précédé et ce qui a suivi, de nous suggérer ainsi la décision la plus utile. Mais ce n'est pas tout. En nous faisant saisir dans une intuition unique des moments multiples de la durée, elle nous dégage du mouvement d'écoulement des choses, c'est-à-dire du rythme de la nécessité.. Plus elle pourra contracter de ces moments en un seul, plus solide est la prise qu'elle nous donnera sur la matière ; de sorte que la mémoire d'un être vivant paraît bien mesurer avant tout la puissance de son action sur les choses, et n'en être que la répercussion intellectuelle. Partons donc de cette force d'agir comme du principe véritable ; supposons que le corps est un centre d'action, un centre d'action seulement, et voyons quelles conséquences vont découler de là pour la perception, pour la mémoire, et pour les rapports du corps avec l'esprit"(p. 257).

Toute la critique phénoménologique de l'opposition entre empirisme et intellectualisme vise à montrer que la perception n'est ni objective ni subjective. Et que, partant, tel est aussi le statut de l'expérience. D'où les paradoxes engendrés par les instruments sociologiques qui, par une économie du codage social, prétendent extraire de l'objectivité de séries d'expériences (par l'enquête statistique, le sondage, la confrontation de points de vue ou de récits). Or l'expérience n'a pas à être fondée par une instrumentation extérieure. Par contre, comme on va le voir avec Dulong, le récit d'expérience est soumis à des contraintes lorsqu'il est confondu à un espace public et donc à d'autres récits possibles : c'est le cas des affaires et des controverses où s'affrontent des systèmes de preuve.

Même s'il reste incontournable dans nos analyses, le seul niveau des "représentations" ou des "argumentations" n'est donc plus suffisant ⁴³. Cependant, l'introduction d'un niveau de travail perceptuel permet de revenir au thème de la responsabilité professionnelle à travers notamment la question de l'attention : la faute d'attention est en effet centrale dans les procès en responsabilité. Or qu'est-ce qu'une "attention normale" ? Comment et à partir de quelles ressources peut-on répondre à une contrainte de vigilance et d'attention ? N'est-ce pas là une

⁴³Je me demande si une des façons d'éviter les dérives, comme celles que l'on a vu récemment renaître de ses cendres autour des liens entre génétique et intelligence (voir The Bell Curve mais aussi les topos maladroits de certains de nos collègues qui appuient leurs prophéties sur "les progrès incontournables de la médecine prédictive"), ne serait pas de faire en sorte que les sciences sociales s'attaquent plus directement aux thèmes de la perception, de la mémoire, de l'intelligence et autres notions. On ne peut pas simplement opposer une forme de déconstructionnisme "social" à la biologie, la psychologie cognitive ou la génétique triomphantes. Il faut développer nos propres modèles d'apprentissage, d'adaptation, de perception, de raisonnement etc., ce qui n'est que partiellement fait avec les modèles dits de "cognition distribuée" ou d'"action située" (je ne vois d'ailleurs toujours pas ce que pourrait être une action "non située"...).

autre forme de la responsabilité ?⁴⁴ Entre la responsabilité comme produit d'un processus d'attribution et la responsabilité comme acte d'engagement et d'attention perpétuel dans le monde, il y a semble-t-il une figure intermédiaire : la vérification. Vérifier l'état d'un dispositif, les marges d'action disponibles, évaluer les risques, etc., c'est à la fois remplir des obligations et s'engager pleinement dans des situations. Mais on ne peut pas tout vérifier constamment. C'est là qu'intervient ce que les sociologues appellent la "régulation collective". On se repose bien souvent sur l'expertise et la vigilance des autres. On en voit parfois les résultats. Un des grands problèmes aujourd'hui réside dans l'invention des dispositifs collectifs qui permettent à la fois de doter les acteurs de moyens de contrôle mutuel, d'objets et d'observateurs capables de leur rappeler leurs obligations ou de faire remonter les propriétés de l'environnement de façon à éviter l'endormissement, l'oubli, l'inattention, et de faire des hypothèses raisonnables, d'organiser son action comme s'il n'y avait pas ou peu d'incertitude. C'est ici que se loge à mon avis l'émergence d'un modèle de responsabilité qui repose sur l'anticipation de la défaillance d'autrui et qui suppose une expertise préalable des situations : serait dit fautif aujourd'hui tout agent qui installerait un dispositif sans avoir effectué d'étude préalable capable de faire remonter l'ensemble des éventualités probables, autrement dit l'ensemble des événements susceptibles de menacer le fonctionnement du dispositif. C'est ainsi par exemple que l'installation d'un centre de déchets nucléaires doit anticiper, pour plusieurs centaines d'années, l'entrée intempestive de toutes les créatures possibles, personnes, animaux, végétaux, infiltrations, gaz, etc.

C'est vers un enrichissement de ces analyses, au point d'intersection des actes ordinaires d'attention-vigilance ou si l'on veut de présence, et des actes de critique et d'accusation conduisant au procès ou à la prise en charge institutionnelle, que peut contribuer la recherche en cours sur la dynamique des alertes et la prévention des catastrophes.

⁴⁴ Voir F.Chateauraynaud, "Improviser dans les règles - Engagements du corps et responsabilités dans les techniques de pilotage", roneo, 1995.

De la certitude et des mathématiques : le détour obligé par l'oeuvre de Wittgenstein

Les preuves qui nous intéressent peuvent à tout moment être soumises à une torture bien connue : celle du marteau et de l'enclume, ou si l'on préfère, de la logique formelle et de l'évidence. Entre les deux instances, il y a place semble-t-il, pour une perspective que l'on pourrait dire "néo-réaliste". Dans le long avant-propos de Langage, perception et réalité tome 1. La perception et le jugement (1995), Jacques Bouveresse écrit ceci :

"Lorsque j'ai écrit Le Mythe de l'intériorité, j'étais tout à fait convaincu, pour ma part, que le sens profond de la deuxième philosophie de Wittgenstein devait être à peu de choses près le contraire de ce qu'il est généralement supposé être : celui d'une entreprise dirigée en quelque sorte contre le réalisme sous toutes ses formes et ne pouvant conduire à autre chose qu'une forme plus ou moins avisée d'idéalisme linguistique, de relativisme conceptuel, de vérificationnisme et de scepticisme, au sens de Kripke (...). Mais j'aurais été, bien entendu, tout à fait incapable d'expliquer avec autant de force et de clarté que le fait aujourd'hui Cora Diamond en quoi Wittgenstein doit être considéré, au contraire, comme le défenseur d'une forme de réalisme authentique, sinon au sens du réalisme philosophique, tel qu'on le comprend généralement, du moins au sens de ce qu'elle appelle l'"esprit réaliste". Dans les Recherches philosophiques, il écrit que 'lorsque nous disons, voulons dire (meinen), que telle ou telle chose est le cas, nous ne nous arrêtons pas avec ce que nous voulons dire quelque part avant le fait : nous voulons dire que telle ou telle chose est - comme ceci ou comme cela' (...). Et la même chose est vraie, bien entendu, pour Wittgenstein, de la perception et de nos facultés de connaissance en général : elles ne s'arrêtent pas non plus, contrairement à ce que suggèrent un bon nombre de théories modernes, quelque part avant la réalité elle-même (à ce qui peut-être légitimement asserté, ce qui est considéré comme vérifié, ce qui fait l'objet d'un consensus entre les membres de la communauté, etc.).(...) habitude encore trop répandue de le considérer essentiellement et parfois même exclusivement comme un philosophe du langage, qui ne s'intéresse pas aux choses, mais seulement à nos façons d'en parler, et la tendance à ignorer l'importance de ce qu'il a écrit sur la perception et sur d'autres sujets du même genre" (pp. 24-25).

Il n'est rien de plus dangereux que ces lectures faites une fois pour toutes et qui fonctionnent, encore trop souvent, comme les arrêts en dernier ressort de certains tribunaux. De sorte qu'il faut souvent plusieurs générations pour renouveler une lecture, pour voir littéralement ce qui a été ignoré, gommé, délaissé. Ainsi d'aucuns pourront croire que Bouveresse développe une tactique perverse en se désolidarisant de l'interprétation dominante qui entoure l'oeuvre de Wittgenstein et en critiquant ceux qui en ont fait un porte parole de l'anti-réalisme. Mais, et c'est là l'essentiel pour notre propos, on est d'ores et déjà au cœur du problème de l'attitude philosophique vis-à-vis du sens commun :

"Ce dont il s'agit est, comme il le dit, de guérir le philosophe de la tentation d'attaquer le sens commun, en montrant que ce qui peut rendre suspectes des notions ordinaires comme celles de la réalité, de la vérité, de la compréhension, de la perception, etc., est uniquement la charge métaphysique que nous nous croyons obligés de leur faire porter et qu'elles se révèlent incapables d'assumer" (Bouveresse, p.25-26)

Bouveresse note l'importance du thème de la perception pour la philosophie contemporaine. Il cite sur ce point Putnam : *"qu'y a-t-il d'étonnant à ce que l'on ne puisse pas voir comment le langage et la pensée accrochent au monde si l'on ne mentionne jamais la perception ?"* (voir Dewey Lectures). La priorité à la philosophie du langage s'est en effet accompagnée du déclin de la phénoménologie à partir des années soixante.

"Il m'a toujours semblé évident que la question de savoir comment le langage peut réussir à aller au monde était condamnée à rester un mystère complet, si nous la dissociions complètement de celle de savoir comment nous entrons aussi (mais c'est trop peu dire) en relation avec le monde dans la perception et l'action"(p. 27).

G.G.Granger explique que si la science vise assurément le réel, elle ne l'atteint jamais que de façon indirecte par la construction d'objets virtuels dont elle se sert pour le connaître et l'expliquer. Le virtuel de la démarche scientifique est une *"figure - une représentation - des choses ou des faits détachée des conditions d'une expérience complète"* (voir Le probable, le possible et le virtuel, 1995, p. 231) et à laquelle il manque par conséquent toujours le contact direct avec ce qui fait l'actualité du réel. Le passage du virtuel conceptualisé de la science aux actualités individualisées de l'expérience ne s'effectue jamais qu'incomplètement et imparfaitement. Or quand elle entreprend d'expliquer la perception et les propriétés que nous attribuons aux objets du monde perçu, la science tend à réduire l'expérience actuelle à l'état d'illusion ou de simple apparence. Réconcilier le réalisme naturel avec la science est ainsi aujourd'hui pour Putnam, comme c'était le cas pour Husserl, le grand problème. Toutefois, comme on le voit en allant chercher des ressources chez des auteurs comme Bergson, Merleau-Ponty, Deleuze, Varela et quelques autres, il est fort probable que la solution au problème des rapports entre perception et jugement, entre expérience sensorielle et objectivation scientifique, ne puisse venir de traditions de pensée qui se constituent précisément à partir de leur dissociation.

Il est vrai que nos acteurs partagent ou ont largement incorporé les principaux schèmes légués par ces traditions. Mais si au plan théorique on oppose des jugements basés sur des expériences locales, prisonnières de leur actualité (hic et nunc) à des jugements basés sur des cadres scientifiques parfaitement universalisables, le risque est grand de créer une fracture irrémédiable entre deux univers, deux niveaux de "réalité". Un risque additionnel est de réduire un niveau à partir de l'autre et de recoller les morceaux lorsque l'on en a besoin : dire par exemple qu'il n'y a de preuve irréfutable que ce dont je peux attester ici et maintenant, en présence, par la perception "directe"⁴⁵ ou à l'inverse chercher dans les perceptions "justes", non "hallucinatoires" ou "pleines d'illusions sensorielles", des principes logiques ou biologiques susceptibles de les fonder à l'image de la preuve logique ou mathématique (voir sur ce point Petitot).

Mais la difficulté vient de ceci : lorsqu'ils parlent de "preuve" ou de "prouver" quelque chose nos acteurs entreprennent de "mathématiser" en quelque sorte les êtres, les relations, les états-de-choses, les contextes et les formes d'action ; ce qui ne va pas sans produire toute une série de difficultés liées naturellement à n'importe quelle entreprise de mathématisation. D'où l'intérêt qu'il peut y avoir à travailler non seulement les passages qui nous semblent a priori plus accessibles en sciences sociales dans l'oeuvre de Wittgenstein (De la certitude notamment) mais également les textes qui travaillent sur et avec la question de la preuve en mathématique et en logique. On peut s'appuyer en effet sur les Remarques sur les fondements des mathématiques, en particulier les passages relatifs à la puissance de démonstration de la "preuve logique" et à la nécessité d'une "vue synoptique" de la preuve : *"Et si une démonstration était extraordinairement longue au point de rendre impossible toute vue synoptique ? (p. 143)"*.

Par rapport à la problématique de la preuve telle que la découvre, après coup, une sociologie empirique, la question se ramène au problème des modalités de passage de la "preuve logique" à l'"évidence" de la certitude inébranlable. Il y a des choses sur lesquelles le doute vient buter comme un insecte contre la vitre d'une fenêtre. Wittgenstein montre que la certitude trouve son fondement dans un sens commun primordial et non

⁴⁵ En s'appuyant sur la critique d'Austin, on dira qu'il n'y a jamais à proprement parler de perception directe : la perception est le produit d'un engagement dans un monde... L'expression de "perception directe" semble vouloir signifier avant tout l'absence d'inférence et vise donc au fond la sensation pure.

dans des enchaînements logiques basés sur le calcul des propositions. Il n'y aurait aucun sens à chercher un fondement à cette certitude de base sur laquelle prennent appui les doutes qui ont du sens. Il mène une critique insistante sur l'usage de la formule "Je sais que" qui permet d'identifier des situations dans lesquelles l'expression d'un doute serait incompréhensible. L'emploi de l'expression indique normalement la possibilité d'avoir acquis la conviction que quelque chose est vrai. C'est ici que se marque la différence avec le doute que pose l'idéaliste qui oublie qu'un doute portant sur l'existence ne prend effet que dans un jeu de langage. Regardons d'abord quelques propositions tirées de De la certitude :

"2. De ce qu'à moi, ou à tout le monde, il en semble ainsi, il ne s'ensuit pas qu'il en est ainsi. Mais ce que l'on peut fort bien se demander, c'est s'il y a sens à en douter"

"30 (...) La certitude est comme un ton de voix selon lequel on constate un état de faits, mais on ne conclut pas de ce ton de voix que cet état est fondé"

"50 Quand dit-on : 'Je sais que ... x ... = ...' ? Quand on a vérifié le calcul.

"74 Peut-on dire : une erreur n'a pas seulement une cause, mais aussi un fondement ? Ce qui veut dire à peu près : l'erreur est susceptible de trouver sa place dans ce que sait correctement celui qui se trompe.

"88. Il peut se faire par exemple que l'ensemble de notre recherche soit ainsi disposé que, de ce chef, certaines propositions, si jamais elles sont formulées, sont hors doute. Elles gîtent à l'écart de la route sur laquelle se meut la recherche."

"90 'Je sais' a une signification primitive, qui est semblable à celle de 'Je vois' et qui en est parente. (...)

"92 (...) Pense que ce qui nous convainc souvent de la rectitude d'une façon de voir, c'est sa simplicité ou sa symétrie, i. e. : que c'est ainsi que nous sommes amenés à nous rendre à cette façon de voir. Et alors on dit tout simplement quelque chose du genre : 'C'est forcément comme ça'."

"98 Mais si on venait nous dire : 'la logique est donc elle aussi une science empirique', on aurait tort. Ce qui est juste, c'est ceci : la même proposition peut être traitée à un moment comme ce qui est à vérifier par l'expérience, à un autre moment comme une règle de la vérification."

Voilà quelques formulations décisives pour notre propos. On peut y lire en effet le refus d'une double réduction : réduire la logique à l'état d'expérience empirique sans fondement ; rehausser à tout prix la logique comme point d'appui supérieur et transcendantal. LW nous invite ici à regarder les usages que nous faisons des propositions. Dans certains cas les propositions sont mises à l'épreuve du monde réel - et l'on voit tout de suite qu'il y a des cas où cette mise à l'épreuve est fondée, d'autres où elle est déraisonnable, voire absurde (nous pouvons donc discerner la pertinence de cette mise à l'épreuve, nous ne sommes donc pas nihilistes ou relativistes) ; dans d'autres cas, elles servent de points d'appui pour guider un acte de vérification, pour attester de sa cohérence, de sa conformité à une représentation, une attente. Une fois clarifiés ces deux usages fondamentaux des propositions en rapport avec la question de la vérification, LW peut avancer ce qui suit :

"103 . Et maintenant si je disais : 'c'est ma conviction inébranlable que, etc.', cela veut dire, dans le cas présent aussi, que je ne suis pas parvenu à cette conviction consciemment en suivant un processus de pensée déterminé, mais qu'elle est à tel point ancrée dans toutes mes questions et réponses que je ne peux pas y toucher."

"105 Toute vérification de ce qu'on admet comme vrai, toute confirmation ou infirmation prennent déjà place dans un système. Et assurément ce système n'est pas un point de départ plus ou moins arbitraire ou

douteux pour tous nos arguments ; au contraire il appartient à l'essence de ce que nous appelons un argument. Le système n'est pas tant le point de départ des arguments que leur milieu vital."

Lorsque nous abordons la question des preuves, c'est-à-dire les façons dont les protagonistes gèrent explicitement leurs certitudes et leurs doutes, nous n'envisageons jamais les solutions qu'ils adoptent indépendamment du dispositif qui leur donne sens et qui les rend descriptibles. En effet, comment pourrions-nous considérer que tel élément fait bien preuve pour tel ou tel protagoniste dans telle ou telle situation si nous ne pouvons pas le ramener à un dispositif intelligible ? Les actes de vérification ne sont ainsi compréhensibles qu'à partir du dispositif qui commande la mise à l'épreuve. Si l'on ne connaît pas ce dispositif (expérience que l'on fait à de multiples reprises sur le terrain) on est condamné à enregistrer des actes ou des discours, perceptibles mais incompréhensibles. C'est, selon la formule de C.Lemieux, s'exposer à commettre une "erreur de Frazer". Pour éviter ce type d'erreur, le chercheur doit mettre à l'épreuve son propre "sens commun" ou sa propre "compétence" ("prior knowledge") et s'engager à comprendre.

"110 Qu'est-ce qui vaut comme vérification de la proposition empirique ? - 'Mais est-ce là une vérification suffisante ? Et, si elle l'est, ne faut-il pas qu'elle soit reconnue comme telle dans la logique ? ' - Comme s'il n'y avait pas un moment où la quête du fondement parvient à un terme. Mais ce terme, ce n'est pas la présupposition non fondée, c'est la manière non fondée de procéder."

"115 Qui voudrait douter de tout n'irait pas même jusqu'au doute. Le jeu du doute lui-même présuppose la certitude".

"125 (...) Qui décide de ce qui est solidement fixé ? Et qu'est-ce que cela signifie d'énoncer que ceci ou cela est solidement fixé ?"

Poser la question de la certitude, ou de la preuve, cela suppose la mise en place préalable de tout un ensemble de points fixes qui rendent le doute ou le questionnement pour ainsi dire "réaliste". La tentation de pousser le doute sur l'ensemble de ces points fixes - outre que c'est généralement une tactique de rhétoricien visant à déconcerter - est assez typique d'une position de spectateur dégage des obligations performatives, et sourds aux contraintes pragmatiques auxquelles doivent se soumettre les acteurs qu'il a sous les yeux. On peut par exemple opposer à une personne qui fait valoir les obligations inscrites dans un contrat que la forme contractuelle est une construction sociale dont on peut refaire l'histoire et que, de fait, son "adhésion" à cette contrainte n'est que fictive, n'est que le produit d'une croyance et que du coup le respect de l'obligation doit pouvoir se renégocier d'une manière ou d'une autre.

"139 Pour établir une pratique, les règles ne suffisent pas, il y faut aussi des exemples. Nos règles laissent des échappatoires ouvertes et la pratique doit parler pour elle-même."

"141 Si nous commençons à croire quelque chose, ce n'est pas une proposition isolée mais un système entier de propositions. (La lumière se répand graduellement sur le tout).

"142 Ce ne sont pas des axiomes isolés qui me paraissent évidents, mais un système dans lequel conséquences et prémisses s'accordent un appui mutuel."

"144 (...) Ce qui est fixé l'est non pour sa qualité intrinsèque de clarté ou d'évidence, mais parce que solidement maintenu par tout ce qu'il y a alentour."

Pas plus que l'évidence, la preuve n'est le produit d'un fait isolé : elle prend forme dans un réseau d'éléments qui tendent à se renforcer les uns les autres. Le travail du vérificateur est particulièrement éprouvant dès lors qu'il doit tout vérifier : il lui faut parcourir l'ensemble des relations. Mais ce que ne dit pas LW c'est que dans certains cas un petit élément suffit pour défaire l'ensemble, dans d'autres plusieurs connexions peuvent lâcher sans défaire la cohérence du système. Rendre compte des différentes sensibilités des dispositifs à la critique est donc une tâche importante qui nous éloigne du point de vue purement philosophique.

"172 On peut bien dire : 'Il faut quand même qu'il y ait un principe à la base de cette confiance' ; mais que peut apporter un tel principe ? Est-il plus qu'une loi naturelle du 'tenir-pour-vrai' ?

"196 Une preuve sûre est celle que nous admettons comme absolument sûre, celle d'après laquelle nous agissons avec assurance sans le moindre doute. Ce que nous appelons 'erreur' joue un rôle bien déterminé dans nos jeux de langage ; en joue un aussi ce que nous considérons comme preuve apportant un témoignage sûr."

"199 L'emploi de 'vrai ou faux' a ceci de fallacieux que tout se passe comme si on disait 'cela s'accorde avec les faits ou non', alors que ce qui est en question précisément, c'est cet 'accord'.

C'est le principe même de l'accord au monde qui est en jeu dans la possibilité de s'appuyer sur des preuves et de les considérer comme absolument sûres. Un tel point de vue rejoint très directement la phénoménologie et pose clairement les limites du doute cartésien. En effet : *"L'homme doué de raison n'a pas certains doutes (220)."*

"357 On pourrait dire ceci : 'Je sais' exprime la certitude apaisée, non celle qui est encore en état de lutte.

"358 Dès lors j'aimerais voir dans cette certitude non la parente d'une conclusion prématurée ou superficielle, mais une forme de la vie. (Cela est très mal dit et sans doute mal pensé aussi).

"359 Cela veut pourtant dire que j'entends concevoir la certitude comme quelque chose qui se situe au-delà de l'opposition justifié/non justifié ; donc pour ainsi dire comme quelque chose d'animal."

Un des thèmes majeurs lié à la preuve, envisagée dans sa dynamique, est celui de l'inquiétude. L'état animal, animé par excellence, est un état d'inquiétude. Dire qu'il y a une forme possible d'apaisement, de relâchement de la prise, c'est dire qu'il y a une harmonie possible avec le monde, que l'on peut s'y couler, s'y confondre. Toute confusion est hors du doute. LW effectue donc un étrange cheminement qui part de la critique interne de la logique pour aboutir à une sorte de variante du "plan d'immanence" dont parle Deleuze. Les oppositions qui structurent ces trois propositions (apaisement versus état de lutte, inférence versus forme de vie, justification versus animalité) ont le même objectif : poser l'impossibilité de réduire l'un sur l'autre, les deux plans, celui de la transcendance et celui de l'immanence. On voit du même coup, que la prise, entendue comme point de jonction toujours irréductible entre des repères et des plis, n'est pas étrangère au couple wittgensteinien des "jeux de langage" et des "formes de vie". Elle permet précisément de travailler sur la création de points de passage, de modalités d'ancrage dont la validité ne peut-être que pratique, ou si l'on préfère, historique. Dès lors qu'il ne partage pas le "jeu de langage" (repères) et la forme de vie (plis) des protagonistes, le chercheur ne

peut rien saisir de ce qui fait prise et ne peut plus guère que restituer des séries indépendantes d'états et de processus.

Regardons maintenant quelques formules clés des Remarques sur les fondements des mathématiques.

Première partie

"28 Je pourrais dire que la preuve est une figure qui comporte certaines propositions à l'une de ses extrémités, une autre proposition - que nous appelons la proposition prouvée - se trouvant à l'autre extrémité. (...)

"33. Quand je dis : "cette proposition suit de celle-ci", c'est là la reconnaissance d'une règle. Elle s'effectue sur la base de la preuve. C'est-à-dire que j'admets cette chaîne (cette figure) comme preuve. - "Mais pourrais-je faire autrement ? Dois-je ne pas l'admettre ? " - Pourquoi dis-tu que tu dois ? C'est bien parce qu'à la fin de la preuve tu dis par exemple : "Oui. - je dois reconnaître cette inférence.". Mais ce n'est là que l'expression de ta reconnaissance inconditionnelle. C'est-à-dire, je crois : les mots "je dois l'admettre" sont employés dans deux types de cas : quand nous avons obtenu une preuve - mais aussi en rapport avec les étapes particulières de la preuve.

"34 Et en quoi s'exprime donc le fait que la preuve est pour moi contraignante ? Eh bien, dans le fait qu'à partir du moment où je l'ai reçue, je procède de telle et telle façon, dans le fait que je refuse d'emprunter un autre chemin. (...)

"36 [exemple des cent billes] (...) Je pourrais donc dire : la preuve ne me sert pas d'expérience, elle me sert plutôt d'image d'une expérience.

Cette dernière formulation est particulièrement cruciale : la preuve ne se substitue pas à l'expérience, en soi irréductible, elle en fournit une image. Une image marquante qui va permettre de structurer les expériences ou plutôt de les donner à voir.

"44. (...) Ne peut-on dire : la figure qui te montre la solution dissipe un aveuglement ; ou bien également qu'elle modifie ta géométrie ? Elle te montre en quelque sorte une nouvelle dimension de l'espace. (Comme si l'on montrait à une mouche comment sortir du piège à mouches.)

"76 (...) Imagine que je dise : 'Oui, ici il y a un carré - mais regardons si une diagonale le décompose en deux triangles !' Je trace alors la diagonale et dis : 'Oui, ici nous avons deux triangles.' On me demanderait alors : 'N'as-tu donc pas vu qu'on pouvait le décomposer en deux triangles ? Viens-tu seulement d'être convaincu qu'il s'agit d'un carré ; et pourquoi crois-tu tes yeux maintenant plus qu'auparavant ?'.

"86 (...) Car imagine-toi que de cette façon survienne tantôt celui-ci tantôt un autre résultat ; l'admettrais-tu ? Ne dirais-tu pas : 'J'ai dû me tromper ; une seule et même façon de procéder doit toujours produire le même résultat.' Cela montre que tu intègres le résultat de la transformation dans le mode de transformation.

La stabilité du résultat obtenu lorsque l'on suit la même procédure est une des contraintes majeures de toute preuve. Mais cela repose, comme le montre la proposition précédente, sur une sorte de solidarité insécable entre le résultat et le moyen.

"98 [exemple des courbes] (...) Dans la représentation je peux calculer mais non expérimenter."

"99 Quelle est l'utilisation caractéristique du processus de la déduction - comme calcul - par opposition à l'utilisation du processus comme expérience ? Nous considérons le calcul comme la démonstration d'une propriété interne (une propriété de l'essence) des structures. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Cela pourrait servir d'image originelle (modèle) de la 'propriété interne' (...).

"103 Quand nous disons : 'cette proposition suit de celle-ci' le verbe 'suivre' est employé hors du temps. Et cela montre que cette proposition n'exprime pas le résultat d'une expérience.)

"118 (...) Nous parlons maintenant de l'"inexorabilité" de la logique ; et nous imaginons les lois logiques comme inexorables, encore plus inexorables que les lois de la nature. Nous attirons alors l'attention sur les multiples usages du mot 'inexorable'. A nos lois logiques correspondent des faits très généraux de l'expérience quotidienne. Ce sont eux qui nous permettent de constamment démontrer ces lois avec simplicité (avec de l'encre et du papier par exemple). Il faut les comparer avec ces faits qui rendent faciles et utiles les mesures au mètre. Cela nous suggère justement l'usage de ces règles d'inférence, et maintenant, c'est nous qui sommes inexorables dans l'application de ces lois. Parce que nous 'mesurons' ; et il appartient à la mesure que toutes choses aient la même mesure. En outre, on peut distinguer les règles d'inférence inexorables, c'est-à-dire univoques, des règles d'inférence ambiguës, j'entends, de celles qui nous laissent face à une alternative."

Si l'on suit LW, il n'y a rien de "mystique" dans la preuve. Lorsque les agents que nous étudions parlent de preuve ils mettent en rapport un espace de calcul - basé sur un ensemble d'entités et de relations liées de façon interne par des conventions - avec une ou plusieurs expériences (dont l'espace de calcul fixe les modalités d'association ou de ressemblance par identité à partir d'une forme de référence).

Troisième partie

"1 'Une preuve mathématique doit être synoptique'. Nous appelons 'preuve' uniquement une structure dont la reproduction est un exercice facile à résoudre. (...) La preuve doit être une image pouvant être reproduite avec sûreté. Ou bien également : ce qui est essentiel à la preuve doit pouvoir être reproduit exactement avec sûreté (...).

"2. Je veux dire : si en modifiant sa notation on rend facile à dominer du regard une figure de preuve qui ne l'était pas, on crée une preuve qui n'existait pas."

"9 'Une preuve doit montrer non seulement qu'il en est ainsi, mais également qu'il doit en être ainsi'. Dans quelles circonstances le dénombrement montre-t-il cela ? L'on inclinera à dire : 'Lorsque les chiffres et ce qui est compté produisent une image saisissante. Lorsque cette image est employée à la place de tout autre dénombrement de cet ensemble'.

"22 L'on pourrait dire que la preuve ne montre pas simplement qu'il en va ainsi mais : comment il en va ainsi. Elle montre comment $13 + 14$ font 27. 'On doit pouvoir avoir une vue d'ensemble de la preuve' - signifie : nous devons être prêts à l'employer comme principe de nos jugements. Quand je dis que 'la preuve est une image' - on peut la voir comme une image cinématographique. On fait la preuve une fois pour toutes. Naturellement la preuve doit être exemplaire. La preuve (la figure démonstrative) nous montre le résultat d'un processus (de construction) ; et nous sommes persuadés qu'un processus réglé de cette façon conduit toujours à cette image. (La preuve nous montre un fait synthétique)." (p. 150)

La preuve a une vertu synthétique. C'est en ce sens qu'elle peut servir de point d'arrêt et rendre possible des jugements. La proposition 22 de la troisième partie des remarques sur le fondement des mathématiques semble

subitement concaténer toutes les propriétés que nous devons accorder à la preuve afin de la concevoir et de l'utiliser comme telle. Une preuve qui ne conduirait pas à une image marquante et stable permettant la synthèse ne serait pas praticable. Il serait vain de chercher à la produire. Ou, plutôt, on devrait la produire constamment. C'est peut-être d'ailleurs là une des significations de l'expression de "preuve vivante" : elle relève de la logique du témoignage ; elle peut se réaliser continuellement. Mais, comme on va le voir avec Dulong, le témoignage doit également se soumettre à des contraintes d'image et de stabilité.

Quatrième partie

30 (...) Puis-je dire : 'une preuve nous conduit à une décision déterminée, et plus précisément à celle d'admettre une construction conceptuelle déterminée' ?? Ne regarde pas la preuve comme un processus contraignant mais comme un guide. Et il guide ta conception de certains états de choses. Mais comment se fait-il qu'elle guide chacun de nous de telle sorte que nous tous à l'unanimité en soyons influencés ? Comment se fait-il que nous comptons tous en accord ? 'Nous sommes dressés de cette façon', peut-on dire, 'et l'unanimité ainsi produite se perpétue grâce à la preuve'. (...) En reconnaissant une proposition comme allant de soi, nous l'acquittons de toute responsabilité vis-à-vis de l'expérience. Notre façon de voir change dans le cours de la preuve - et le fait que ceci dépende de l'expérience ne lui porte aucun tort. Notre intuition est remodelée."

31 (...) Pour ainsi dire, la preuve canalise nos expériences de certaine façon. Celui qui a constamment tenté telle et telle chose renonce à ses tentatives après la preuve. [exemple des cailloux]

32 "...qui, différents de nous, ne voient pas immédiatement certaines vérités, mais qui peut-être se trouvent sur la voie lente de l'induction", dit Frege. Mais ce qui m'intéresse, c'est la perception immédiate, que ce soit d'une vérité ou d'une erreur. Je demande : quel est le comportement caractéristique d'êtres humains qui 'perçoivent immédiatement' quelque chose - quel que soit le succès pratique de cette aperception ? Ce qui m'intéresse, ce n'est pas la perception immédiate d'une vérité mais le phénomène de l'aperception immédiate. Non pas (certes) en tant que phénomène mental, mais en tant que phénomène de l'activité humaine.

Nous voilà retombés en quelque sorte sur nos pieds avec ces quelques mots d'ordre par lesquels LW semble nous engager dans une approche de la perception. On sait que c'est une sorte de "problématique phénoménologique" qu'il met en place dans les Remarques sur les couleurs. "Voir" - ou "ne pas voir" - n'est pas de même niveau logique que "voir - ou ne pas voir - un cercle rouge", parce que les jeux de langage ne peuvent se réduire à l'expérience bien que leur pertinence en dépendent. D'un côté le concept ne saurait résider dans la chose en soi. Mais de l'autre, comment pourrais-je expliquer ce que je vois sans pouvoir montrer la chose ? La pertinence du concept, par exemple de "vert tirant vers le jaune" dépend aussi bien du jeu de langage que de la disposition de l'oeil et du jeu de lumière qui me permet de voir et de proposer à l'autre un accord (d'où l'importance du daltonisme).

La question des preuves dans la sociologie et l'histoire des sciences

Dans la sociologie des sciences classique, disons mertonienne, la référence à une preuve scientifique suppose une communauté d'acteurs qui se reconnaissent des qualités scientifiques et qui règlent leurs désaccords dans des controverses, pas seulement à travers des échanges d'arguments mais à partir de l'enregistrement de régularités observables, des pratiques expérimentales, et des concepts permettant d'expliquer l'observable par de l'inobservable. Mais le modèle de clôture des controverses repose sur l'assentiment de la totalité des acteurs : des "faits", mais aussi des "formules" et des "technologies" sont progressivement admis par tout le monde et ne sont plus discutés. L'essentiel du travail critique qui divise les protagonistes réside dans la séparation des faits et des interprétations. En outre, la preuve scientifique est supposée rompre avec l'évidence du monde sensible. La meilleure manière de maintenir une forme de relativisme consiste dès lors dans le choix de privilégier la constante émergence de nouveaux acteurs alliant des ressources hétérogènes susceptibles de contourner ou de faire voler en éclat la "communauté scientifique" chère à l'histoire des sciences classique. Dans cette logique, la "preuve" n'est que le résumé momentané d'un accord entre des membres, le point de passage obligé d'un réseau d'acteurs aux intérêts divergents, le dispositif d'intéressement assurant les transferts aux instruments et dispositifs techniques.

On connaît l'argument de Popper sur la réfutabilité des théories⁴⁶. On oublie parfois que cet argument fait appel au thème de l'authenticité, présent notamment à travers l'idée de "tentatives sérieuses" pour invalider une théorie et découvrir la vérité:

"On ne devrait prendre en considération les preuves qui apportent confirmation que dans les cas où elles procèdent de tests authentiques subis par la théorie en question ; on peut donc définir celles-ci comme des tentatives sérieuses, quoique infructueuses, pour invalider (to falsify) telle théorie (j'emploie désormais pour les désigner le terme de 'preuves corroborantes')." (p. 65).

"(les théories scientifiques) sont d'authentiques conjectures - des suppositions d'un contenu informatif élevé ayant le monde pour objet et qui, bien qu'elles ne soient pas vérifiables (c'est-à-dire bien qu'on n'en puisse pas montrer la vérité), peuvent être soumises à des tests critiques rigoureux. Elles constituent des tentatives sérieuses pour découvrir la vérité"(p. 175)

Les développements contemporains de la sociologie et de l'histoire des sciences, tant en France qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, sont souvent présentés comme une remise en cause généralisée de l'épistémologie poppérienne. Chez Callon et Latour par exemple l'intéressement, la quête d'alliance, la production de nouveaux réseaux, l'emportent largement sur le modèle de la controverse et de la réfutabilité dans une enceinte fermée et contrôlée. C'est l'hétérogénéité des liens qui domine. Du même coup, la question de la preuve en sort quelque peu embrouillée. Il est clair que la plupart de ces travaux se sont surtout efforcés de remettre sur ses pieds la théorie de la science en sortant des querelles épistémologiques pour la rendre de part en part historique. Si tous les travaux récents partagent un même souci de symétrie, la domination de la logique et des mathématiques, suspectées d'imposer une sorte de "fétichisme de la preuve", est une des cibles

⁴⁶ K.R.Popper, Conjectures et réfutations - La croissance du savoir scientifique, Paris, Payot, 1985.

principales⁴⁷. Dès que l'on "va voir" sur le terrain en "suivant les acteurs" en train de faire la science, la preuve apparaît nettement comme une affaire de consolidation de liens hétérogènes. Dans l'analyse des processus de découverte et d'innovation scientifiques et techniques, la preuve constitue le maillon faible par excellence puisque tout réside dans l'agencement, l'alignement des acteurs, humains et non-humains, qui vont reconnaître des "preuves" comme valides pour stabiliser leur dispositif d'intéressement mutuel. On a déjà écrit qu'un des défauts de ce modèle est de faire rater, d'une part les procédés de preuve basés sur des prises dérivées, inattendues (comme dans la trace ou le détail insolite qui contraint à recalculer l'ensemble du tableau des faits pertinents), d'autre part la dialectique entre preuve et évidence, entre argumentation instrumentée et expérience ordinaire.

Il nous faut dire un mot rapide sur l'ouvrage magistral de Shapin et Schaffer qui suivent la mise en place de la conception dominante de la science expérimentale à travers la controverse qui opposa Boyle et Hobbes au XVII^e siècle⁴⁸. Ils entendent se placer avant la défaite de Hobbes qui fut en quelque sorte éliminé de l'histoire des sciences, son désaccord avec Boyle lui ayant valu "l'ostracisme de la Royal Society de Londres". Or, se plaçant explicitement sous l'égide de Wittgenstein et de ses "jeux de langage", Shapin et Schaffer entendent mettre en évidence l'existence d'autres conventions possibles pour l'établissement de la vérité et se comporter comme des "étrangers" face à la science expérimentale :

"Si nous prétendons être étrangers à la culture expérimentale, nous pouvons alors (...) être capable d'expliquer les conventions et les pratiques de la culture en question. L'étranger est à même de savoir qu'il existe d'autres conventions et d'autres pratiques possibles. (...) L'examen des controverses présente un autre avantage : les protagonistes jouent souvent un rôle analogue à celui du faux étranger ; ils s'efforcent de démolir dans les convictions et les méthodes favorites de leurs adversaires tout ce qui semble aller de soi. Ils le font en tentant de mettre en évidence le caractère conventionnel et artificiel de ces convictions. Les contradicteurs permettent donc à l'historien de se mettre à la place d'un étranger. p. 13

On retrouve dans leur programme une partie de la posture instituée par l'ethnométhodologie qui permet de traiter la "vérité", l'"exactitude", l'"adéquation" et l'"objectivité" comme des "productions historiques, des catégories et des jugements propres aux acteurs". On peut remarquer cependant que l'usage que font les auteurs du terme de "convention" n'est jamais complètement clarifié : est-il utilisé au sens d'accord explicite, de norme communément admise ou d'artifice de calcul permettant d'encadrer une expérience ou une activité d'exploration ? Sans entrer ici dans les détails d'un ouvrage qui a donné lieu à de nombreux commentaires, rappelons qu'il se concentre sur la création de la fameuse pompe à air et sur les discussions sur la manière de mener les expériences pour produire des connaissances considérées comme irréfutables en matière de faits pneumatiques. Toute la conception moderne de l'objectivité va passer par la mise en place de la machine de Boyle :

"Que ce soit dans le langage de tous les jours ou dans le domaine de la philosophie des sciences, la solidité et la pérennité des faits tiennent à l'absence d'intervention humaine dans leur genèse. Transférer

⁴⁷ Voir D.Bloor, Socio-logie de la logique ou les limites de l'épistémologie, Paris, Pandore, 1982. Notons que la plupart des mathématiciens s'accordent sur trois formes de "preuves" pour ce qui concernent les êtres ou les faits les concernant 1/ Exhiber l'objet (ou le fait) ; 2/ en donner un plan "convaincant" de construction ; 3/ démontrer qu'il ne peut pas pas ne pas avoir eu lieu ou exister...

⁴⁸ S. Shapin et S. Schaffer, Leviathan et la pompe à air - Hobbes et Boyle entre science et politique, Paris, La découverte, 1993.

les responsabilités à la réalité naturelle, c'est énoncer les bases du consensus universel et définitif. Boyle cherchait à garantir ce consensus au moyen des faits expérimentaux (p.30-31)"

La puissance des nouveaux instruments scientifiques, le microscope et le télescope, aussi bien que la pompe à air, tenait à leur capacité d'améliorer la perception et d'introduire de nouveaux objets dans le champ de celle-ci. Autrement dit, loin de supprimer l'appui sur le dispositif sensoriel, les instruments scientifiques permettaient d'"élargir les sens" (p. 40) et de faire attester les faits produits par une foule de témoins. Mais le coût de fabrication, la fragilité et la rareté des pompes impliquaient un accès restreint à l'expérience. Il fallait donc mettre en place des procédures d'authentification ou, comme on dirait aujourd'hui, de certification. Alors que pour les observations effectuées dans la nature, il fallait examiner tant la vraisemblance (compte tenu des connaissances existantes) des comptes rendus que la crédibilité et l'honnêteté des témoins, dans le cas des expériences réalisées en laboratoire, auxquelles assistaient, en principe, des philosophes connus pour leur rigueur et leur discernement, la preuve émergeait du dispositif expérimental supposé reproductible. C'est ainsi que Boyle va déplacer les controverses qui opposent les plénistes et les vacuistes : n'étant ni vacuiste ni pléniste, il s'efforce de créer un discours philosophique de la nature dans lequel de telles questions n'avaient pas à être posées.

"La pompe à air ne permettait pas de décider si un vide "métaphysique" existait ou non. Ce n'était pas là un défaut de la pompe ; c'était au contraire une de ses forces (p. 49). (...) Le jeu de langage que Boyle apprenait au philosophe expérimental reposait sur des opérations implicites de démarcation. Une frontière décisive devait être établie entre le fait expérimental et sa cause ou explication ultime (p. 55)."

Si comme l'affirmaient Boyle et les autres expérimentalistes anglais, les connaissances devaient être empiriquement fondées, il fallait que les expériences qui en étaient la base soient attestées par des témoins oculaires soumis à une certaine discipline. Le meilleur moyen de valider une expérience restait ainsi de la réaliser en présence d'un public illustre. Une autre façon de multiplier les témoignages et de produire du consensus sur les faits consistait dans la reproduction de l'expérience. Cela supposait de présenter des protocoles expérimentaux de sorte que les lecteurs puissent d'eux-mêmes produire l'expérience. Il s'agissait en somme d'engendrer une sorte de "témoignage virtuel" consistant à produire dans l'esprit du lecteur une image juste de la scène expérimentale. Mais on retrouve ici des préoccupations morales : pour faire circuler les faits expérimentaux, il fallait aux expérimentateurs une "technologie de la confiance qui donne l'assurance que les choses avaient été faites, et faites ainsi qu'on le disait"⁴⁹. On assiste ainsi, selon Shapin et Schaffer, à la mise en place d'une forme particulière d'engagement moral. Le monde des expérimentalistes est plus "ouvert", constamment prêt à l'épreuve, et en même temps draine un renoncement au dogmatisme ou aux théories générales impossibles à mettre à l'épreuve :

"Boyle affirma que les controverses devaient porter sur les résultats et non sur les personnes. Toute personne susceptible d'apporter des faits nouveaux, même si elle se fourvoyait, devait être traitée en adepte possible de la forme de vie expérimentale.(...) Le philosophe expérimental devait être prêt à renoncer publiquement à des positions dont la fausseté est avérée. La souplesse était le corollaire de la faillibilité. (...) Selon la formulation officielle de la Royal Society, la production des connaissances expérimentales commençait lorsque les individus voyaient et croyaient, et elle s'achevait lorsqu'ils s'accordaient librement sur ce qui avait été vu et ce qui devait être cru. (...) Les expérimentalistes se méfiaient des "dogmatiques" et des "tyrans" de la philosophie tout comme ils abommaient les "secrétistes" qui élaboraient leur prétendu savoir dans un espace privé et non assujetti à une discipline."

⁴⁹ Les gages d'authenticité résidaient ici dans l'exclusion de toute fioritures rhétoriques et dans la modestie de l'expérimentateur qui se devait de "rapporter les expériences ratées" et d'organiser son récit étape par étape en évitant le "style fleuri", la "métaphore" et les grands systèmes d'interprétation de la philosophie naturelle.

On pourrait dire que loin de "rompre" avec le sens commun, ce type d'attitude consiste plutôt à créer une dynamique entre sens commun et modalité de preuve en instaurant des contraintes sur la production et la vérification des faits en laboratoire. Mais n'assiste-t-on pas à la généralisation d'un "paradigme galiléen" - selon la formule de C.Ginzburg - qui tend à casser toute possibilité de recours au sens commun ? On sait que les livres de Galilée rédigés en italien et non en latin s'adressaient à tout homme de bon sens pour lui annoncer une transformation radicale du "système du monde", la fin d'une tradition appuyée sur l'autorité d'Aristote, la pratique d'une science respectueuse des "faits" et non des textes. En 1616, après une dénonciation, le cardinal Bellarmin interdit à Galilée d'affirmer publiquement la vérité de la doctrine héliocentrique. Galilée répond alors par un subterfuge en rédigeant le fameux Dialogue sur les deux principaux systèmes du monde (1632) qui met en scène trois interlocuteurs : Salviati, porte-parole de Galilée, Sagredo, homme cultivé, capable non seulement de se laisser convaincre par les arguments de Salviati mais aussi de les prolonger ou de les corroborer à partir de ses propres réflexions de sens commun, et enfin, Simplicio, aristotélicien constamment convaincu d'erreur et de soumission bornée à la tradition. Sagredo et Salviati finissent par s'incliner devant l'évidence que Dieu a le pouvoir de produire les faits qui semblent démonstratifs par des moyens que nous sommes incapables d'imaginer⁵⁰.

Ce n'est donc pas le "sens commun" qui est attaqué en lui-même mais bien les croyances ou les dogmes auxquels il est assujéti. La science moderne va s'attacher à convaincre en créant, comme dans l'expérience du pendule de Galilée, les dispositifs perceptuels adéquats permettant de reconfigurer les relations entre savoirs formels et expérience sensible⁵¹. Avec le développement des sciences le sens commun entre dans une dynamique historique. D'où la place centrale des machines dans ce processus, puisque, comme le disent Shapin et Schaffer, "un des caractères essentiels d'une machine est qu'elle occupe une position intermédiaire entre les capacités de perception de l'être humain et la réalité elle-même."

Mais, avec les machines, va se mettre en place également une certaine économie du récit. C'est ce qu'a brillamment montré Christian Licoppe en étudiant l'évolution des "récits d'expérience" dans leurs rapports aux formes d'agencement de la preuve empirique, entendue comme l'ensemble des procédés utilisés dans les comptes rendus expérimentaux pour résorber l'inéluctable clivage qui sépare le récit de ce qui fut (une ou plusieurs fois) et le discours sur les choses comme elles sont (toujours)⁵². En se plaçant au carrefour de l'historiographie des sciences anglo-saxonnes (style Shapin et Schaffer), de la sociologie des sciences (à la manière de Latour et Callon) et de l'histoire culturelle (façon Chartier), le travail de Licoppe prend pour objet

⁵⁰ I.Stengers, "Les affaires Galilée" in Eléments d'histoire des sciences (p. 223-249)

⁵¹ "Comment la physique galiléenne est-elle possible est une question à relier à cette autre, écrit Dusan Bjelic : comment la pratique est-elle possible du point de vue de l'utilisation des matériels d'équipement ? Otto Neurath parle du physicalisme de la vie quotidienne. Il veut ainsi paver la voie pour faire de la physique une science universelle pour la vie pratique et suggère en somme une convergence entre la physique et notre vie pratique. Dans la mesure où nous devons, au quotidien, conquérir notre monde immédiat de façon pratique, les choses sont condamnées à partager le même destin pratique"(D.Bjelic, "L'utilisation instrumentale de la physique galiléenne", traduit de l'anglais in Cahiers de recherche Ethnométhodologique, n°2, juin 1996, p. 53).

⁵² La Formation de la pratique scientifique - Le discours de l'expérience en France et en Angleterre (1630-1820), La découverte, 1996.

le thème de la preuve en proposant une archéologie de l'expérimentation, ou plutôt de la manière dont celle-ci fait preuve, ce qui lui permet d'envisager des régimes plus stables.

Utilisant le modèle de la convention littéraire, il traite le compte rendu savant comme une proposition de contrat fondée sur la vraisemblance de la mise en scène des phénomènes, dont les parties sont l'auteur et les lecteurs auxquels il choisit de s'adresser⁵³. Licoppe met ainsi en évidence la succession, sur deux siècles (du début du XVII^{ème} au début du XIX^{ème}), de trois régimes de preuve dans les laboratoires anglais et français : de la curiosité attestée par des témoins sélectionnés, on passe à l'utilité qui permet d'intéresser des industriels ou des gouvernants tout en faisant de la stabilité et de la répétition en série la preuve par excellence, puis à l'exactitude, forme de preuve complètement endogénéisée, éliminant l'arbitraire des agents humains et les aléas du monde extérieur. L'organisation de la preuve s'opère ici à partir d'étalons et d'instruments de mesure stabilisés.

Le travail de Licoppe crée de ce point de vue un précédent important : c'est la première fois que se trouvent associées, avec autant de justesse et de précision, la caractérisation de grands régimes se succédant sur plus de deux siècles, et l'analyse fine des structures narratives. Le matériel étudié est composé de textes et mémoires relevant des "disciplines baconiennes" : optique, pneumatique, électricité, magnétisme ou chaleur. A partir des régularités qui ressortent, Licoppe parvient à caractériser, avec une très grande netteté, des périodes de prédominance des motifs persuasifs.

Même si l'on peut préférer à l'idée d'une succession linéaire de régimes, une logique de chevauchement - chaque nouvelle preuve redéployant à sa manière les trois "topiques" que forment la curiosité, l'utilité et l'exactitude - il est clair que l'on assiste à un processus d'internalisation de l'administration de la preuve qui réside désormais dans le réglage des instruments à partir de mesures et d'étalonnages en laboratoire de telle sorte que *"le motif persuasif associé à l'exactitude investit les mémoires savants à la fin du XVIII^{ème} siècle, aussi bien en France qu'en Angleterre"* (p. 327). Le passage de la curiosité à l'utilité est particulièrement marqué au début du XVIII^{ème} siècle :

*"(...) à chaque fois qu'au début du XVIII^{ème} siècle un physicien évoluant dans les cercles académiques met en avant la stabilité des phénomènes et la reproductibilité des épreuves qu'il propose, il évoque presque inmanquablement son utilité en référant à un usage éventuel hors du monde savant. (...) cette attitude chez Bernoulli, qui, voyant ses expériences contestées et affirmant de son côté leur reproductibilité, surenchérit en extrayant le phénomène du champ de la curiosité"*p. 117

Avec le régime de l'exactitude qui se met en place graduellement, les preuves n'ont plus besoin des témoins, curieux ou amateurs (régime de la curiosité), ni des ingénieurs, des artistes ou des négociants (régime d'utilité). On ne peut que renvoyer ici aux exemples magnifiquement décrits du processus de réglage de la boussole de Coulomb ou du thermomètre de Lavoisier. On peut parler désormais de "preuve exacte" :

⁵³ *"Mobiliser des acteurs dans le cadre de la preuve, que ce soient des praticiens cautionnant un récit par leur témoignage ou des administrateurs soucieux du bien public, c'est déjà définir les modalités de l'impact du fait d'expérience sur le groupe social particulier qui participe dans chaque cas à la preuve, selon des schémas d'interaction et une définition des intérêts en jeu que le lecteur doit trouver plausible, et qui ne peut donc trop s'écarter de ce qu'il pourra considérer comme vraisemblable"* (p. 3). *"Les stratégies persuasives revêtent d'autant plus d'importance pour les acteurs eux-mêmes, préoccupés de fonder en vérités de fait des phénomènes nouveaux dans un champ de pratiques à peine décalées du quotidien, que l'adhésion aux effets ainsi rapportés s'opère souvent à rebours du sens commun"* p 5

"La preuve exacte devient, et pour longtemps, la convention dominante du récit expérimental, maintenant sa cohérence même par-delà de profondes disparités nationales dans l'agencement des représentations matérielles et sociales qu'elle met en oeuvre, comme nous l'avons vu avec le cas de la France et l'Angleterre à la fin du XVIIIème siècle. Qu'y a-t-il là que la preuve utilitaire qui l'a précédé chronologiquement n'aurait pas pris en charge ? Je tendrais à privilégier le rôle nouveau et central donné à l'objet technique, qu'il soit instrument de mesure ou machine (...) c'était à l'instrument qu'était désormais délégué la tâche d'éprouver la nature dans le laboratoire et de rendre lisible le monde de l'expérience ordinaire, en France comme en Angleterre. Les mémoires expérimentaux du XIXème siècle manifestent toujours plus la position centrale dévolue à l'instrument et la confiance dans la maîtrise et la stabilisation des procédures empiriques, nécessaires au déploiement de l'exactitude (...) L'administration de la preuve repose donc bien sur la mise en scène d'une dialectique entre les deux phases importantes du récit, le récit phénoménal ou observationnel et le récit interprétatif ou théorique. Cette construction littéraire incorpore par avance une réponse positive à la question de la possibilité d'un accord entre théorie et expérience, et elle marque la pleine reconnaissance de la rhétorique de l'exactitude."(p. 328).

En se centrant sur le processus de fixation des règles du récit d'expérience en laboratoire, Licoppe laisse naturellement de côté d'autres formes de preuve qui ont cours dans d'autres "régions" de l'activité humaine. L'asymétrie est constitutive de la séparation de la science et de la société : la "preuve exacte" se met en place en construisant une "preuve inexacte", une "preuve molle", "incomplète" formée de toutes les sortes d'attestations et de témoignages auxquels ont recours les personnes pour leurs activités pratiques hors de l'enceinte du laboratoire. Un des objectifs de cet essai est de revenir sur ce partage, non seulement en rehaussant les autres "topiques" de la preuve (preuve par recoupement d'indices saisis en dehors d'une métrologie ; preuve basée sur l'expérience sensorielle directe ; preuve basée sur l'argumentation et le témoignage) mais en isolant une contrainte commune à toute forme de preuve : la tangibilité.

Par ailleurs, il semble que les différents "régimes" décrits par Licoppe pourraient être complétés par un quatrième "régime", peut-être plus récent, que l'on pourrait qualifier de "régime de la performance". La preuve s'établit par défi, par la réalisation de paris surhumains : aller sur la lune, réussir une transplantation cardiaque, traverser l'Atlantique à la nage, battre un record en apnée, engendrer des êtres transgéniques, etc. Dans ce modèle, les métrologies sont en quelque sorte débordées, sciemment déstabilisées, sans que l'on retombe platement sur la curiosité ou sur l'utilité. Il y a création d'un précédent qui va précisément contribuer au ré-étalonnage des mesures et à la redéfinition des hiérarchies et des compétences ⁵⁴.

⁵⁴ Pour l'observation de performances et de défis dans le cadre de situations de travail, voir N.Dodier, "les éreènes des habiletés techniques", Raisons pratiques, n°4, 1993, pp. 115-139 et N.Dodier, Les hommes et les machines - La conscience collective dans les sociétés technicisées, Paris, Métailié, 1995.

Qu'est-ce qu'une "preuve directe" ?

Une première "preuve directe" aurait été produite à propos du prion et de sa capacité, inquiétante, à franchir la fameuse "barrière inter-espèces" en vertu de laquelle vous avez, pour grossir le trait, peu de chances de refiler une grippe à votre chat et vice versa. En octobre 1996, des chercheurs annoncent en effet qu'ils ont trouvé la même "signature" dans le cerveau d'une vache malade d'encéphalopathie spongiforme (ESB) et dans le cerveau d'une personne atteinte de la maladie de Creutzfeld-Jakob nouvelle variante (dite à prion 4)⁵⁵. Qu'est-ce qu'une preuve "directe" et qu'est-ce qu'une preuve "indirecte". Un expert interrogé prétend que la seule preuve "directe" consisterait à inoculer la protéine chez un humain et à constater le déclenchement de la maladie. Le résultat de l'expérience publié par Nature n'est donc selon lui qu'un "argument très fort" et non une "preuve". A quoi jouent les acteurs ? Sont-ils comme le dit - fort mal à propos selon moi - Latour, des "fétichistes de la preuve", cherchant la preuve absolue en se faisant avoir à chaque fois par des mirages ? Est-ce une affaire de catégories ou voit-on se jouer ici un partage décisif entre des modes de conviction ? L'idée de l'"argument très fort" semble reposer sur un principe que l'on pourrait appeler de vrai-ressemblance, c'est-à-dire à la fois de vraisemblance et de ressemblance (on a quelque chose qui confirme, qui vient s'ajouter aux éléments d'un ensemble : il est congruent), ce qui est précisément plus fort que le simple "air de famille" (ou ressemblance vague). L'idée de la "preuve directe" rejoint quant à elle celle de la tangibilité, du contact "directement" attestable. L'emploi de la modalisation "directe" ou "directement", peut faire l'objet du même type de traitement analytique que celui que Austin fait subir à l'expression de "perception directe"⁵⁶. Austin s'interroge naturellement sur ce que pourrait être une "perception indirecte". Il se place ainsi aux points d'articulation de la perception et du langage en récusant la posture humienne qui détache l'expérience des sens des choses présentes dans le monde. Cela a des conséquences sur la fracture objectif/subjectif : de ce que la même eau est sentie chaude ou froide selon la température locale de la peau, on pourrait conclure que la température est "subjective" - et l'on dit même que c'est une "sensation" pour marquer cette propriété. Austin s'évertue à réfuter cette conception, rejoignant ainsi, par une tout autre méthode, l'argument phénoménologique : *"un objet perçu n'est pas une chose-en-soi, mais s'insère toujours en diverses perspectives selon lesquelles il peut être vu et entre lesquelles nous n'avons pas à choisir"* (p. 13-14).

⁵⁵ Sur les péripéties scientifiques, économiques et politiques de l'affaire de la vache folle voir D.Torny, "Maladie de la vache folle : faut-il écouter les prophètes de malheur ?", ronéo, juillet 1996.

⁵⁶ Austin J.L., Le Langage de la perception, Paris, Armand Colin, 1971 (traduction de Sense and Sensibilia, Oxford University Press, 1962)

Le témoignage selon Renaud Dulong

Dans l'analyse des affaires et des controverses, on a, jusqu'à présent, traité un peu légèrement la question du témoin et du témoignage. On a eu tendance à faire du témoin une ressource parmi d'autres mobilisables par les protagonistes, et du témoignage un récit venant simplement confirmer ou infirmer les argumentaires en présence. L'ouvrage de R.Dulong intitulé Le Témoignage oculaire comme institution (1995), nous aide à expliciter les contraintes d'un témoignage réussi et de son insertion dans l'espace public créé par l'affaire ou la controverse⁵⁷. Le témoignage suppose un engagement spécifique de la part du témoin. De plus, les conditions d'admissibilité ou de crédibilité des témoins varient selon les configurations produites par les affaires ou controverses ou, plus généralement, les espaces publics dans lesquels ils se produisent.

Optant pour une attitude qui nous est familière, bien que dans un style assez différent, Dulong cherche le socle ou le fondement du témoignage, non pas dans les institutions dans lesquelles il fonctionne sous des contraintes d'ordre procédurale, mais dans l'expérience ordinaire du témoignage, dans le fait d'avoir assisté à, participé, observé, vu, touché quelque chose et d'en assumer le récit à la première personne face à un destinataire ou un auditoire intéressé.

De l'approche du témoignage proposée par Renaud Dulong, on peut retenir ici un certain nombre de traits assez faciles à transporter dans le cadre d'une sociologie de la preuve. Les témoins forment ce que Bentham appelait les "preuves personnelles" - qu'il opposait aux "preuves réelles"⁵⁸. L'action du témoin est soumise à un ensemble de conditions que l'on peut résumer à partir de ce qui est immédiatement implicite par la formule "j'y étais" ou "je l'ai vu de mes propres yeux" .

- En disant "j'y étais" un être se constitue spontanément comme sujet d'une histoire vécue et comme dépositaire d'une parole signifiante (à la fois cohérente et pertinente). Pour annuler cette propriété de la personne, il faut nier son humanité ou douter de sa normalité. Du point de vue de la dynamique des affaires, il nous faut donc être attentif aux épreuves éventuelles par lesquelles la normalité d'une personne peut être mise en doute et annuler son témoignage.

- L'être en question marque sa présence, ou son engagement, dans un ou plusieurs événements passés, et s'apprête par sa prise de parole ou son simple signalement à faire renaître une partie du ou des événements à travers son corps. Les témoins disposent de capacités très inégales à faire "revivre" ou à remettre en présence. On retrouve ici le thème de l'authenticité par la présence et du renoncement au calcul ou à l'intérêt. Dès lors qu'un témoignage est complètement plié à un espace de calcul, il tend à s'annuler comme tel (on le voit avec les témoins à charge ou à décharge dont la présence est commandée par une thèse ou un argument).

⁵⁷ L'ouvrage de Dulong est construit comme une suite de commentaires de textes fondamentaux pour l'approche du témoignage, chaque texte permettant à Dulong de déployer une des contraintes ou propriétés centrales de tout acte de témoignage orienté vers l'espace public. Il s'agit, dans l'ordre de : Elisabeth Loftus, Eyewitness Testimony ; Bentham, Traité des Preuves Judiciaires (livre I) ; Von Wright On Promises ; Jean Norton Cru, Témoins ; Hannah Arendt, Politique et Vérité ; Primo Levi, Les naufragés et les rescapés ; Shoshanna Felmann, A l'âge du témoignage.

⁵⁸ J.Bentham, Traité des preuves judiciaires, ed de 1832.

- L'être qui témoigne se situe dans une zone intermédiaire entre la présence et la critique, entre perception, mémoire et jugement. S'il est vrai que l'on peut toujours remettre en doute, par la critique d'objectivité, ce qu'a réellement perçu une personne, il n'est à l'inverse pas imaginable de prétendre établir des faits, même scientifiques, sans passer par un minimum perceptuel garanti. Bref, pour percevoir quelque chose il faut bien être là ou avoir été là (on reviendra plus loin de la question du degré d'attention).

- L'être qui s'engage dans un témoignage s'engage du même coup à fournir une version relativement stabilisée des "faits". Naturellement lorsqu'un témoin revient sur sa déposition, introduit des détails qui prennent un relief nouveau selon l'état des investigations et des thèses en présence, cela crée un point d'inflexion décisif dans les enquêtes, les affaires ou les controverses.

Cet ensemble de propriétés en cache une autre que Dulong traite en quelque sorte de manière transversale : la dimension fortement émotionnelle de toute forme de témoignage. Une grande partie de son argument peut être lu comme une critique des visées réductionnistes qui entendent extraire la part utilisable du témoignage en gommant en quelque sorte le témoin :

"Quand surgit un incident extraordinaire il se manifeste par une rupture des routines et des attentes, ressentie par son effet émotionnel, voire commotionnel. (...) Evaluer un récit à l'aide d'un film en faisant fi des médiations - conversion du récit en information, interprétation de l'image, etc. - apparaît aussi absurde que de tester la sagacité des connaisseurs en vins à l'aide d'analyseurs chimiques (p.46) (...) Le mythe de l'observation extérieure...atrophie la complexité du témoignage, son statut mixte de perception, de mémoire et d'expression (p 48).

Le témoignage résiste mal aux opérations chirurgicales qui tentent d'extraire du récit d'une expérience vécue la *"bribe d'information susceptible d'orienter l'enquête"* (p. 49). Il apparaît vite inconsistant, contradictoire ou saturé de subjectivité. On pourrait dire que la démarche objectiviste ou instrumentale manque de fateur : face à un témoignage la meilleure attitude consiste à laisser émerger le sens, à repousser l'opération de sélection des indices, en relâchant la pression sur les repères les plus stabilisés susceptibles d'une transmission désengagée et désinvestie - et donc d'une manipulation. Pour argumenter ce point, Dulong est amené à faire de Bentham l'ancêtre de l'interactionnisme et de l'ethnométhodologie. Bentham pose en effet dès le début de son *Traité* la foi en la sincérité des partenaires comme condition de possibilité de toute interaction. Naturellement, dans une société fortement marquée par la critique et le développement de multiples techniques d'objectivation ⁵⁹, la médiatisation des relations tend à convertir la foi en la sincérité en justesse ou qualité des procédures suivies.

Dulong estime, comme Bentham, que le faux témoignage est extrêmement coûteux, la première sanction contre le faux témoin résidant dans *"la peine de l'invention, le travail de plus en plus pénible que doit fournir l'imagination du menteur pour élaborer les excroissances de sa version au fur et à mesure de l'interrogatoire"*. Or, c'est oublier qu'il y a une véritable libido du faux. C'est aussi pour cette raison que le

⁵⁹ Technique d'objectivation et technique de preuve sont deux choses de nature différentes et c'est faute d'avoir clairement pensé les secondes - en croyant devoir les laisser à l'épistémologie - que les sciences sociales font tacitement l'équivalence entre objectiver et prouver. Une carte routière objective bien l'état des routes sur un territoire mais n'est pas en soi une preuve. Une parole d'enfant peut, dans certains contextes, former une preuve. Comme on l'a vu avec Wittgenstein seul compte la possibilité de reproduire l'opération et l'impossibilité de prolonger le doute sans détruire l'ensemble du dispositif ou du milieu sur lequel on prend appui. C'est le cas du témoignage qui peut être reproduit et qui ne remet pas en cause le monde partagé par les acteurs en présence.

témoignage en présence est supérieur à la déposition écrite : c'est un moment de vérité non seulement pour le témoin et les éventuels suspects mais aussi pour ceux qui sont amenés à se faire une opinion. C'est leur sens ordinaire des rapports entre l'être et l'apparaître qui est en jeu :

"L'institution du témoignage en justice est tributaire de l'expérience ordinaire en premier lieu parce que la part de vérité restant à la déposition après examen provient du même principe de sincérité selon lequel nous poursuivons la communication avec les autres après avoir expérimenté qu'ils peuvent mentir. En second lieu le faux témoin ne peut atteindre son dessein qu'en s'inscrivant avec son secret dans la position de témoignant, en jouant le jeu à fond, en parvenant à simuler cette manifestation de la-vérité-en-chair-et-en-os seule capable de convaincre. En troisième lieu les policiers, le magistrat ou le public ne peuvent découvrir l'affabulation qu'en observant le contexte corporel du récit et en découvrant, par contraste avec l'expression de la vérité, le défaut de la cuirasse" p 80-81.

Un des rares "défauts" de l'analyse Dulong, qui se place à la croisée d'une analyse pragmatique et phénoménologique du "corps témoignant", et qui prend pourtant l'exemple de la shoah⁶⁰, réside dans l'absence d'intérêt pour les contraintes et ressources qui naissent du rassemblement des témoignages, de l'émergence d'une série à partir de laquelle se posent des problèmes de concordance des témoignages, de clôture du dispositif de rassemblement, d'institution de porte-parole du collectif de témoins, voir de l'apparition de témoins plus "authentiques" que d'autres, etc.

La posture que prend Dulong vis-à-vis de la "perception" n'est pas antinomique avec la nôtre si l'on s'en tient à la seule question du témoignage : "voilà ce que j'ai vu" ne peut en effet qu'être rapporté à une réélaboration insérée dans un espace de jugements. La "perception" dont il est question ici tend donc à être quelque chose de statique, de fixe comme dans l'élaboration des faits scientifiques. En tant qu'engagement à produire un récit stabilisé, le témoignage opère nécessairement une réduction du "perçu". L'essentiel du travail du témoin porte sur les rapports de la mémoire, de l'expression et du jugement - dont il peut plus ou moins anticiper la nature selon les arènes publiques. On a donc affaire à un reste de perception. D'où le scepticisme des psychologues cognitifs sur l'objectivité du regard des témoins. Au contraire dans la "pratique ordinaire" ou dans l'activité de vigilance ou d'expertise en situation, la perception est constamment en mouvement, elle circule de plis en plis.

La preuve par quatre

L'aspect dominant de l'oeuvre de Bentham, généralement qualifiée d'utilitariste, cache d'autres caractéristiques rendues visibles par le Traité des preuves conçu comme un véritable traité pratique de l'art judiciaire⁶¹. Bentham essaye de fournir un cadre au travail de formation des preuves en assumant leur hétérogénéité et en explicitant les contraintes qu'elles posent au bouclage d'un espace de calcul : évaluation rationnelle des raisons de croire ou de ne pas croire, formation des probabilités à partir des témoignages, mise en balance des faits infirmatifs et corroboratifs, hiérarchisation des procédés d'authentification, etc. Ce faisant, le juge que Bentham place au coeur de son modèle est un juge doté d'une solide expérience des affaires humaines (il le définit comme un "bon père de famille"), particulièrement attentif et vigilant, capable de voir et d'entendre et de

⁶⁰ Voir M.Pollack, (en collab. avec N.Heinich), "Le témoignage", Actes de la recherche en sciences sociales, n°62/63, 1986, pp. 3-29, et dans le même numéro, "La gestion de l'indicible", pp. 30-53.

⁶¹ Je remercie Renaud Dulong de m'avoir procuré son exemplaire (photocopie) du Traité des preuves judiciaires très difficilement consultable aujourd'hui.

faire la part entre ce qui relève de la perception, du jugement, de la mémoire, de l'imagination et de l'expression langagière. En outre il le dote d'un sens critique très aigu tant vis-à-vis des "réélabérations intéressées" et des "préjugés" que de l'état des formes matérielles toujours susceptibles d'avoir été altérées ou manipulées.

Pour sortir de la quête infinie de points fixes, Bentham oppose au régime de doute et de suspicion enclenché par le raisonnement sur les preuves, le crédit dont nous dotons naturellement les êtres qui nous entourent dans le cours de la vie quotidienne. C'est le caractère spontané, direct, naturel, non complètement pensé et organisé, qui permet de se faire une idée de la véracité et de la sincérité des êtres. Le cas du témoignage oral, que nous avons une propension naturelle à croire (sur parole), est central dans la production d'un équilibre entre les deux attitudes (d'où l'importance que donne Bentham à l'interrogatoire en public). C'est pour cette raison que Dulong dans son texte sur le témoignage va jusqu'à faire de Bentham le fondateur de l'interactionnisme et du schème de la confiance mutuelle des participants de toute interaction "normale".

Dans l'élaboration des preuves il y a donc toujours un savant dosage d'évidence et de vérification - d'autres diraient de "logique naturelle" et de raisonnement formel. L'idée benthamienne du juste consiste à rendre possible l'accord entre la conviction que se forge le magistrat, qui doit suivre en personne la totalité des épreuves ou, lorsque ce n'est pas possible, entourer les témoins et les pièces du dossier d'un maximum de sûretés et de garanties, et la règle de droit supposée pensée par le législateur pour viser le plus grand bien possible (le maximum d'utilité). Autrement dit, le modèle de jugement élaboré par Bentham vise à faire coïncider, au moment de la décision, l'appréciation personnelle du juge, basée sur la confrontation de sa propre expérience et de celle des autres, et la règle de droit composée de manière abstraite mais conforme au principe d'utilité selon laquelle il faut viser le maximum de bien.

Le Traité des preuves de Bentham permet ainsi de résister à la tentation de considérer la preuve judiciaire comme une preuve scientifique mutilée ou incomplète. C'est pourtant ce que tend à faire Lévy-Bruhl (fils) dans son étude de sociologie juridique (La preuve judiciaire, 1963) qui est victime d'une sorte d'évolutionnisme tardif : de l'ordalie vers la preuve moderne et scientifique on irait vers une plus grande objectivité liée au plus grand détachement des preuves et des personnes. Finalement, si l'on ne parvient pas à atteindre la pureté du modèle formé par la preuve scientifique c'est pour des raisons "sociologiques", car l'affaire n'est pas sur le même régime que la controverse ; elle fait appel à des intérêts et des représentations :

"Partie essentielle du procès, dont elle ne saurait être séparée, la preuve en justice a pour objet de mettre fin à une contestation qui jette le trouble dans le corps social. Elle y parvient en inclinant l'esprit du juge vers une solution qu'il formulera dans sa sentence. Il est évident que cette sentence, et par conséquent la preuve qui la détermine, doit être conforme aux croyances et aux sentiments du groupe social, tels qu'ils s'expriment généralement dans la loi ou dans la coutume. C'est dire que l'art de la preuve judiciaire consistera le plus souvent dans un effort accompli pour présenter la cause du plaideur comme étant celle qui répond le mieux à ces normes. (...) S'il en est bien ainsi, la preuve judiciaire est radicalement différente de la preuve scientifique, laquelle se donne pour but la recherche de la vérité" (p. 150-151).

Pour produire le point d'arrêt des disputes ou des investigations, la preuve judiciaire non seulement ne peut faire l'économie du témoignage - précisément parce qu'il s'agit d'affaires humaines - mais doit composer en monde ouvert (les phénomènes et les expériences ne pouvant jamais être confinés au sein d'un laboratoire) et faire émerger pas-à-pas, par recoupements et rapprochements d'indices et de versions différentes, l'espace de calcul qui détermine les preuves pertinentes.

On pourrait dire : il suffit aujourd'hui d'avoir une empreinte "génétique" et l'on rejoint bien le modèle de la preuve scientifique. Or ce type d'indication ne saurait suffire à elle seule : la plupart des magistrats ne s'y trompent et savent qu'il faut faire au moins un recoupement et tester la bonne personne (à moins d'avoir stocker toutes les empreintes dans une gigantesque banque de données mondiale contenant les vivants mais aussi les morts). Et malgré cela il pourrait encore y avoir erreur sur la personne. Imaginons par exemple que X couche secrètement avec Y puis le (la) quitte en plein milieu de la nuit et que Z qui les épiait prenne en quelque sorte sa place, viole Y et le (la) tue. Z disparaît dans la nature... Qui sera soupçonné et que tendra alors à établir l'empreinte génétique ? ⁶²

Dans les formulations de Lévy-Bruhl, on retrouve le partage classique entre un domaine soumis à des contraintes pragmatiques et sociologiques et un domaine tendu vers un idéal de connaissance pure. Or, en s'appuyant sur la resymétrisation effectuée par les sociologues des sciences, on peut traiter l'ensemble des procédés de preuve - y compris dans la vie ordinaire c'est-à-dire hors enceinte judiciaire et hors laboratoire scientifique, en considérant quatre topiques irréductibles de la conviction et de la preuve.

Qu'est-ce qui arrête une dispute, une affaire ou une controverse ? Quels sont les effets des différentes modalités d'arrêt sur les dispositifs ou les dispositions de la vie quotidienne ? En sociologie, la question de l'arrêt donne lieu à des approches antagonistes : ce qui arrête les acteurs, cela peut être un accord fondé sur des croyances ou des représentations communes, un engagement contraignant contracté formellement, l'intérêt bien compris (à ne pas poursuivre), ou encore la force ou le pouvoir rassemblé dans une puissance d'agir ou dans un centre de décision ou d'action. Or on peut sans doute aller beaucoup plus loin, car si la preuve arrête elle sert aussi à relancer. En d'autres termes, elle dégage les protagonistes d'un certain nombre de problèmes pour leur permettre de se tourner vers d'autres problèmes. C'est, autrement dit, un point d'appui pour l'action, pour le prolongement ou la bifurcation. La preuve est, de ce point de vue, de même nature que la prise : elle n'épuise jamais les possibles mais elle organise, structure le cheminement suivi en permettant de le fixer quelque peu, de lui fournir un axe autour duquel une infinité de mises en variations sont possibles. Il est d'autant plus facile de s'écarter de la route principale que l'on sait qu'elle existe et que son tracé est sûr ⁶³.

L'attitude critique dominante consiste à suspecter la preuve de n'être qu'une "mise en scène", le produit d'une "théâtralisation". Mais, pour être fondée, la critique doit alors convoquer d'autres "mises en scène" possibles. L'argument d'une pluralité de formes de réseaux et de conventions, très à la mode aujourd'hui, semble ainsi étayer l'idée d'une multiplicité de théâtres de la preuve et donner raison au conventionnalisme épistémologique selon lequel les procédés de validation sont tributaires des conventions adoptées par une communauté savante. Si la solidité des faits est rapportée en dernière instance à la multiplicité des acteurs qui les soutiennent, on ne peut guère dissocier le fait de la rumeur et toute épreuve d'authentification est vaine. Latour a reconnu récemment, dans un article d'humeur, que la crise de la vache folle contraignait "à soigner les réseaux" pour

⁶² Sur les empreintes génétiques voir les travaux de Alec Jeffreys (Leicester) inventeur des premières techniques d'empreinte génétique à partir de l'examen des séquences dites d'"ADN inutile".

⁶³ Il arrive parfois qu'une route ou un chemin principal prenne localement la forme d'une route ou d'un chemin secondaire. C'est là une cause de troubles systématiques que nous avons tous pu éprouver. Evidemment l'expérience du lieu permet de ne plus faire d'erreur et, bien au contraire, de retourner ce qui apparaît comme un défaut ou une source d'erreur en repère utile...

éviter qu'ils ne s'emballent. C'est une chose d'admettre que le fétichisme de la "preuve scientifique dure" produit des effets pervers et ne rend pas compte de ce que font les acteurs, une autre de vider de tout contenu les notions de preuve utilisées par les protagonistes. Pour comprendre ce qui sert de "preuve", il faut donc suivre les processus de constitution des différentes "causes" et repérer les "épreuves de vérité" que leur font subir les acteurs.

Mais ne se trouve-t-on pas d'une certaine façon en face d'une infinité de combinaisons possibles : quel rapport y-a-t-il entre la photographie d'une tablette d'argile traversée par une racine, un rapport de la Cour des comptes, une note interne du CNTS de 1984 ou 1985, une courbe de relevé de taux de radon ? Tout ne peut-il pas servir de preuve ? C'est dans la façon de lier des éléments a priori hétérogènes dans un dispositif que se constitue la preuve. Ce dispositif prend forme au centre de quatre "topiques" ou "polarités" qui aident en quelque sorte à l'"amarrer", à l'"ancrer" en rendant coûteuse et incertaine toute tentative de réfutation. Loin de représenter une typologie, les quatre entrées choisies marquent plutôt la dynamique de toute fabrication de preuves ou de certitudes en situation :

- la preuve judiciaire (dont on peut reconstituer la topique en croisant les arguments de Bentham et de Lévy-Bruhl) ;
- la preuve scientifique (on dispose ici des travaux magistraux de Shapin et Schaffer, et maintenant de Licoppe) ;
- l'attestation par les sens ou, si l'on veut, l'évidence perceptuelle (on utilise ici les points de rencontre entre phénoménologie et sciences cognitives ; voir Fernando Gil sur les conditions de cette rencontre) ;
- la démonstration par l'argumentation (on se place aux carrefours des grandes approches de l'argumentation).

Le schéma qui en découle permet en outre de déployer les réseaux sémantiques activés spontanément par la notion de preuve. Ce schéma ouvert et non fermé ⁶⁴ mais le réductionnisme est toujours possible. On peut vouloir considérer que tout processus de conviction ou de preuve relève de l'argumentation ou que tout est réglé par référence à la preuve exacte avec des degrés d'éloignement, etc. Comme l'on peut toujours tendre à tout considérer du point de vue d'une seule polarité, la bataille fait rage au sein de chaque discipline qui vise à formaliser les conditions d'activation de la topique. Il se joue en chaque cas une sorte de ligne de fracture interne/externe. On retrouve en effet, aux quatre pôles, deux tendances contradictoires : faire de la preuve une réponse ajustée à des contraintes et des processus externes ; y voir le produit d'une consolidation "interne" à partir des instruments de mise en cohérence disponibles ⁶⁵.

⁶⁴ Parmi les schémas les plus solidement ancrés dans les sciences sociales, il y a l'idée qu'un bon modèle est constitué de catégories exclusives permettant de cloisonner les cas de figure - et d'admettre seulement après coup, en ayant l'air de ne pas y toucher (au modèle et au matériau), que les choses sont naturellement plus nuancées. Ici on assume dès le départ la nécessité du mixage : chaque pôle ne constitue pas une case ou un cercle dans lequel on sauterait pour, comme le veut la mode aujourd'hui, basculer d'un "registre" ou d'un "régime" dans un autre. Un fait qui se tient est capable précisément de résister à de telles variations.

⁶⁵ On retrouve en effet les mêmes balancements dans le champ des théories de la perception entre internalistes (le cerveau humain est le siège de la perception grâce à ses facultés computationnelles) et externalistes (c'est l'environnement qui fournit les traits et les saillances à interpréter), en théorie de l'argumentation (voir Perelman versus Ducrot), en histoire des sciences (développement interne contre déterminations historiques) ou en sociologie du droit (rationalité des procédures d'enquête versus contexte socio-politique).

- La preuve judiciaire va déployer au maximum une double logique du rapprochement et du recoupement ⁶⁶. Même le témoignage fait l'objet d'un retraitement par extraction d'indices, par confrontation et recoupement. Il me semble que, si l'on accorde une validité heuristique à ce schéma, le témoin fait le passage entre la présence et l'argumentation ; il participe des choses, il en a capté quelque chose mais en même temps il raisonne et argumente ; la difficulté consiste donc, du point de vue du positivisme judiciaire, à en extraire la partie objectivable. La preuve judiciaire emprunte sans doute de plus en plus de techniques et d'appareillages aux réseaux scientifiques mais elle relève d'une logique fort différente : elle s'oppose à la preuve expérimentale comme l'affaire s'oppose à la controverse. Elle travaille en milieu "ouvert" et non dans le milieu "fermé" du laboratoire. Le travail de preuve ne sait pas a priori sur quels indices il va se construire, quels personnages, quels types de relations, de matériaux, vont émerger des investigations et quelle forme de clôture fera taire les parties en procès.

- La preuve scientifique déploie au maximum le registre de l'exactitude par la capture complète des phénomènes dans l'univers clos du laboratoire. Shapin et Schaffer ont montré comment Boyle est parvenu à faire passer la dispute dans le laboratoire, à en contracter les éléments par l'observation disciplinée de phénomènes contrôlés par un groupe de témoins compétents et sincères. On a vu comment Christian Licoppe a prolongé ce travail en montrant la succession, du début du XVIIème au début du XIXème, de trois régimes de preuve dans les laboratoires anglais et français.

- L'évidence perceptuelle ne peut fonctionner comme "preuve" que lorsqu'il faut engager son corps pour attester qu'il en va bien ainsi : ce sont pour commencer tous les "petits" actes de vérification que nous effectuons couramment pour nous assurer de l'état des êtres qui nous entourent (vérifier à l'oreille ou au nez que le gaz est coupé). Mais la vérification suppose déjà une préoccupation, une pré-constitution. Or tout n'étant pas déjà préconstitué et la liste des expériences possibles n'étant jamais closes (ce n'est de fait pas à proprement parler une "liste"), la vérification est dans un rapport dialectique avec l'attention ou si l'on préfère la vigilance qui travaille directement à partir du monde apparaissant en variations constantes. Contrairement à l'attention plus ou moins flottante qui attend d'être saisie, captée, détournée, la vérification, parce qu'elle suppose une préoccupation particulière, un désir, peut amener à ouvrir, à démonter, à chercher des propriétés non directement visibles. Par là on remonte facilement vers la preuve instrumentée du scientifique ou du laboratoire.

⁶⁶ Dans Lune sanglante, J. Ellroy fournit un exemple presque stylisé du genre de processus émergent en oeuvre dans l'instruction judiciaire, et qui ne se réduit pas à une pure "cueillette" d'indices telle que l'entrevoit Ginzburg. A la suite de multiples investigations, l'enquêteur a pu faire émerger deux traits décisifs du "serial killer" qu'il cherche à identifier : d'une part il dispose d'un micro-magnétophone de haute définition, fourni en très petite quantité sur le territoire ; d'autre part, il a été élève d'un établissement scolaire à une époque bien déterminée. Il exhume les listes d'élèves à partir d'une estimation de l'âge du criminel et se fait ouvrir l'ensemble des documents comptables des fournisseurs de micro-magnétophones : il effectue donc un rapprochement entre deux séries d'indices indépendantes et espère voir s'effectuer un recoupement. Et de fait un même nom émerge comme point commun des deux listes. Cela repose toutefois sur un maillon faible puisque le killer peut avoir acheté le magnétophone sous un faux nom... On voit sur ce seul exemple à la fois l'énorme travail nécessaire et l'équilibre précaire sur lequel repose l'association d'un rapprochement et d'un recoupement.

- L'argumentation permet dans de nombreuses situations d'éviter des procès ou des procédures plus lourdes. On s'en tient aux paroles, à leur plausibilité, leur cohérence, à la sincérité supposée de ceux qui les prononcent. Il y a comme un solde positif, un crédit naturel octroyé au départ à toute élaboration discursive. On peut en outre librement examiner ou discuter les postulats, les prémisses, les règles et les conclusions utilisées. Mais l'argumentation créant une série illimitée d'énoncés possibles elle ne contient pas en elle-même de critère d'arrêt (voir Mc Evoy). Elle ne fournit aucune garantie durable sauf à être dûment consignée, enregistrée, conservée dans un dispositif adéquat. Mais cette absence de clôture par l'argumentation n'est pas forcément négative, car puisque précisément l'argumentation peut permettre de décrocher du réel, elle rend possible des variations imaginaires permettant de diriger l'enquête ou d'organiser autrement les expériences. En retour, le moment de saisie ou d'énonciation de la preuve dans l'argumentation reste décisif : on peut gaspiller, détruire, affaiblir, annuler, ou à l'inverse renforcer, consolider ses preuves par un usage subtil de la rhétorique qui peut faire l'objet d'une infinité de formules langagières permettant de faire face à toute sorte de situation : *"c'est pratiquement prouvé ; il est assez vraisemblable que ; ce document est plus sérieux ; cette pièce est trop incertaine ; ce détail n'a aucun intérêt ; on cerne à peu près les raisons pour lesquelles ; que l'on nous prouve le contraire, aujourd'hui plus personne ne conteste que", etc.*

Une fois admise cette polarisation, je propose de faire valoir un principe d'irréduction en considérant qu'aucun des pôles ne peut réduire les autres et doit en quelque sorte composer avec. Un dispositif de preuve qui se tient émerge en répondant aux contraintes posées par les quatre topiques : les éléments qu'il rassemble et qui forment ce que l'on appelle un système de preuve doit résister à une mise en accusation radicale (ex. faux, fraude, falsification, mensonge/ topique de la Preuve Judiciaire), à une mise à l'épreuve en laboratoire (topique de l'exactitude), à l'expérience sensible (on doit produire une sorte de retour perceptuel pour répondre à la contrainte : je crois ce que je perçois / topique phénoménologique) et aux mises en variations argumentatives (topique argumentative). Notons cependant que chaque topique a sa forme propre de dégénérescence : la logique judiciaire peut toujours régresser vers l'inquisition (on force le témoignage et l'aveu et tout devient indice ou pièce à conviction ; cf. les procès en régime totalitaire) ; la preuve scientifique peut produire des monstres dès lors qu'elle prend à la lettre la rupture épistémologique ; l'expérience sensible devient vite une illusion sensorielle laissée au libre-arbitre des "sujets" ; l'argumentation tourne à la rhétorique.

Le prédicat "tangibile" accolé à la notion de preuve serait ainsi une sorte de reste des autres modalités dans la quête d'une preuve "exacte", une forme de pointeur vers l'observateur extérieur qui peut refaire s'il le désire le parcours de la preuve en étant libre de repartir de n'importe quel point. En posant cette contrainte d'"ouverture", je refuse en quelque sorte de considérer que toute preuve se calque inéluctablement sur la preuve scientifique (notamment aujourd'hui : génétique) et je propose même de dire que la preuve scientifique a besoin des autres formes de validation ou de (dé)monstration⁶⁷. Le problème réside plutôt dans la forme d'agencement que parviennent ou non à trouver les protagonistes pour clore la dispute, convaincre les instances de jugement ou réduire l'incertitude de manière à éviter la réouverture du dossier.

Avant de poursuivre, il convient encore de distinguer l'affaire et la controverse comme les deux bornes d'un continuum présentant de multiples variantes et configurations.

⁶⁷ Ne serait-ce qu'à cause de la possibilité constante de fraude scientifique. Pour un cas récent voir "Canular et mystification", in *La Recherche* (292, novembre 1996). Et pour des histoires plus anciennes, W.Broad & N.Wade, *La Souris truquée - Enquête sur la fraude scientifique*, Paris, Seuil, 1987.

L'Affaire suppose une structure triadique : deux parties sont constituées qui déploient leurs prétentions devant un juge. La nature de ce juge peut varier mais les chances de règlement de l'affaire sont d'autant plus grandes qu'il y a un accord, un consensus sur la légitimité du juge. Contrairement aux réseaux scientifiques qui se dotent de leurs propres instances de jugement (la commission scientifique indépendante basée sur l'autorité scientifique unanimement reconnue de ses membres) et qui jouent sur des mécanismes de dissémination plus ou moins lents et diffus des "preuves", par alliances dans les réseaux, l'espace judiciaire est configuré de manière triadique puisque les parties qui s'opposent sont également confrontées à un juge doté d'un appareillage d'instruction et d'audition autonome. Le jugement y prend un caractère définitif (fort degré d'irréversibilité plus connu sous l'expression de "poids de la chose jugée"). En tous les cas, la relance de l'épreuve est soumise à des contraintes procédurales très fortes. Mais beaucoup d'affaires rebondissent comme on dit - terme qui indique bien la complexité de la dynamique à décrire - parce qu'il y a des redéfinitions constantes de l'instance de jugement dont les décisions et les compétences peuvent être remises en doute (l'affaire Dreyfus en constitue le modèle avec la demande de révision). Mais qui est juge de la légitimité des juges ? Les Economies de la Grandeur constituent une tentative pour répondre à cette question en isolant des topiques du jugement visant un Bien Commun universel de façon à éviter le basculement complet dans le relativisme. Mais, quoiqu'en disent ses auteurs, ce modèle se place dans une sphère de jugement pur, puisque les protagonistes doivent viser l'universalité d'un principe de justice pour arrêter leur dispute (ce qui reste malgré tout idéaliste - Voir Ricoeur dans Le Juste, 1995)

Controverse : il n'y a pas de juge préalablement installé au-dessus des parties. La clôture suppose la création d'un dispositif de mise à l'épreuve accepté par l'ensemble des protagonistes. Autrement dit, pour qu'une controverse se déroule sans passer par l'affaire et parvienne à se clore, il faut une communauté capable de définir ses propres règles de fonctionnement de manière autonome (classique en sociologie des sciences). Alors que l'affaire subordonne l'examen des preuves exhibées à une logique de l'accusation/défense, la controverse fait de la preuve le produit émergent d'un travail de vérification ou d'expérimentation qui doit détacher les faits des personnes (ce qui ne va pas toujours de soi : voir le cas des ovnis dans lequel les témoins restent omniprésents dans la scène critique). Les passages de l'affaire à la controverse et vice versa sont marqués par une contraction ou, à l'inverse, par une expansion des registres convoqués pour agir et argumenter. L'affaire se détache de la controverse par l'importance des procès en responsabilité qui y ont cours : il n'y a pas d'affaire sans procès en responsabilité. La controverse suppose, dans son type idéal bien entendu, un déplacement du procès en responsabilité engageant les personnes vers une confrontation de doctrines ou de thèses en concurrence pour stabiliser des faits et leur fournir des interprétations adéquates. Mais dès que pointe le moindre soupçon sur la présence d'une personne ou d'un groupe dans la genèse des "faits" discutés (comme dans les cas de faux, de fraudes et de contrefaçons) on bascule vite vers l'affaire. Dans la fin idéale d'une controverse, les vaincus se rallient aux thèses des vainqueurs ce qui n'est pas le cas dans l'affaire qui crée une asymétrie (bien marquée par la contrainte de réparation ou de sanction).

Le passage de la controverse à l'affaire est lié au type d'extension qui est donné à l'exhibition d'un fait, d'une invention ou d'une découverte : transporté dans l'espace public, l'objet de disputes entre professionnels, experts ou savants, devient rapidement un enjeu politique, juridique, moral ou éthique. Si, dans le sens inverse, la controverse peut renaître sur les cendres d'une affaire, il faut généralement l'action du temps, c'est-à-dire la

mort des protagonistes. Mais des chaînes de témoins, de défenseurs ou de militants ont pu se constituer prêts à faire éclater à nouveau l'affaire (voir récemment la polémique sur l'affaire Dreyfus dans la revue Annales).

A nouveau un mot ici sur le débat qui opposait Hobbes et Boyle. Hobbes reprochait à la Royal Society de constituer un espace professionnel restreint et clos et demandait : "*Tous ceux qui le désirent peuvent-ils y entrer ?*" et donnait lui-même la réponse : "*le lieu où ils s'assemblent n'est pas public*". En fait Boyle et Hobbes donnaient au terme "public" des significations différentes. Pour Hobbes la philosophie doit être publique en ce sens qu'elle ne doit pas être réservée à des professionnels qui y trouvent leur intérêt. L'histoire ayant montré que les intérêts corporatifs ont une action corruptrice sur les connaissances, il faut que la philosophie soit publique parce que son objectif est l'instauration de la paix publique et qu'elle commence par des actes sociaux d'agrément. Le programme de Boyle implique en revanche un espace particulier dans lequel la philosophie expérimentale peut se déployer, où les expériences sont réalisées en présence de témoins dûment sélectionnés. Le mot laboratoire est entré en usage en Angleterre au XVII^{ème} siècle, avec une connotation apparemment hermétique : l'espace ainsi désigné est secret, occupé par des "secrétistes". En fait l'espace public auquel tiennent les expérimentalistes est un espace adapté au témoignage collectif. Le libre accès au laboratoire expérimental proclamé publiquement est restreint en pratique par la nécessité de faire régner la discipline au sein de la collectivité des expérimentateurs (Shapin et Schaffer p. 333-335).

Dans l'affaire, la preuve est validée directement par référence à un espace public le plus large possible. D'où, précisément, des contraintes juridiques du type "secret de l'instruction" pour éviter que l'espace public ne soit constamment présent dans l'élaboration des moyens de preuve - ce qui est généralement raté par l'action des médias qui doublent les tribunaux à grands coups de révélations. Dans la controverse, la preuve s'administre d'abord entre spécialistes (mais là-encore les médias ont depuis belle lurette installé des dispositifs de captation pour avoir la primauté des résultats : voir l'affaire de la Mémoire de l'eau).

Dans l'affaire, preuves et responsabilités sont inextricablement nouées : c'est ce qu'expriment des formules telles que "documents accablants", "faits troublants", "preuves qui orientent vers la mise en cause de...", "les premiers résultats de l'enquête tendent à monter l'implication de...", etc. Par ailleurs, l'enquête judiciaire s'effectue en "monde ouvert" : il faut constituer de toute pièce la liste des personnages, des lieux, rassembler les indices, les pièces à conviction, les témoins, les documents, remonter les filières, les réseaux. La contrainte de territoire pèse fortement sur les modalités d'investigation (voir le cas des attentats ou des lobbies financiers internationaux). A l'inverse, l'expérimentation scientifique tend à clore l'espace de mise à l'épreuve et à contrôler la totalité des êtres qui entrent en lice. Voir à nouveau l'exemple du repli vers le laboratoire dans le cas des avions renifleurs ou de la redéfinition du patient volontaire dans le cas des essais thérapeutiques contre le Sida. Par contre, sauf contrainte particulière (secret défense, secret d'Etat, etc.) la communauté des experts compétents dépasse les frontières.

L'expertise occupe une position intermédiaire entre les deux configurations : elle constitue généralement un moyen pour ramener certains éléments du procès à une sorte d'épreuve scientifique. La délégation vers l'expert est généralement analysée comme un mode d'hybridation entre science et politique. Disons plutôt que l'objectivisme juridique et l'objectivisme scientifique tentent de se porter secours mutuellement : le droit peut définir les agents compétents et en retour ces agents peuvent établir l'état des connaissances et leurs implications dans la cause. Mais il y a là quelque chose qui heurte le sens commun qui, c'est congénital, entend participer au mouvement de la preuve. Les querelles d'expertise ont du mal à se clore car elles mettent en

scène des mélanges, des hybrides instables entre deux topiques en excluant le travail d'ancrage à partir des deux autres. Mais a contrario si un expert anticipe trop fortement la nécessité de composer avec les quatre topiques, il risque fort d'apparaître un peu mou : un peu de test scientifique, pas mal d'indice et de recoupement, de l'évidence perceptuelle (liée cependant à un apprentissage : voir au premier coup d'oeil une "vache folle" ne va pas encore de soi), de la rhétorique et de l'argumentation visant à rassurer les esprits tout en maintenant sagement un reste d'incertitude afin d'anticiper d'éventuelles responsabilités.

On peut facilement observer, au plan historique, comment certaines figures de la preuve deviennent des paradigmes, des points fixes autour desquels se constituent des champs disciplinaires: l'autopsie, l'empreinte digitale, la corrélation statistique, le carbone 14 ou la thermoluminescence, le test génétique ⁶⁸. Cependant rien ne garantit que les situations et les matériaux qui font l'objet des nouvelles épreuves se plient à ces technologies : il y a, comme dans la dynamique des repères et des plis, des mises en variations constantes. C'est pour cette raison que l'on a besoin à la fois d'une approche en terme de jeu de langage ou de contrainte formelle et une approche Nietzscheo-Deleuzienne permettant de penser la créativité, le développement, la mise à l'épreuve inédite qui balaye tous les précédents.

⁶⁸ Au plan historique, voir l'importance de la preuve "statistique", de la mise en regard des régularités et des singularités. Mais l'individualité peut soit être reconstruite à partir d'un faisceau unique de facteurs (combinaison spécifique de propriétés par ailleurs distribuées) ou par la présence de signes et de marques liés physiquement à un individu et un seul (empreinte digitale, signature, voix, etc) : ces deux régimes d'identification se consolident au XIXème siècle, équipant les outils de contrôle social et ceux de l'identité judiciaire (voir Ginzburg, Desrosières, Fraenkel).

Ce que prouver veut dire

1. Admettons que l'on puisse définir la preuve comme ce qui, selon les circonstances, suspend le doute ou l'incertitude, arrête un désaccord sur des faits, organise le compte rendu d'une enquête ou d'une expertise, clôt la mise à l'épreuve d'une conjecture ou d'une théorie sur un état de choses. Il s'ensuit que loin d'enfermer ou de contraindre, la preuve contient un fort pouvoir libérateur et créateur. Elle clôt et ouvre à la fois : elle ferme des possibilités et en crée d'autres. Ce que d'aucuns croient pouvoir identifier comme un "fétichisme" de la preuve ne serait, de ce point de vue, qu'une incompréhension du caractère immanent de la preuve, de son utilité pratique, comme prise collective pour l'action et le jugement. Subordonner l'action et le jugement à une preuve préalable absolue et définitive - comme certains médecins dans l'affaire du sang contaminé (voir Hermitte, 1995, p. 385-386) -, c'est chercher la cohérence d'un système de propositions alors même que les "données" et les "faits" sont incertains et changent : une telle conception de la preuve suppose des états fixes et intangibles (sic) et ne peut gérer des processus.

2. Dans les cas qui nous intéressent, la faculté d'arrêt - ou de cristallisation de l'accord - que contient la preuve, en fait un objet social par excellence : il n'y a pas à chercher des conditions sociales qui seraient "extérieures" à la preuve et s'opposeraient à une validité "interne". C'est la priorité donnée au mode de raisonnement en terme d'axiomatique et d'axiomatisation qui produit ce partage interne/externe : effectivement, dans une axiomatique, il y a ce que l'on peut déduire de façon purement interne à l'aide de théorèmes et il y a ce qui tient sur des appuis externes indémonstrables.

3. Selon l'expression de Wittgenstein, la preuve fournit un point de vue synoptique sur un état-de-choses et c'est ce caractère synoptique qui permet de suspendre un doute ou une incertitude - arrêtant le déroulement des conjectures sur une "image marquante".

4. L'usage du terme de preuve vaut d'abord comme promesse de montrer quelque chose, de le rendre tangible sinon palpable (d'où le grand nombre de traits qui font état de l'absence d'"élément palpable"). Prouver c'est rendre tangible - rendre visible n'étant dès lors qu'une des modalités du tangible. Et rendre tangible, c'est rendre à la fois intelligible et sensible. Et pour réunir c'est deux qualités il faut des instruments.

5. Au tribunal ou devant une Commission scientifique, la présentation des arguments sous forme de prétentions, déployées oralement ou par écrit, n'est pas suffisante : dans la plupart des situations, il faut donner à voir, rendre présent, peupler de chair et de matière, d'images et de sons, faire surgir dans la scène les êtres et les phénomènes contenus dans les récits ou les rapports.

6. La faculté d'arrêt de la preuve dépend de la stabilité du dispositif dans lequel la preuve est produite. Il n'y a pas de preuve sans dispositif. Mais cela ne veut pas dire que tout est déjà donné dans le dispositif de départ : il faut explorer les potentialités qu'il contient et, si nécessaire, reconfigurer certains modules ou inventer un nouveau dispositif, C'est pourquoi toute nouvelle forme de preuve crée illico presto une controverse sur la légitimité de la procédure suivie. C'est pourquoi aussi les controverses et les affaires sont autant des moments d'innovation que de jugement par référence à des conventions admises.

7. Le dispositif est le milieu vital de toute vérification (voir Wittgenstein, De la certitude, 105.)

8. Si la preuve est le plus souvent composite c'est pour s'accorder au dispositif dans lequel elle prend forme. L'ensemble doit pourtant former système pour "arrêter" un processus, une enquête, une affaire, etc.

9. En suivant les processus de transformation des affaires ou des controverses, on peut mettre en évidence des états intermédiaires de la preuve. C'est ce que nous indiquent des marqueurs linguistiques constamment présents tels que *"simple présomption"*, *"pas le moindre commencement de preuve"*, *"les premiers éléments de l'enquête dirigent plutôt vers"*, *"sous réserve de dernières vérifications, on peut affirmer"*, *"il semble acquis que"*, *"encore aucun élément de preuve"*, *"à défaut de preuve contraire"*, etc. Un des enjeux de la description des affaires et controverses peut être de donner à voir des états successifs, ou si l'on préfère l'aspect dynamique, le mouvement d'émergence des dispositifs de preuve à partir des points de départ les plus "mous" (intuitions livrées par une personne, indices fragiles, présomptions, hypothèses ou variations imaginaires, etc.). Parmi les marqueurs de maintien du doute ou de l'incertitude, il y a le fait de rapporter une proposition à un énonciateur ou l'usage d'expressions indiquant un état de croyance (selon X ; X croit que P).

10. Proposer une approche de la preuve c'est naturellement s'attaquer à toute la série de ses images inversées : l'intuition, l'imagination, la rumeur, la croyance, la contre-vérité et le mensonge, le sophisme, etc.. Avec la dynamique de la prise, comme forme de travail entre repères et plis, on vise précisément les passages de l'intuition au raisonnement⁶⁹. Mais l'intuition suppose une mémoire corporelle liée à des milieux de vie et une attention flottante jouant sur la présence⁷⁰.

11. Comment une preuve peut-elle être à la fois "matérielle" et "formelle"? Comment différentes preuves parviennent-elles à communiquer entre elles pour former un "système de preuves"? Les corps et les matériaux ne forment jamais de preuves en eux-mêmes. Ils supposent un espace de calcul capable de les lier à des opérateurs de démonstration ou de vérification. Un espace de calcul est toujours orienté, "normé" pourrait-on dire. Il organise en les hiérarchisant les entités et les relations pertinentes ; c'est lié à sa fonction synoptique. vue après coup, la preuve semble toujours sortir d'une épreuve obligée, capable de mettre d'accord l'ensemble des protagonistes ; d'où l'intensité des polémiques sur les conditions de cette épreuve : voir la mémoire de l'eau, Glozel ou encore les "avions renifleurs" qui basculent avec le passage de l'engin au laboratoire. D'où les assertions du type : "seule une analyse détaillée de X permettra de dire si P ou non P".

12. Pour être tirée d'un instrument ou d'un dispositif, la preuve suppose l'existence d'un espace de calcul. Exiger des preuves ou annoncer des preuves, c'est mettre en place un espace de calcul .

⁶⁹ "Vérifier un fait pour la science, écrit G.G.Granger, c'est retrouver dans une intuition - en dernier ressort sensible - un abstrait exprimé dans un énoncé". (La Vérification, p.179)

⁷⁰ A l'issue de son affrontement contre l'ordinateur joueur d'échec, Kasparov faisait valoir deux avantages du joueur humain : la ruse qui consiste par exemple à jouer sur l'erreur ou l'illusion de l'erreur (de façon à conduire la puissance de calcul adverse sur de mauvaises pistes) ; l'intuition basée sur le coup d'oeil qui permet d'économiser des stocks de raisonnements intermédiaires et libérer l'esprit pour des anticipations ou des vérifications plus fines plus adaptées au contexte du jeu. Sur ce point on peut retravailler ce qu'en dit Simon à partir de l'opposition qu'il fait entre "hot cognition" et "old cognition" in Reason in Human Affairs (p. 25-35).

13. Mais la preuve est le résultat d'une expérience dans le monde. En tant que telle elle ne peut être engendrée par des représentations isolées de toute expérience matérielle ⁷¹.

14. Toute la difficulté de compréhension de la preuve vient de ce qu'elle relie de façon durable une représentation et une expérience ; Wittgenstein dit ceci : *"la preuve ne me sert pas d'expérience, elle me sert plutôt d'image d'une expérience"* et encore ceci : *"Dans la représentation je peux calculer mais non expérimenter"* (Remarques sur les fondements des mathématiques, Ière partie 36, 98). D'où la tentation de faire de la preuve un point de passage entre expérience et représentation.

15. On peut considérer la preuve comme le résultat d'un processus de transformation dans lequel se met en place un travail perceptuel plus ou moins intense, plus ou moins "instrumenté". Ce travail perceptuel qu'effectuent les acteurs, tantôt individuellement, tantôt collectivement, ou si l'on veut de façon "distribuée", n'est ni le produit d'une perception directe reposant sur une harmonie préétablie avec l'environnement, ni la simple projection de structures mentales relevant d'un "arbitraire culturel", ou, version actualisée, d'un "arbitraire de réseau".

16. La preuve correspond à une modification, une reconfiguration de l'ensemble des éléments rassemblés et jusqu'alors désaccordés ⁷². Elle produit une forme de complétude, d'apaisement. Comme diraient sans doute des psychanalystes, elle produit une forme de satisfaction capable d'éradiquer l'arbitraire ou l'inquiétude.

17. Faire une sociologie de la preuve n'est-ce pas nécessairement dévoiler l'impossibilité ou le non-sens de toute quête de vérité fondamentale au profit de la visualisation d'une infinité d'objets et de dispositifs ?

18. Une des difficultés provient du fait que la notion de preuve pointe sur différentes technologies de conviction ou différents types de mise à l'épreuve des personnes et des choses. On peut toujours essayer d'en proposer une liste même si elle renvoie, je l'admets, à des niveaux taxinomiques fort différents:

19. Tout d'abord **l'exploration** (qui renvoie naturellement au modèle de l'explorateur ou du découvreur) : les récits de voyage forment un corpus intéressant pour examiner comment se sont élaborées les règles du compte rendu à propos de choses vues pour la première fois. On peut penser aussi à l'acte décisif d'ouverture et d'exploration raisonnée de l'intérieur des corps décrit par Foucault dans La Naissance de la clinique. Explorer se déplie et se décline en une infinité d'opérations qui font apparaître des propriétés nouvelles, des milieux et des créatures, etc. Explorer c'est aussi fouiller, disséquer, ausculter, examiner, ouvrir, démonter, prélever,

⁷¹ G.G. Granger, encore lui, commente ainsi la posture des néo-positivistes viennois (il s'inspire notamment des thèses du dénommé Moritz Schlick): "Est réel ce qui s'inscrit dans l'édifice total de l'expérience". Vérifier un énoncé, c'est-à-dire s'assurer qu'il se rapporte au réel, pour les néo-positivistes, c'est l'intégrer à une expérience structurée. Mais il ne saurait y avoir de déterminations a priori. La vérification est une "réduction directe ou indirecte au vécu". "Il n'existe aucun chemin qui mène à la connaissance d'un contenu, à part le chemin de l'expérience". Le positivisme des viennois ne consisterait donc pas à dissocier les apparences d'une inaccessible réalité, mais reconnaîtrait seulement une sorte de "démarcation mobile", de décalage permanent. La science accède au réel, en tant qu'elle parvient à intégrer l'expérience dans un système logiquement organisé décrivant le monde. Il n'y a point de monde par-delà celui-ci, même si l'expérience de chacun déborde le domaine de l'exprimable faute de symbolisme adéquat.

⁷² J'entends ici modification au sens fort que lui donne F.Roustand dans Qu'est-ce que l'hypnose ?.

cueillir, parcourir en long et en large. Lorsqu'elle est tournée vers la vérification, l'exploration est de plus en plus soumise à des formes d'inscription et d'attestation qui lient les explorateurs à des standards de description. Chaque phénomène est ainsi replacé dans un dispositif embarqué, permettant de marquer les objets et de garder la trace de leur origine.

20. On peut maintenant glisser vers l'**authentification**. On a essayé de décrire cette modalité de la preuve à partir des exemples travaillés dans Experts et faussaires : il faut pouvoir s'assurer de l'origine d'un objet, ce qui suppose de pouvoir retrouver des traces de l'objet dans l'origine supposée à partir de propriétés qui n'ont pu être fabriquées artificiellement par des manipulateurs, des plaisantins ou des faussaires. La difficulté vient souvent du fait qu'il y a des manques ou des trous dans le carré formé : 1/ par la définition conventionnelle de l'objet (il manque tel ou tel trait par exemple pour "être formellement un x") ; 2/ par le réseau ou l'espace de circulation qui a été le sien (on ne peut pas toujours retracer l'ensemble des passes, ou si l'on veut, l'itinéraire de l'objet, il y a des intermédiaires invisibles ou opaques, des périodes troubles ou énigmatiques, etc.) ; 3/ par la matérialité de l'objet (qui présente des propriétés étranges, qui est en mauvais état, qui ne peut être conservé, etc.) ; 4/ par le dispositif perceptuel mis en place par l'enquêteur ou l'expert (et qui dépend lui-même à la fois des facultés sensorielles acquises par apprentissage, de l'état de la collection dans laquelle on peut faire entrer l'objet et des **instruments d'objectivation** disponibles).

21. L'**expertise** est en somme une rationalisation, par la fixation de techniques et de règles professionnelles, de la double contrainte d'exploration et d'authentification. H.Lévy-Bruhl dans La preuve judiciaire met en évidence les problèmes juridiques posés par la montée de l'expert pour résoudre des problèmes techniques sur lesquels le juge n'est pas compétent. Dans quelle mesure le jugement est-il dépendant du travail des experts ? C'est ici qu'il faut noter l'importance de la "commission d'enquête" (périodisation...XIXème ?). Il s'agit vraisemblablement d'un transfert vers l'administration et le droit de la forme rationalisée de la communauté expérimentale, née au XVIIème avec Boyle : de par sa composition et sa discipline la commission garantit les faits. Sa composition est supposée équilibrée par la multiplicité et le crédit des membres, l'examen des documents, des thèses en présence, des pièces à conviction, des lieux, l'audition des témoins et rédaction de conclusion. [N.B. A la commission d'enquête, dispositif de rassemblement de compétences et d'expertises dans l'élaboration ou la vérification des faits dans les procès, correspond dans la logique de l'alerte la "cellule de crise" dispositif de réunion de centres de décisions et d'actions.]

22. Dans tous les cas, exploration et authentification peuvent fonctionner en boucle ; mais pour converger vers une clôture, il leur faut un **dispositif de rassemblement** qui constitue une autre modalité de la preuve. La **collecte ou collection** - dont la forme moderne prend racine on le sait dans les cabinets de curiosités - donne un nouveau statut aux opérations précédentes puisqu'elle permet de construire un espace de **confrontation** faisant émerger les jeux de ressemblances et de dissemblances par la **mise en présence** ou par la **référence** à des **standards** : rassembler les éléments disponibles, les étaler sous les yeux, user de ce que nous avons appelé des "effets de collection", est une ressource cognitive majeure pour le travail de preuve. Notons cependant que la référence à une collection de choses connues est très ancienne comme modalité de présentation de faits ou d'objets nouveaux. On l'a trouve par exemple chez Hérodote qui introduit ainsi sa description de Babylone : *"Voici la description de cette ville. Elle se trouve dans une vaste plaine et forme un carré de cent vingt stades de côté, ce qui fait une enceinte de quatre cent quatre-vingts stades au total. Telle est l'étendue de la cité de Babylone ; pour l'ordonnance, aucune des villes que nous connaissons ne pouvait lui être comparée"*... C'est bien sûr l'expérience de l'explorateur qui porte ici la collection mais on voit bien qu'il y a

moyen d'inscrire et de rassembler les expériences et de produire ainsi un processus d'auto-renforcement. Les témoignages eux-mêmes peuvent être collectionnés. L'émergence d'une série pose très vite des problèmes de concordance et de clôture du dispositif de rassemblement, d'institution de porte-parole du collectif de témoins, etc.

23. La **fixation des frontières de la collection** constitue un des points cruciaux de convergence ou de divergence entre les protagonistes ou entre les investigateurs. Voir les effets que produit la découverte d'un "faux" ou d'une "erreur d'attribution" placée au coeur d'une collection (cas des Rembrandt). Une collection qui se tient fournit des standards, au sens ici d'étalons. C'est une façon de lier les entités présentes dans les textes et dans les raisonnements à des "images saisissantes", sans lesquelles il est impossible de mettre en cohérence les éléments du dossier. De la collection émergent également des contraintes de qualification ou de codage des événements.

24. Le **témoignage**. On renvoie à nouveau au travail de Renaud Dulong (Le témoignage oculaire comme institution) qui a dégagé les contraintes de réussite, ou si l'on préfère de consistance, d'un témoignage face à un espace public. On retient surtout que le témoin se lie notamment à son récit - qui ne peut en soi être réfuté sans porter atteinte à sa dignité humaine, à son état de membre compétent - et s'engage à produire une version stable des événements qu'il relate. Dans l'approche moderne, le témoignage ne peut être traité comme une preuve que s'il est reconstruit à partir d'un dispositif de rassemblement et de confrontation qui élimine l'arbitraire attribué au sujet de l'énonciation, les éléments attachés à l'expression des sensations ou des émotions et les variations qui éloignent le récit des prototypes ou des figures stabilisées à partir des traits les plus récurrents (voir les tentatives de la criminologie moderne). Il est clair que la preuve doit, contrairement au témoignage, se détacher de son porteur. Mais le témoin reste comme on dit une preuve vivante. Que faire sinon de telles expressions ("il en est une preuve vivante", "cet homme l'a vécu dans sa chair", etc.) ? C'est là semble-t-il que l'on bascule, en jouant sur la densité sémantique des termes de "vérité" et d'"authenticité", dans la thématique de la présence (ce qui serait l'objet d'un autre texte car cela nous entraînerait trop loin). Il reste que la preuve ne peut être attachée à une personne ou un ensemble de personnes : ces dernières peuvent apporter la preuve, en faire la démonstration, la détenir, la valider, la transmettre, l'enregistrer ou la reproduire mais la preuve ne peut remplir son office que si elle est détachée des personnes. On ne fera pas ici l'histoire du "détachement graduel" depuis le recours à l'ordalie, l'aveu, la dénonciation, le témoignage etc. et le passage au caractère probant de l'écrit (Lévy-Bruhl, Fraenkel). Du point de vue du positivisme, tant que l'énonciateur est associé à l'expression d'une preuve, celle-ci n'est qu'hypothèse, prétention, présomption ou imagination. En même temps, la preuve ne saurait exister indépendamment d'une énonciation ou d'un geste visant à convaincre. L'énonciateur doit soutenir la preuve tout en s'effaçant derrière le dispositif. D'où le rôle massif des objets, instruments et autres machines dans les technologies de preuve. On voit enfin que l'on peut reboucler sur les niveaux précédents puisque l'explorateur peut devenir témoin, rapporter des objets dont il fournit des garanties d'authenticité et les confronter à une collection, etc

25. Dans le domaine judiciaire l'ensemble des opérations (exploration, authentification, rassemblement, recours au témoignage) forment ce que l'on appelle l'**instruction**. Ordonnée du point de vue d'une institution, l'action qui consiste à instruire un dossier consiste à croiser deux types d'investigations : définir des pistes d'enquête à partir d'entités pré-définies ; faire émerger des indices et des témoins à partir des opérations effectuées au contact des personnes et des choses rencontrées sur le terrain. On a déjà présenté cette double procédure comme l'association de **rapprochements** et de **recouplements**.

26. A cet ensemble de procédures visant en quelque sorte des investigations en monde "ouvert", s'oppose la preuve expérimentale en laboratoire, c'est-à-dire en monde "fermé". L'histoire de cette modalité décisive de la preuve appelée **expérimentation** a été faite. Notons cependant que l'expérimentation n'est pas toujours confinée dans un laboratoire. Elle peut se dérouler dans des cadres variés, parfois plus "ouverts" (voir par exemple l'affaire des anesthésistes de Poitiers et l'expérience du respirateur). La notion d'expérience est en rapport direct avec celle d'expérimentation (voir l'importance de la discipline du témoin chez Shapin et Schaffer). Cette figure de la preuve connaît deux extensions ou prolongements fonctionnant en quelque sorte en sens inverse : la **simulation** (voir Lynch) et la **reconstitution** (dont il faudrait faire l'histoire).

27. La **démonstration** : on est ici dans l'acception classique de la preuve comme processus visant à convaincre, par un raisonnement soumis aux canons de la logique, de la vérité, ou pour le moins de la plausibilité d'un état-de-choses. Les travaux de Ducrot et de son école ont montré que le syllogisme sert de modèle de référence mais peut donner lieu à des distorsions importantes si l'on ignore les topoï, les connecteurs et les échelles argumentatives, etc. Des propriétés sous-estimées de la logique peuvent ainsi être dévoilées comme lorsque Marion Carrel montre comment l'usage de "A pourtant non-B" renvoie à une forme d'énonciation de la règle par le caractère exceptionnel de son invalidité⁷³. Peut-on contourner l'expression logique pour finir le travail de preuve ? Les travaux sur les formes de logique et la place du modus ponens, notamment dans le raisonnement juridique, sont innombrables. Mais du syllogisme on glisse rapidement vers la rhétorique et le sophisme (voir L'Art d'avoir toujours raison selon Schopenhauer ou L'Invention défensive selon Mc Evoy).

28. La **performance**. La démonstration peut, comme on dit, se passer de commentaires. Elle peut se faire par l'engagement corporel. La technique de preuve consiste alors à relever un défi, à se doter d'un jury indépendant, et à produire la performance en présence. Dans les sciences cette figure de preuve viendrait après la curiosité, l'utilité et l'exactitude décrites par Licoppe et correspondrait au monde connexionniste décrit par Luc Boltanski dans ses travaux en cours (réf ?). On peut prendre l'exemple des plongeurs en apnée qui remettent en cause les limites connues par épreuve directe.

29. Enfin, dernière figure, celle de la **probabilité**. C'est une forme intéressante puisqu'elle est tournée vers l'avenir et qu'elle pèse très fortement sur les actions et leurs justifications. Il ne s'agit pourtant pas de "monde virtuel". D'ailleurs "probable" contient une liaison étymologique avec la preuve par l'intermédiaire de "prouvable" ("qu'on peut prouver" 1380) et à travers la "probaton" (mise à l'épreuve qui engage l'avenir). La probabilité doit sa consistance à l'enregistrement de régularités passées, basées sur des procédures d'enquêtes qui relèvent complètement des logiques que l'on a parcourues plus haut : il a fallu fixer des entités de base dans une collection, authentifier ou, si l'on veut, mesurer des états en liant des qualités "observées" et un espace de calcul. Desrosières a montré dans La Politique des grands nombres - Histoire de la raison statistique comment un des points de controverse réside dans l'articulation du tirage "aléatoire pur" et de "ce que l'on sait déjà par ailleurs" (p 283) :

⁷³ Elle clarifie ainsi le vieil adage "c'est l'exception qui confirme la règle". Voir M.Carrel, "L'argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier", Langage et société, n°70, décembre 1994, pp. 61-81.

l'échantillonnage, écrit il, est "stratifié selon des découpages a priori de la population, supposés résumer ce que l'on sait déjà, c'est-à-dire qu'il existe des différences significatives de moyennes entre les classes, et qu'on améliore donc la précision des estimations en stratifiant a priori. Cela suppose donc que de telles nomenclatures, véritable dépôt du savoir antérieur, existent, aient une certaine pérennité et solidité et inspirent confiance : après 1950, les catégories socioprofessionnelles, les niveaux de formation, les catégories de communes, les types de famille joueront un tel rôle. La construction de la machinerie de la représentativité passait donc, d'une part, par celle de l'édifice mathématique, peu à peu épuré des vieilles 'variables de contrôle' (pour Neyman), et, d'autre part, par celle d'un système de nomenclatures inscrivant les qualités des personnes dans des cadres garantis par un Etat dépositaire de l'intérêt général et élaborés par une institution suscitant la confiance"(p. 283). Sur l'usage des probabilités comme formes de preuves je renvoie donc aux travaux d'histoire des mathématiques appliquées.

30. Que faut-il pour qu'une preuve soit acceptée ? Visiblement, il faut :

30.1 un accord sur une procédure d'investigation et sur des entités pertinentes ;

30.2. une possibilité de déploiement argumentatifs créant un espace de variations par simulation autour des éléments litigieux ou incertains ;

30.3. des points d'appui corporels et matériels suffisamment stabilisés qui assurent que l'on puisse réengendrer le mouvement de la preuve ;

30.4. une relation possible aux sens communs - permettant à ces derniers d'incorporer l'élément (nécessairement nouveau) sans faire basculer complètement les certitudes basées sur l'expérience communément partagée du monde sensible (équivalent du "taken for granted" mais avec le niveau perceptuel en sus).

31. Les grandes ruptures scientifiques menacent fortement ce jeu de contraintes et c'est pour cette raison qu'elles donnent lieu à des affaires et des polémiques extrêmement violentes. Je ne crois que ce que je vois / mais si l'on m'apprend à changer ma façon de voir en m'initiant au fonctionnement de nouveaux dispositifs et en me laissant poser toutes les questions ou réserves que je veux, je peux finir par admettre que la terre tourne autour du soleil (voir l'affaire Galilée et pour de multiples exemples les Eléments d'histoire des sciences (sous la direction de M.Serres, 1985)

32. Lorsqu'ils parlent de "preuve" ou de "prouver" quelque chose nos acteurs entreprennent de "mathématiser" en quelque sorte les êtres, les relations, les états-de-choses, les contextes et les formes d'action ; ce qui ne va pas sans produire toute une série de difficultés liées naturellement à n'importe quelle entreprise de mathématisation. Le risque associé à cette contrainte de mathématisation est de faire concevoir l'intuition comme quelque chose d'informe et d'informalisable. Or on doit pouvoir tracer les processus de transformation par lesquels des intuitions amènent graduellement à des formes calculables, comme le travail sur les plis peut amener la constitution de repères ⁷⁴.

33. Je reviens encore au rapport de la preuve et du tactile : même dans le laboratoire le plus équipé, manipulant des "artefacts cognitifs", des images et des icônes, l'arrêt suppose une forme de vision proche de l'expérience tactile : ce que l'on appelle une preuve irréfutable ne serait qu'une preuve palpable en permanence. Mais ne suffit-il pas dès lors de la moindre modification dans l'agencement pour que l'on ne puisse plus rien "percevoir" ou pour que l'incertitude se réinstalle ? Une des spécificités de certains dossiers sur lesquels on travaille actuellement (le nucléaire notamment) réside dans le caractère a priori imperceptible des éléments en jeu : une notice récente de l'Institut de Sécurité Nucléaire informe les riverains des centrales que *"la radioactivité ne se voit pas, ne s'entend pas, ne se sent pas"*. En l'absence de prise, il faut donc croire sur parole les experts.

34. La preuve a bien malgré tout quelque chose d'absolu : elle produit un partage radical entre ce qui tient et ce qui ne tient pas. J'entends par là qu'il y a une dimension irréversible, implacable de la preuve. La preuve ne saurait être quelque chose dont on continue à douter ou un état provisoire de la connaissance. C'est bien cette dimension absolue de la preuve qui gêne le relativisme et le conventionnalisme. D'ailleurs les approches qui s'en réclament exigent de suspendre toute référence à la preuve. Méthodologiquement, cela est admissible. Mais du programme méthodologique on glisse rapidement vers l'aménagement d'une véritable "forme de vie relativiste" qui peut conduire à ignorer ou mépriser d'importants "moments de vérité".

35. Contrairement à la preuve scientifique, la preuve judiciaire apparaît, dans sa facture, en plus grande continuité avec l'évidence dans le monde sensible : elle en émerge, même si elle doit faire un énorme travail de représentation de choses ordinairement non représentées. D'où les possibilités d'introduire des "profanes" comme les "jurés" (mais on voit que c'est aussi une source de polémiques). D'où aussi le sentiment que la preuve est ici toujours "locale" et jamais "transposable" ou "généralisable". Or, elle produit des "précédents" capables d'influencer les pratiques aussi fortement que la "preuve expérimentale" lorsqu'elle fait remonter des propriétés de la matière : création de dispositifs, de techniques de vigilance et de contrôle, de marquage et d'enregistrement (par exemple voir la généralisation du recours à des bandes vidéos d'amateurs).

36. L'évidence basée sur la perception semble, pour le sophiste, l'entrée la plus facile à déconstruire : on parlera d'illusion sensible, d'apparence trompeuse ou de subjectivité déformante. Or, il ne saurait y avoir de preuve sans minimum perceptuel garanti et donc sans évidence sensible. C'est Husserl qui a le plus fortement thématiqué l'opposition des capacités objectivantes de la science et la compréhension phénoménologique des qualités sensibles dans le monde vécu. Les sciences cognitives actuelles prétendent dépasser cette opposition et rendre ainsi fautive la vision husserlienne de la science ⁷⁴.

37. Le problème de la perception adéquate des qualités sensibles dans le monde vécu peut être traité aussi comme un problème d'optimalité leibnizien : ce qui est retenu, capté, saisi dans l'infini des impressions ou des qualités sensibles ce sont les meilleurs traits, les meilleures formes possibles, sélectionnés par la

⁷⁴ Le 21 novembre 1996 j'arrive au pied de mon immeuble vers 21 heures 30. Je suis surpris par l'obscurité et je constate effectivement qu'aucun appartement n'est éclairé. En pénétrant dans le mien je file directement vers le bureau et je saisis la boîte à archives contenant différents papiers administratifs (genre : factures en retard, rappels d'impôts, de charges, etc.), et je découvre ceci : la réunion de la co-propriété avait bien lieu le 21 à 19 heures 30 et non le 28 comme je me l'étais mis dans la tête. On peut dire : j'en ai eu l'intuition (puisque j'aurais pu persister dans mon erreur encore une semaine).

⁷⁵ Voir J. Petitot qui cherche, à la suite de Thom, à concilier l'objectivité physique et la manifestation phénoménale mais aussi Putnam qui vise à rapprocher les deux "réalismes", celui de la physique et celui du sens commun.

perception pour faire tel ou tel acte, énoncer telle ou telle proposition (c'est pourquoi la perception contient ou appelle la thématique de l'action). Il n'est donc pas faux de dire que la perception est commandée par l'intérêt ou le désir. Mais cela ne décrit en rien le processus ni la performance.

38. Dès lors, si l'on relâche la pression de l'action, la contrainte d'agir adéquatement en référence à une norme de comportement ou un critère de jugement, c'est à une foule de propriétés que permet d'accéder le corps propre (comme lorsque l'on se laisse pénétrer par un climat, un mélange de couleurs ou de sons, d'odeurs ou de saveurs, etc. sans pouvoir arrêter le mouvement perceptuel par un critère, un dispositif). C'est dans la capture de ces propriétés méconnues que se glissent les forces créatrices que Deleuze fait remonter dans sa lecture de Nietzsche et qu'il oppose aux forces réactives tournées vers la destruction.

39. Ce que les personnes désignent par la notion de présence ou d'attention correspond au motif de la preuve dans le monde sensible. Être engagé pleinement supprime les doutes et les incertitudes, fait accéder à une forme de plénitude aussi convaincante que la démonstration ou l'objectivation.

40. Comment prouver quelque chose par l'argumentation ? L'usage du terme de preuve dans l'argumentation pose la question des rapports entre attestation (référence), persuasion (action sur autrui) et justification (mise en oeuvre de topiques). Peut-on par exemple prouver sa bonne foi par la seule voie de l'argumentation ?

41. L'argumentation telle que l'appréhende Ducrot et son école, en opposition à l'approche "externaliste" de Perelman, ne semble pas tolérer de "mémoire longue" de la part des protagonistes : seuls un "contexte avant" et un "contexte après" ; une série d'échanges brefs allant vers une conclusion. Comme chez les ethnométhodologues, c'est le réengagement à partir des potentialités actuelles créés par l'enchaînement des énoncés qui prévaut. Ne s'agit-il pas ici d'une confusion entre preuve et raisonnement, jouant sur la possibilité que fournit la langue d'exhiber par l'argumentation des relations nécessaires entre des prémisses et des conséquences ? La preuve suppose une mémoire longue.

42 "S'il est des preuves permanentes, écrit Bentham, qu'on peut toujours trouver au besoin, il en est de fugitives qui n'existent que dans un moment donné, et si on ne saisit pas l'occasion favorable, elle passe et ne revient plus (...) les preuves n'existent souvent que dans un temps donné, que dans un lieu donné"(p. 397). On retrouve ici la thématique de la mise en présence et surtout des modalités d'inscription, de capture qui assure une pérennité à des phénomènes fugaces, se déroband à la prise.

43 Il resterait à traiter tout un pan de problèmes liés au transport des preuves (dans l'espace et le temps). Leur caractère transportable en tant que preuve suppose naturellement la stabilité de l'espace de calcul qui les constitue comme preuves. On rebondit ici sur le problème de la mémoire. La prise engage toujours la mémoire mais une mémoire actualisée dans et par la nouvelle épreuve. C'est pour cette raison qu'il n'y a jamais deux prises identiques. La répétition, même contrainte et automatisée au maximum, crée du différentiel et se pense comme une série (voir Deleuze dans Différence et répétition). Cela vaut donc a fortiori pour la mémoire humaine qui ne saurait tout stocker. On ne peut se représenter intégralement le passé.

44. Le meilleur traité en la matière est fourni non par la psychologie cognitive, prisonnière de ses modèles computationnels, mais par Proust dans Le temps retrouvé. La mémoire, et notamment la mémoire du corps, intervient comme médiation entre la perception (toujours actuelle) et la représentation (qui peut être

consolidée, fixée, inscrite pour une durée a priori indéterminée). Le passage de la perception et de l'expérience incorporée (sous forme de mémoires corporelles faisant la médiation entre une mémoire purement interne et une mémoire externe : traces, objets, reliques, etc.) à la preuve nécessite le basculement dans un espace de calcul.

45. Perception et mémoire : on ne peut pas considérer que les personnes accumulent les expériences sur le modèle du centre documentaire qui classe et range des informations. Trois formes de mémoire sont actives dans les processus de "prise" : une mémoire conceptuelle permettant d'activer le niveau des représentations et des catégories ; une mémoire "externe" constituée par les environnements d'objets - ou si l'on veut d'artefacts - qui ont incorporé les signes, marques, indices et repères forgés par les actes passés ; une mémoire corporelle basée sur les plis du corps et qui permet de réactiver en contexte, même en l'absence des deux autres formes de mémoire, les expériences passées dès lors précisément qu'elles ont été suffisamment "marquantes".

46. Pour se défaire de cette idée que l'expérience (du monde social) conduit à une accumulation ou un empilement linéaire et monotone de "connaissances", de "compétences", de "ressources", etc., on peut introduire l'idée d'un rôle décisif des "expériences marquantes", de ce que l'on appelle couramment les "moments forts" (en tant que tels inoubliables) par lesquels s'organisent la mémoire individuelle ou collective.

47. Les expériences marquantes font le passage entre les trois formes de mémoire que l'on peut isoler a priori : la mémoire représentationnelle, qui semble organiser de l'intérieur les récits à partir de traits culturels acquis, la mémoire corporelle logée dans les plis et replis du corps et qui est au principe de multiples sensations ou émotions, de formes de "sensibilité" ou de "détachement" et qui est activée malgré soi, et la mémoire objectivée sous forme de textes et d'objets, de reliques, de monuments ou de lieux (les souvenirs).

48. Preuve et persuasion : il restera également à réexaminer le problème de la manipulation et de l'emprise. Car on peut effectivement fabriquer de toutes pièces des preuves et piéger littéralement des personnes. Il y a régulièrement des polémiques sur les procédés licites utilisés par exemple par les policiers pour infiltrer les réseaux, obtenir des informations ou des aveux. Mais plus généralement il y a tout le travail que font les personnes pour se couvrir, préparant leurs défenses par avance en stockant des informations, conservant des traces, s'entourant de témoins. Les contraintes que nous avons mis en évidence ne sont absolument pas incompatibles avec un agir stratégique - au sens de J.Habermas - bien au contraire : elles n'en sont que plus renforcées.

De l'authentification à la présence

Une des questions qui étaient posées dans le travail avec Christian Bessy sur la découverte du faux était en quelque sorte : doit-on s'en tenir à la question de l'authentification, comme figure particulière de la preuve, ou doit-on poursuivre sur la question de l'authenticité en général, notion que les acteurs utilisent pour caractériser de multiples situations ou états-de-choses ? C'est une notion fortement controversée du fait de ses usages commerciaux et publicitaires d'un côté, de son passé doctrinal, voir réactionnaire, de l'autre (on pense bien sûr à Heidegger).

A l'issue de nos investigations, on est en mesure de distinguer quatre formes d'usage de la notion d'"authenticité". Il ne s'agit pas de dégager une nouvelle doctrine de l'authenticité : laissons ce type d'initiative à Charles Taylor qui met en évidence, à partir d'une relecture des auteurs du XVIIIème siècle, ce qu'il nomme une "culture de l'authenticité" particulièrement saillante à travers la crise de la "modernité". Il paraît difficile de réinvestir directement une telle notion sans retomber sous le feu d'une critique radicale à l'image de celle qu'Adorno fait subir, avec sa Dialectique négative, à la philosophie Heideggerienne dans le Jargon de l'authenticité. On s'attache plus simplement à trouver des points d'appui pour élucider les sources du recours au jugement d'authenticité.

Au XVIIIème siècle, avec l'émergence de la critique, les thèmes de la vérité et de l'authenticité se scindent en deux morceaux qui rejoignent chacun les camps de l'objectivité et de la subjectivité : il y a une authenticité des choses au sens de vérité qui peut être démontrée, établie par la raison ; une authenticité des êtres qui renvoie à l'intériorité de leur conscience. On peut citer ici Rousseau dans Les rêveries du promeneur solitaire :

"Il suit de toutes ces réflexions que la profession de véracité que je me suis faite a plus son fondement sur des sentiments de droiture et d'équité que sur la réalité des choses, et que j'ai plus suivi dans la pratique les directions morales de ma conscience que les notions abstraites du vrai et du faux. J'ai souvent débité bien des fables, mais j'ai très rarement menti. En suivant ces principes j'ai donné sur moi beaucoup de prise aux autres, mais je n'ai fait tort à qui que ce fût, et je ne me suis point attribué à moi-même plus d'avantage qu'il ne m'en était dû. C'est uniquement par là, ce me semble, que la vérité est une vertu. A tout égard elle n'est pour nous qu'un être métaphysique dont il ne résulte ni bien ni mal (...) S'il faut être juste pour autrui, il faut être vrai pour soi, c'est un hommage que l'honnête homme doit rendre à sa propre dignité (...) il fallait avoir le courage d'être vrai toujours en toute occasion et qu'il ne sorfit jamais ni fiction ni fable d'une bouche et d'une plume qui s'étaient particulièrement consacrées à la vérité"(p. 86-88)

Parmi les innombrables textes qui gèrent explicitement la tension entre intériorité et expression publique, on peut compter L'Eloge de la sincérité de Montesquieu. Descartes recommandait d'"avancer masqué", de ne jamais livrer, ou seulement au compte goutte, ses intentions, ses passions, ses doutes ou même ses origines. Face à l'emprise du calcul et de la stratégie, c'est une affaire vitale. Montesquieu pour sa part entend montrer que la dissimulation est une attitude psychologiquement, moralement et politiquement intenable. D'abord, parce que, pour me dissimuler vraiment à l'autre, il faudrait que je puisse me connaître. Or Montesquieu dénie au sujet toute capacité de sincérité à propos de lui-même. La seule sincérité praticable est celle qui consiste à dire à l'autre ce que je pense de lui. Du moins à la personne à qui je suis censé vouloir du bien (en l'occurrence l'ami et le souverain). Notons que Montesquieu s'adresse au sujet ordinaire, lequel n'a d'autre foi que sa bonne foi : si, par une attitude de complaisance forcenée, j'oblige l'autre à douter absolument et constamment de ma bonne foi, je le condamne à la folie et moi avec lui..

Venons-en maintenant aux quatre figures qui sous-tendent les usages ordinaires de la notion d'authenticité.

- Il y a d'abord l'authenticité comme résultat d'une épreuve de certification ou d'authentification. On retrouve là une variante de la preuve telle qu'on l'a développée plus haut : on dira d'un fait qu'il est authentique au sens où il a été effectivement prouvé. Par exemple : *"les objets exhumés sur le site archéologique de Glozel sont authentiques / l'authenticité de la station préhistorique de Glozel a été définitivement établie"*.

- Vient ensuite l'authenticité comme rapport à une forme prototypique. Cet usage admet une gradualité : il y a des candidats plus authentiques que d'autres, plus proches du noyau central de la catégorie visée. On dira qu'il y a des cafés plus authentiquement parisiens que d'autres, des vins de Bordeaux plus authentiques que d'autres, etc., c'est-à-dire qui incorporent plus de traits typiques de ce qui tombe sous le concept de "café parisien" ou de vins de Bordeaux. Mais on voit ici que le rapport à la catégorie engage l'appréciation de qualités et pas seulement un raisonnement ; comment l'appréciation des qualités peut-elle produire des critères ou des paramètres utilisables dans un raisonnement, c'est là toute la question, que l'on a essayé de résoudre avec le passage des plis aux repères par des prises adéquates.

- L'authenticité comme forme de mise en suspens du calcul, de l'ordre conventionnel ou du masque. On accède à cette figure le plus souvent sous sa forme négative : derrière un acte, une expression, une parole, il y a un calcul, un intérêt, ce n'est qu'une mise en scène. Là aussi il y a gradualité : un être peut être dit plus ou moins sincère ou authentique selon la part qu'il réserve aux calculs ou aux conventions dans ses rapports avec autrui. Il y a une forme d'empilement de masques que l'on peut retirer, ce qui fait dire que l'on est plus ou moins "naturel", etc.

- L'authenticité comme expression langagière de la présence : être là, pleinement présent, engagé sans détour ni représentation. Cet engagement intense et dénué de tout calcul est en quelque sorte la radicalisation de l'acception précédente. Mais ne retrouve-t-on pas ici une possibilité d'authentification par les corps ?

On voit que l'on ne passe pas graduellement de l'objectif au subjectif mais que l'on se déplace sur un cercle. Au centre du cercle, se trouve la définition la plus formelle, celle que nous donne le droit (civil) de l'"acte authentique", définition rangée dans la section intitulée : "de la preuve littérale" : *"Art 1317 - L'acte authentique est celui qui a été reçu par officiers publics ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé, et avec les solennités requises."* Ce sont ici des conventions de pure forme qui garantissent l'authenticité d'un acte ou d'une chose.

C'est parce que l'on mélange sans cesse les différents registres que le terme apparaît flou ou ambigu. Mais en contexte comme on dit, la notion trouve souvent une place naturelle. Par exemple, la veuve d'Itzhak Rabin dit à Yasser Arafat : *"Mon mari vous tenait pour un authentique partenaire de paix"*. S'agit-il d'une référence à l'engagement sans calcul pour la paix, du caractère légitime du représentant palestinien que constituait Arafat aux yeux de Rabin, de la preuve faite à partir d'actes avérés et indiscutables, ou encore de celui qui allait bien au-delà des aspects formels de la négociation en étant "vrai de bout en bout" ? Plutôt que la fracture authentification objective / authenticité comme état d'âme, on décrit ici une forme de cercle, puisque l'on peut sans cesse passer d'une forme à l'autre où les joindre par le centre qui serait formé par la définition juridique, soit la plus neutre : est authentique ce qui est formellement authentifié !

On comprend du même coup pourquoi la découverte du faux ou de la tromperie constitue une épreuve marquante qui engage simultanément toutes les acceptions déroulées précédemment : les premières épreuves d'authentification étaient incomplètes ou erronées ; l'être paraissait tomber sous la catégorie et maintenant s'en éloigne (avec toutefois une gradation puisqu'il peut y avoir de "beaux faux" ou de "belles contrefaçons", à s'y méprendre comment on dit) ; l'accès à la personne ou à l'objet, son parcours, les interactions contenaient des formules et des intérêts cachés ; enfin la présence est désormais définitivement troublée pouvant laisser place à l'inquiétude ou au scepticisme permanent.

"Tenir parole" : cela veut dire avoir été complètement engagé dans sa parole, ne pas avoir tenu "des propos en l'air", plus forts que soi, en dehors de ses facultés d'action. La contrainte d'authenticité sur l'adéquation des actes aux paroles renvoie à un mélange de rapport adéquat à la convention et de présence : on retrouve ici la "promesse". C'est comme si par la promesse on créait de toute pièce une épreuve d'authenticité.. Mais ce genre d'épreuve ne s'énonce pour ainsi dire presque jamais dans les interactions courantes. Car, on l'a montré, l'authenticité s'abîme dès qu'elle s'énonce. Son énonciation crée immédiatement un espace de calcul en rapportant la présence à une contrainte de preuve. On ne va pas redéployer ici l'intérêt que présente le détour par la philosophie chinoise telle que l'envisage François Jullien à travers les notions de propension, fadeur, valeur allusive, infusion du sens, etc. (Voir "Tours et détours d'Orient - Quatre approches de la présence") ⁷⁶

Quoi de plus tangible qu'une présence ? Dire que l'on produit une preuve tangible, c'est dire que l'on met en présence. Rien de plus simple en apparence que la présence (on est là, à tel endroit, en face de X ou de Y) et rien de plus tordu : on peut être là en étant effacé, absent ; on peut sentir une présence dans un objet et dès lors qu'on l'exprime publiquement on prend le risque de passer pour fou ou irrationnel ; on peut moduler sa présence dans une situation en jouant sur tout un répertoire de formes d'engagement, etc. Donc dire que le tangible c'est la présence, cela pose encore beaucoup de problème puisqu'il faut caractériser le mode de présence. Présence, état de veille et attention/vigilance sont des thèmes qui vont s'avérer cruciaux dans l'analyse des processus d'alerte et d'émergence de la critique.

Face à l'omniprésence du sujet, organisé selon un modèle (égo)concentrique qui lui permet de se protéger des menaces et des égarements du monde sensible pour confronter sa conscience à des représentations (concepts, principes, lois, règles, etc.) (voir petit schéma), la tentation est grande de tirer dans l'autre sens et de liquider purement et simplement toute idée de sujet qui puisse prendre la forme du "soi". Perspective radicale dans certaines interprétations d'inspiration bouddhistes : le soi est une illusion de spectateur ; le soi est éclaté en une multiplicité de "soi" dont la teneur varie selon les contextes (voir S.-K.Kolm) ; il faut donc partir d'une absence de soi, d'un non-soi. On le retrouve en partie chez Varela, mais ce dernier reste plus proche du programme phénoménologique en ce qu'il met en avant la perception et l'expérience :

"Nous avons aussi mis en lumière les diverses formes dans lesquelles nous pouvons être conscients - conscience de la vue et de l'ouïe, de l'odorat, du goût, du toucher, et même conscience de nos propres processus de pensée. Ainsi, la seule chose que nous n'ayons pas trouvée est un soi ou un moi réellement existant. Mais remarquons que nous avons trouvé l'expérience. En fait, nous avons pénétré au coeur même du tourbillon du vécu ; nous n'avons simplement pas pu y discerner de moi, de 'je'". (p. 125).

⁷⁶ Notons que dans son dernier ouvrage paru, François Jullien vient directement sur un terrain que nous sommes supposés connaître : la morale. Voir : Fonder la morale - Dialogue de Mencius avec un philosophe des Lumières (Paris, Grasset, 1995).

Coulisse n°1. Retour sur la responsabilité

Les usages de la notion de **responsabilité** montrent qu'elle pointe sur un champ sémantique beaucoup plus large que le résultat d'un processus d'imputation dans une dispute ou un procès. C'est pourquoi, j'ai été amené à distinguer au moins cinq régimes de responsabilité qui permettent de mieux comprendre ce qui est visé par les acteurs dans leurs actes d'accusation/défense :

- La **responsabilité comme engagement dans une action ou un évènement**. On est appelé par la tâche ; on se sent responsable du fait de sa simple présence qui peut être investie d'une signification, être identifiée à une forme de participation (voir le sentiment de culpabilité qui naît du simple fait d'être resté là sans rien faire). C'est en somme une auto-attribution de responsabilité, qui permet d'expliquer certains phénomènes de "culpabilisation" qui ne reposent sur aucune forme d'obligation (morale ou juridique).

Dans la Sociologie de la responsabilité de Fauconnet, qui applique les schèmes durkheimiens, la faute ou la négligence est définie comme une insuffisance de tension morale : la personne fautive a renoncé ou oublié de s'engager dans la situation ou d'effectuer l'acte appelé par les objets dépositaires de l'exigence morale qui doit surgir à la conscience. Car, "l'état de tension résulte normalement du rayonnement qu'exercent autour d'elles les choses sacrées" (p.372). Les choses sont dépositaires d'un "sens sacré", de droits et de devoirs, d'impératifs et d'injonctions morales auxquels "l'homme normalement bien constitué" ne peut que répondre en se plaçant dans l'état qui s'accorde à cette attente des choses. On doit pouvoir reprendre une partie de cet argument en le dépouillant de sa "métaphysique sociale" liée à la conception durkheimienne qui visait clairement à limiter l'extension de la logique contractuelle du droit moderne tendant à évacuer l'élément "moral" au profit de pures techniques juridiques.

- la **responsabilité comme obligation contractuelle**. C'est ici que le formalisme juridique est le plus performant. Le contrat est la loi des parties à condition néanmoins de ne pas être illégal. De ce point de vue il y a des multiples formes de contrat "parallèles" ou "illégaux" qui n'en sont pas moins contraignantes pour les parties engagées (voir la mafia par exemple).

- la **responsabilité comme statut** ou si l'on préfère comme **relation de délégation d'une personne collective**. La responsabilité est ici associée à un titre, un poste ou une place dans un organigramme ou une structure fonctionnelle. C'est sur ce régime de responsabilité que les transformations récentes du Code pénal qui crée une responsabilité pénale des personnes morales

- la **responsabilité comme culpabilité** établie par un jugement : culpabilité et responsabilité sont dans un rapport d'inclusion réciproque puisque le jugement pénal est suspendu à un jugement de responsabilité en équilibre précaire entre le droit et la psychiatrie, malgré de multiples tentatives de clarification et de réforme.

- la **responsabilité éthique** (au sens de Jonas) : se joue ici notamment le rapport à l'irréversibilité qui, en un certain sens, peut rejoindre la première forme de responsabilité liée à la participation : dans un espace de raisonnement abstrait, on peut admettre que nous sommes responsables de l'état du monde que nous léguerons aux générations futures puisque nous participons, ne serait-ce que par notre abstention, aux choix, actions, délibérations qui contribuent à définir cet état du monde.

Apparemment simple, et couramment utilisée dans les énoncés ordinaires, puisqu'elle fait référence à l'exercice d'une activité supposée régulière et préalablement codifiée par des règles, la notion de "responsabilité professionnelle" est en fait très complexe puisqu'elle engage les différents niveaux distingués précédemment. Vis-à-vis du droit des obligations - et des doctrines auxquelles il a donné lieu notamment à travers le débat de la faute et du risque - l'obligation professionnelle apparaît en effet comme une hybridation, un mélange, constamment en mouvement, de principes moraux très généraux (condamnant notamment la prééminence de l'intérêt individuel vis-à-vis de "l'intérêt collectif" ou du "bien commun"), de règles et d'usages liés à l'histoire de la profession, de contraintes nées des techniques qu'elle déploie et de cadres juridiques instituant des limites et des normes légales, réglementaires ou conventionnelles à l'exercice d'une profession.

Il me semble aujourd'hui que la question de la responsabilité ne peut plus être dissociée de celle des capacités d'expertise dont se dotent les protagonistes. En effet, **la responsabilité professionnelle par exemple repose en premier lieu sur la référence à un type-idéal composé par le "comportement légitimement attendu de la part d'un homme de l'art normalement avisé"**.

Comme le montre l'affaire du "sang contaminé", les décisions semblent évoluer vers un **concept de responsabilité distribuée fondé sur l'analyse des dispositifs et des réseaux d'obligations hétérogènes dans lesquels agissent les personnes**. Seule la prise en compte de cette hétérogénéité des obligations et des contraintes permet d'échapper au dilemme entre la logique du "bouc-émissaire" couramment associée à la condamnation pénale d'individus d'un côté et la dilution des responsabilités, prenant appui sur une logique du risque à la F.Ewald qui a cru pouvoir diagnostiquer un processus irrémédiable "d'abolition de la faute". Voir la complexité des dossiers : Gare de Lyon, Furiani, Vayson la Romaine, etc.

Coulisse n° 2. La description comme point de rencontre d'une exploration (d'un engagement ou d'une attention soutenue) et d'une modélisation (d'un regard ou d'une interrogation basés sur des catégories)

Qu'est-ce que décrire correctement une affaire ou une controverse ? Est-ce simplement restituer la totalité des points de vue sans prendre parti ? A l'évidence non. Qu'est-ce que décrire correctement une preuve ? Une preuve ne se décrit-elle pas elle-même pour faire preuve ? La description d'un procédé de preuve ne suppose-t-elle pas de rapatrier la configuration complète dans laquelle il fait sens ? Une preuve ne saurait exister et agir sur les esprits si elle ne produisait pas en quelque sorte sa propre descriptibilité⁷⁷. C'est pourquoi l'on pense généralement qu'il n'y a pas à décrire la preuve mais seulement l'espace de calcul dans lequel elle vient se loger. Mais c'est là une attitude qui interdit de comprendre comment une preuve est produite, tirée de la gangue des éléments, des indices, des matériaux et des phénomènes.

Il me semble que l'on peut réunir les deux questions et sortir du cercle habituel dans lequel se complet bien souvent l'épistémologie des sciences sociales, si l'on parvient à faire de certaines épreuves des points d'appui descriptifs, à la fois émergents (ce sont les protagonistes qui nous y amènent) et significatifs vis-à-vis d'une problématique de la preuve et de la certitude.

Mais on ne saurait en rester à un niveau purement descriptif. A l'intérieur du cadre de description très général des disputes, des affaires et des controverses, on peut mettre en place ce que j'appellerai des "**micro-modèles**" susceptibles d'éclairer certaines contraintes et ressources auxquelles se trouvent confrontés les protagonistes.

Le problème du repli perspectiviste : on renonce à toute "explication" ou toute "interprétation" pour restituer les différents points de vue en oeuvre dans la controverse ou l'affaire : cela suppose un point d'arrivée, une capacité de globalisation de l'ensemble du dossier, un point de vue souverain, une position de spectateur impartial.

Si l'on retient l'idée développée par Fernando Gil, une bonne description doit satisfaire une intention d'information par un engagement ou un intérêt à l'enrichissement du "soi" de l'objet.

Il est facile d'admettre que dans l'exploration des dossiers complexes, le problème de la description est central. Mais qu'entend-on par décrire ? Je voudrais entendre ceci : à l'intérieur d'un cadre d'exploration très général des disputes, des affaires et des controverses, il s'agit de développer des "micro-modèles" susceptibles d'éclairer certaines contraintes et ressources auxquelles se trouvent confrontés les protagonistes. Regarder les procédures de preuve, par exemple, c'est définir un enjeu descriptif : de quoi a-t-on besoin pour rendre compte de l'émergence des preuves et de la façon dont les protagonistes les discutent, les remettent en cause, les complètent, les font circuler, etc. ? La description des dossiers complexes va donc dépendre des épreuves privilégiées par le chercheur, épreuves qu'il peut sélectionner à partir de saillances, de traits, de formes typiques qui lui sont fournies par les protagonistes. On est donc bien à nouveau dans cet entre-deux entre faits

⁷⁷ Sur la descriptibilité considérée du point de vue wittgensteinien de la contrainte grammaticale, voir C.Lemieux, Le Devoir et la Grâce, ronéo, 1996.

bruts et interprétations. En choisissant l'entrée par la question des preuves on fait donc en quelque sorte un pari descriptif : l'affaire ou le dossier doit passer par ce goulot d'étranglement, à la fois cognitif et social, que constitue l'épreuve de la preuve.

En d'autres termes, analyser une affaire ou une controverse - j'en viendrai plus loin à la distinction des deux objets - suppose, si l'on tient à développer une "sociologie analytique", de lier un récit et une série de figures ou de configurations qui permettent de tirer des inférences ou d'opérer des confrontations par variations systématiques. Il faut tenir la double exigence de description de la dynamique d'ensemble d'une affaire ou d'un dossier et d'analyse de la série des épreuves décisives.

Plus prosaïquement, je dirais que décrire les affaires ou les controverses suppose de surmonter le dilemme de la totalité ethnographique ou historiographique (on peut passer sa vie à suivre un dossier comme on peut passer sa vie dans une localité ou un site en ethnologie, dans des archives en histoire : voir la première phrase de M.-A. Hermitte : "*Je ne sais pas combien dura le temps de mon enfermement en transfusion sanguine, plus de cinq ans sans doute*") et de la réduction théorique (qui prélève arbitrairement les traits qui servent ses hypothèses sans égard pour le processus de transformation propre de l'affaire).

Normalement les affaires, dans lesquelles se déploient toujours des bifurcations ou des dérivations, se connectent d'elles-mêmes à d'autres affaires. En effet, les affaires et les controverses s'organisent sous la forme de collections de précédents, constamment remobilisables pour penser de nouvelles situations, en vertu de leur exemplarité (voir l'affaire Galilée ou l'affaire Dreyfus). On le voit aussi dans le dossier de la vache folle : le spectre d'un scandale analogue à celui du sang contaminé est constamment mis en avant par les protagonistes (d'ailleurs le sang contaminé a engendré, à propos de l'amiante, l'air contaminé). L'affaire ou la controverse n'est donc pas complètement fermée sur elle-même : elle pointe constamment sur d'autres configurations. C'est pour cette raison que c'est un objet central pour la sociologie contemporaine.

Le fait d'entrer dans l'affaire après coup, alors qu'un certain nombre de reconfigurations ont eu lieu, peut rendre inaccessible le travail descriptif visé : un certain nombre de personnages, d'objets et de conjectures sont installés dans l'affaire de manière évidente, on n'a plus d'accès direct à des processus de transformation. Or, l'avantage d'objets tels que des affaires ou des controverses, c'est de rendre visibles, explicites des processus émergents. L'affaire est le produit d'une dynamique et ne se réduit pas à la forme stylisée qu'elle prend en bout de course.

A vrai dire la description d'une affaire n'est jamais terminée.

Quel effet produit la géométrisation des affaires, leur projection sous la forme d'un espace de prises de position ? On perd le travail de transformation opéré par les protagonistes.

Coulisse n°3 Deux conditions pour échapper définitivement au relativisme

On peut, semble-t-il, formuler deux conditions qui devraient être suffisantes pour éliminer tout risque de relativisme. On peut les formuler à l'image des philosophies morales mais à partir de prémisses très différentes :

condition 1 : il y a des moments de vérité auxquels nous ne pouvons pas nous soustraire

condition 2 : tout être vivant développe des compétences à partir d'une série d'expériences marquantes

Ces formules sont encore très approximatives mais elles présentent l'intérêt de ne pas construire la dignité de nos personnages sur des fictions - les Droits de l'Homme par exemple ou une caractérisation religieuse d'un Sujet ou d'une Personne empreint de mysticisme l).

L'enjeu est de décrire un certain nombre de situation d'épreuves comme la rencontre entre les deux plans (s'agit-il d'une retraduction intuitive du fameux couple transcendance et immanence ?) ou, a contrario, comme le produit de l'absence d'une des conditions, absence qui peut conduire à des situations critiques : l'impossibilité de développer la moindre compétence faute d'avoir pu collectionner des expériences marquantes permettant de réengager les épreuves passées ; où le contournement permanent de l'épreuve de vérité par la relativisation ou la manipulation. L'existence d'étalons, d'objets-qui-se-tiennent, de noyaux durs qui résistent dans les épreuves est ici primordiale : sans eux, les expériences ne peuvent plus se fixer sur des repères communs et la communication entre les êtres en est définitivement perturbée. Paradoxalement, le maintien de ces étalons est autant du côté de l'innovation que de la conservation. Car pour s'authentifier elle-même, une innovation doit se mesurer à un point fixe.

Quelle est la part de la dérivation actuelle vers le tout-réseau, le tout-marchand et le tout-gestionnaire, dans la remontée des thèmes tels que la "présence", l'"authenticité", la "preuve", etc.? Les théories de la communication et la critique sémiologique ont été complètement absorbées par les nouveaux modèles de conduite. Ces approches ne fournissent plus de base pour relier, par de nouvelles prises, expériences et jugements, formes de présence et dispositifs critiques.

Coulisse n° 4. Un exemple de travail du pli : la danse buto

Masaki Iwana, danseur contemporain poussant très loin l'expérimentation, fournit, selon moi, un langage corporel - bien qu'il s'agisse d'un infra-langage - au travail du pli. Le Buto qu'il pratique se défait de l'"héritage" de Tatsumi Hijikata créateur du Ankoku Buto. Voilà ce qu'il écrit dans un court texte intitulé "Invitation au Buto" (février 1995)

"Ce qui a donné tant d'ampleur au Buto, c'est qu'il s'est non seulement opposé au carcan du "prêt-à-danser" de la Danse Traditionnelle et de la Danse Moderne par exemple, mais plus encore, a exigé un déracinement philosophique réfutant catégoriquement tout mode de culture toute faite. (Culture, ici, implique la représentation des arts de la danse, du théâtre, du mime, de la musique, etc., certes, mais aussi d'autres aspects de la culture, telle la littérature.) La conscience du corps, non pas comme objet fonctionnel indispensable au système et à la société (on appelle ce corps "Shintai"), mais plutôt comme sculpture vivante et changeante façonnée par la vie même (on appelle ce corps "Nikutai"), sous-tend cette attitude d'opposition à la culture toute faite et conventionnelle.

Nikutai est le corps tel qu'il résonne d'un désir de vie propre à chacun, la vie propre qui inclut histoire et expérience personnelles. (...)

Le 'courant' dont je parle implique l'extraction de la vie pure qui sommeille en nos corps. Le résultat n'en est donc pas le Buto en tant que genre, mais en tant qu'élément essentiel de toute expression. (...) A ce stade, je dois également mentionner que l'usage que je fais du concept "vie pure" ne signifie nullement beauté, santé, homogénéité, etc. Il indique plutôt le spectre tout entier de la vie, et pas uniquement des concepts diamétralement opposés tels le beau/le laid, le bon / le mauvais, le clair / l'obscur, etc. (...) Je me spécialise plutôt dans un travail dynamique et changeant ; il se focalise sur la façon de détecter et extraire la vie même du corps. Ainsi, quel est donc le rôle d'un homme qui n'a rien à enseigner ? Cela peut vous surprendre lorsque j'affirme que le Buto pourrait bien être latent dans chacun de vos corps. Mon travail consiste à découvrir les moyens d'extraire ce Buto, cette vie.

Je dois préciser ici que, bien que le Buto puisse sommeiller en chacun, il n'est pas accessible à tous. Que vous puissiez ou non danser le Buto dépend du fait que votre corps connaisse ou non le désir, le regret, le plaisir et l'intérêt de la vie, en même temps que les expériences et souvenirs de la vie. (les habitudes du corps sont aussi une forme de mémoire).

(...) Je ne m'intéresse pas à ceux qui voient dans le Buto une sorte de spectacle exotique de mouvements étranges et gestes bizarres et qui l'étudient dans l'optique d'un apprentissage mécanique. Le Buto, en effet, est une sorte de comportement indicible que produit le corps. Il n'a ni nom ni forme. Fermer les yeux sur ce qui est déjà dans le corps pour ne considérer que la façade équivaut à exploiter le corps en tant qu'outil d'expression. Ceci n'a rien à voir avec l'esprit du Buto. Ceux que j'attends sont les gens simples, les gens qui peuvent partager le plaisir et la douleur de vivre. Je n'attends ni les fanatiques du Buto qui convoitent celui-ci comme quelque chose d'insolite, ni les experts collet-monté de la danse dont l'orgueil est suspendu au fil de la technique conventionnelle".